DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

# LA PRESSE

CIRCULATION
MOYENNE PAR JOUR 53,297

TREIZIEME ANNEE—No 105
MONTREAL LUNDI 8 MARS 1897
UN CENTIN

## ON ATTEND UNE EXPLICATION

### L'expropriation de la rue Notre-Dame dans Hochelaga

### LA QUESTION DEVANT LE CONSEIL AUJOURD'HUI

### L'échevin Préfontaine va probablement parler

Il y aura, cette après-midi, réunion du conseil et le premier ordre du jour est cette question de l'expropriation de la rue Notre-Dame Est, dans Hochelaga, qui a été laissée en suspens, il y a quelques semaines, à cause de l'absence de l'échevin Préfontaine. Maintenant que ce dernier est de retour, on s'attend à ce qu'il va donner des explications sur cette affaire dont la "Presse" a signalé déjà toutes les irrégularités qu'elle comporte. Le comité des finances ne croit rien faire de mieux, dans les circonstances, que de recommander que la cité remette aux propriétaires les terrains dont elle s'est emparé illégalement, étant incapable de payer. On se souvient que M. St-George, sur un ordre verbal, venant d'on ne sait qui, avait pris ces terrains au nom de la ville, et y avait fait faire des trottoirs, ainsi que des travaux de pavage pour la somme de $2,108. Il va falloir maintenant défaire tout cet ouvrage pour livrer les propriétés en question dans le même état où elles se trouvaient auparavant. Voici le rapport du comité des finances qui sera présenté à ce sujet, cette après-midi.

"Le comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération les réclamations et actions de MM. A. L. Hurtubise, F. Fairman, de la Montreal Land Improvement Co., de la Canadian Pacific Railway Co., et de plusieurs autres personnes réclamant la valeur de terrains leur appartenant et dont la cité se serait emparé pour y faire des travaux et qu'après délibération, il a résolu de recommander au conseil d'offrir de les remettre en possession de leurs dits terrains, de faire enlever les travaux et ouvrages faits sur les dits terrains et de les remettre dans l'état où ces terrains étaient auparavant et qu'ordre soit donné à l'inspecteur de la cité, dans tous les cas de cette nature, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour donner effet au présent rapport et de remettre les rues dans l'état où elles se trouvaient auparavant".

Les propriétés cédées et en face desquelles il y a eu trottoirs et macadam de posés sont comme suit, d'après M. St George :

| | Nombre de pieds carrés. |
|---|---|
| Montreal Land and Improvement Co. . . . . . . . . . | 8,828.7 |
| " " " | 10,781. |
| W. L. Hogg . . . . . . . . . . | 3,619. |
| Henry Hogan . . . . . . . . . . | 2,557. |
| Can. Pac. Railway . . . . . . . . | 3,708. |
| A. L. Hurtubise . . . . . . . | 11,235. |
| Montreal Street Railway . . | 576.5 |
| " " " . . | 3.008. |
| Total . . . . . . . . . . . . | 44,313.2 |

Les propriétaires suivants ont reculé aussi leurs clôtures jusqu'à la nouvelle ligne, mais il n'y a pas eu de macadam posé sur leur terrain :

| | |
|---|---|
| Dominion Cotton Mills Co. . | 3,840. |
| Darling and Darling . . . . . | 2,093. |
| Arthur Paquette . . . . . . . | 2,545.6 |
| Succession Masson . . . . . . | 608.6 |
| Total . . . . . . . . . . . . | 9,087.6 |

Si l'on ajoute à ce dernier chiffre les 44,313.2 pieds cités plus haut, on constate qu'il a été cédé en tout à la ville 53,400 pieds de terrain.

### MAITRE DE POSTE

Le notaire Roberge, de St Cuthbert, a été nommé maître de poste, au lieu et place de M. Napoléon Paquin.

### L'ASSOMPTION

Lundi prochain, la cour Supérieure siégeant à l'Assomption, sera saisie de la cause de l'élection contestée de M. J. Gauthier, député de l'Assomption à la Chambre des Communes.

### CLUB OUVRIER CENTRAL

Il y aura une réunion régulière ce soir du club Ouvrier Central à 8 heures, au No 1519 rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Claude. Plusieurs orateurs adresseront la parole.

### UNION ST-JOSEPH

L'Union St Joseph célèbrera dimanche, le 21 mars, sa fête patronale. Les membres de la société se rendront en procession à l'église de Notre-Dame de Lourdes, rue Ste Catherine, où une grand'messe sera chantée vers 10 heures.

Le départ de la procession se fera à 9 heures, des salles de l'Union St Joseph, rue Ste Catherine.

### L'IMMIGRATION

M. Marquette, agent provincial d'immigration, a reçu dernièrement une lettre des directeurs de la "Self-Help Society", d'Angleterre, l'informant que 100 émigrants seront envoyés au Canada dès l'ouverture de la navigation. On dit que ces nouvelles recrues forment une classe de personnes très avantageuse pour un pays comme le nôtre. Ils seront envoyés dans les Cantons de l'Est où M. Marquette a trouvé des positions pour la plupart d'entre eux.

### SOUVENIR DE L'EXCAVATION DE LA GARE DE L'EST

Francis Hood, tuteur à son fils mineur, âgé de 16 ans, qui s'est fait blesser aux travaux d'excavation de la gare de l'Est, réclame $1,000 de dommages de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

### SAINT-JEAN ET LE GRAND TRONC

L'agitation qui s'est manifestée à Montréal et dans les localités environnantes au sujet de billets de parcours transmissibles entre les chemins de fer du Grand Tronc et St Jean, ne s'est pas appaisée à St Jean, au contraire. En effet, une députation a été organisée, avec le maire comme président, pour se rendre auprès des autorités du Grand Tronc et exposer les griefs de la population dans cette affaire. Mais si cette question est combattue par une certaine faction, elle est chaudement défendue par un grand nombre de personnes. Les autorités du Grand Tronc déclarent qu'elles ont l'intérêt de la compagnie à défendre, et que, du reste, si l'on compare les taux en vigueur à Boston, New-York et Chicago avec ceux de Montréal, on trouvera que le public canadien est beaucoup plus favorisé. Les anciens taux en vigueur sur le Grand Tronc étaient les plus absurdes qu'il y eut sur le continent. Par le nouveau système, les abus qui existaient se trouvent abolis.

### POUR LES TYPOS

### Sir Donald Smith leur fait un don de $100

Le comité chargé du concert donné au bénéfice des typographes sans travail, était loin de s'attendre au splendide résultat obtenu, aussi, s'empresse-t-il de remercier, avec les généreux donateurs, le public qui, par sa présence, n'a pas peu contribué au succès de l'entreprise. Nous donnons ci-dessous la liste des derniers donateurs : Sir Donald Smith, $100 ; le Conseil Central des Métiers et du Travail, $50 ; John Lowell, imprimeur, $20.

Le bénéfice net provenant de la représentation et de la tombola est d'environ $500.

### UN GAGNANT PERDANT

L'honorable juge Mathieu a rendu jugement, ce matin, dans une cause de Peter E. Cutler vs John Murphy.

Le défendeur s'était rendu à la boutique où travaille le demandeur, pour le sommer de lui rendre de l'argent prêté. N'en recevant pas, il lui aurait dit des injures. De là une réclambation de $500 en justice.

Le demandeur n'a subi aucun dommage ; au contraire, il a obtenu depuis un poste plus élevé dans l'établissement où il était employé. Il obtient des dommages exemplaires au montant de $25, avec les frais d'une action de cette classe. De la sorte, le gagnant a à payer les frais supplémentaires qu'il a occasionnés et il se trouve à y perdre.

### FAILLITE

Thomas Doherty, marchand de thé, faisant affaires sous la raison sociale de "Thomas Doherty et Cie," a consenti à faire cession de ses biens, à la demande de Charles E. Colson.

### UN POINT DE DROIT

Le juge Mathieu a rendu une décision intéressante, dans une cause de Eugène Massy, de St Thomas de Joliette, contre D. A. Macpherson, commerçant en fromages.

Le demandeur avait expédié du fromage au défendeur et l'avait requis de lui envoyer l'argent par l'express, ce qui a été fait.

Seulement, l'express fut volé à la gare de Joliette et le demandeur ne recevant pas son argent, prit une poursuite en justice.

Action renvoyée. Le défendeur s'étant conformé à l'ordre du demandeur, ne peut être tenu responsable.

### CHEVAUX BLESSES

Les nommés P. Richard, No 610 rue St-Laurent, et William Jolivet, de la rue Parthenais, ont été condamnés chacun à une amende de $10 et les frais pour avoir fait travailler des chevaux blessés. Joseph Bouchard, pour une offense du même genre, a dû payer $15 et les frais. Ces poursuites ont été intentées par les inspecteurs Kobold et Carragher de la société protectrice des animaux.

### FEUX

Vers trois heures, hier matin, les pompiers ont été appelés pour un commencement d'incendie dans les bureaux de la banque "Canadian Bank of Commerce", rue St-Jacques. Le feu a été causé par des chiffons de coton, imbibés d'huile, laissés près du calorifère. Le feu a été éteint à l'aide d'un babcock.

A dix heures et vingt-cinq minutes, la brigade a été appelée au No 112 rue Workman. La prompte arrivée des pompiers a empêché un incendie considérable et malgré tout, un dommage sérieux a été causé à l'étage supérieur de l'établissement.

—Si vous voulez faire accorder votre piano convenablement, téléphonez au No 811. Nordheimer, 213 rue St Jacques. 8-10-13

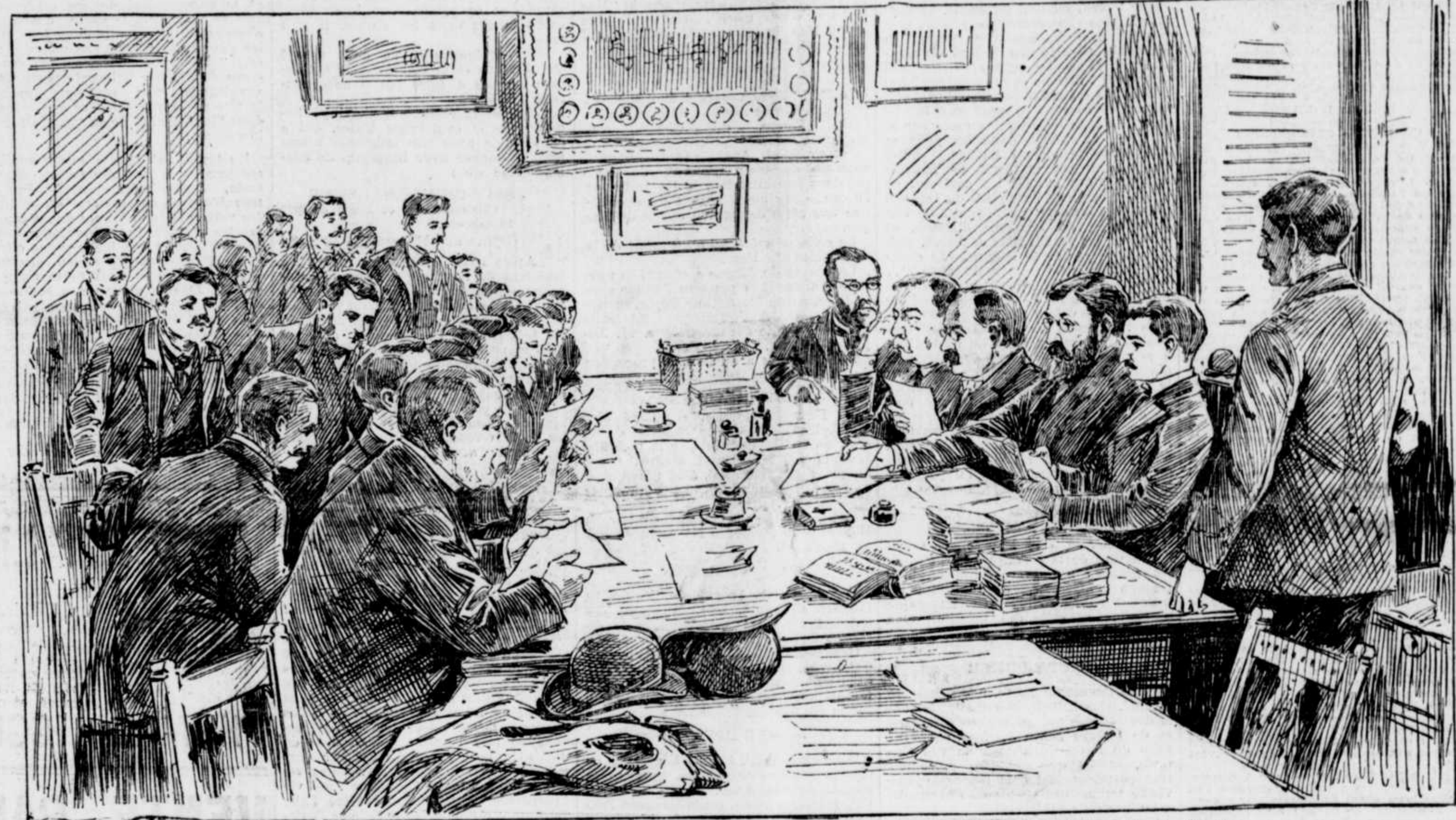

LE BUREAU DES REVISEURS à la besogne dans l'antichambre du Conseil de Ville

## CHEZ LES REVISEURS

### Un bref de prohibition émis par l'hon. juge Jetté pour arrêter la revision des listes

### ECHEC DE M. LOMER GOUIN

### Les réviseurs ne font aucun cas des procédures prises contre eux et siégent jusqu'à minuit

### LES REMARQUES DE L'HON. JUGE DESNOYERS, A LA SEANCE DE CE MATIN

### Les radiations dans le quartier St-Jacques

### Les réviseurs vont siéger en permanence jusqu à mercredi, à minuit

Tout un émoi a été causé au bureau des reviseurs samedi, lorsque M. Lomer Gouin, avocat et candidat libéral dans la division St Jacques, vint s'objecter à la manière dont on procédait. L'honorable juge Desnoyers informa M. Gouin, au nom des reviseurs, que ses collègues et lui connaissaient leurs devoirs et croyaient agir conformément à la loi. M. Gouin, n'étant pas satisfait de cette déclaration, s'adressa à la cour supérieure de cette ville pour l'émanation immédiate d'un bref de prohibition afin d'empêcher les reviseurs de siéger plus longtemps. Ce bref fut accordé par l'honorable juge Jetté à la réquisition de M. Louis Beaupré, journalier et électeur de la division Ste Marie. MM. Gouin, Lemieux et Décarie sont les avocats du requérant.

Il est allégué dans cette requête :

"Que d'après la dite loi, les intimés ne peuvent procéder à rayer les noms des électeurs inscrits sur les dites listes des électeurs inscrits sur la dite liste électorale qu'après avoir une plainte écrite pour chaque électeur dont on demande à faire rayer le nom, cette plainte devant contenir les raisons pour lesquelles tel nom doit être retranché et après avoir donné un avis spécial à toute personne dont on demande à faire retrancher le nom de la liste électorale, cet avis devant contenir les raisons pour lesquelles on demande tel retranchement.

"Que cet avis doit être de cinq jours francs.

"Que cet avis doit être signé par le greffier des reviseurs.

"Que cet avis doit être donné, publié ou signifié de la même manière que le sont les avis municipaux dans la municipalité où la liste a été préparée.

"Que les reviseurs doivent de plus donner un avis public dans les journaux, du jour et de l'heure auxquels ils doivent commencer leur examen.

"Qu'ils n'ont pas donné l'avis spécial requis par la loi aux électeurs dont certaines personnes veulent faire retrancher le nom de la liste électorale.

"Que d'après la charte de la cité de Montréal, cet avis spécial doit se donner par lettre enregistrée envoyée à l'adresse de la personne que l'on veut notifier, ou par signification d'huissier.

"Que dans ce cas les reviseurs se sont contentés de faire adresser une carte postale aux personnes dont on demande à retrancher le nom de la liste électorale, laquelle se lit comme suit :

"Bureau des reviseurs de la cité de Montréal, Hôtel de ville.

Montréal, 18 février 1897.—"Le bureau considérera la demande faite pour retrancher votre nom comme électeur, le huitième jour de mars, à dix heures de l'avant-midi ou tout autre jour ultérieur, selon que les circonstances le permettront. Et vous êtes en conséquence prié de vous y trouver présent."

L. O. DAVID,
Greffier de la cité.

Que l'on ne donne dans cette carte aucune cause pour faire retrancher le nom de l'électeur auquel elle est adressée !

Que l'on ne dit pas pour quel comté la plainte est faite et que la dite carte ne porte aucune signature légale.

Que l'imprimé "L. O. David", n'a aucune valeur en loi !

Que d'après la loi et la charte de la cité de Montréal, l'avis ci-après mentionné devait être signé par le greffier, M. L. O. David, de sa propre main ou au moyen d'un timbre approuvé par le conseil.

Que tous les prétendus avis donnés par les dits Reviseurs l'ont été de la manière susdite.

Que les dits Reviseurs ont devant eux environ cinq mille plaintes pour faire retrancher les noms d'autant d'électeurs dans la division Ste Marie et dans les autres divisions électorales situées dans la cité de Montréal.

Que votre requérant est informé qu'une telle plainte a été faite contre lui, sans droit et qu'il n'en a pas été notifié.

Que les dits Reviseurs, quoique mis au courant de l'irrégularité et de l'illégalité de l'avis susdit, persistent à procéder, à retrancher illégalement, sans juridiction et sans droit, les noms des électeurs contre qui des plaintes ont été faites comme susdit.

Que les dits Reviseurs commettent, par leurs agissements, un mal qui sera irréparable et dont votre requérant, comme tout le public de la division Ste Marie, et de la cité de Montréal, souffriront considérablement."

Trois copies du jugement ci dessus furent immédiatement préparées et à midi précis, tandis que le bureau des Reviseurs siégeait en présence d'une centaine d'électeurs, M. J. E. Durocher, huissier assermenté de la cour Supérieure, accompagné de M. Gouin et de quelques électeurs, se rendirent à l'hôtel de ville où M. Dandurand, au nom des électeurs libéraux, informa le tribunal qu'un huissier de Sa Majesté venait d'entrer, et qu'il était informé que ce dernier avait un document important à servir aux Reviseurs. M. Durocher s'approcha alors de l'hon. juge Desnoyers, et en sa qualité de président du tribunal, le lui signifia et enjoignit au nom de l'hon. juge Jetté, l'un des juges de la cour Supérieure, d'avoir à suspendre incessamment tous procédés en matière de revision de la liste électorale.

Pendant un instant il se produisit un tel calme dans la vaste salle d'audience, que l'on aurait pu croire que la mort avait passé par là.

MM. F. L. Bisaillon, C. R., et J. U. Emard, C. R., qui représentaient les intérêts du parti conservateur, protestèrent énergiquement contre telle procédure M. le juge Desnoyers saisit entre ses deux mains le document que venait de lui signifier l'huissier Durocher, et l'envoya en l'air en protestant que la signification était illégale et que l'on ne devait pas ainsi troubler les délibérations du bureau des Reviseurs ; que pour sa part, il ne s'occupait d'aucuns partis politiques et qu'il ferait son devoir consciencieusement et impartialement. Ses déclarations entraînèrent des remarques de la part de MM. Bisaillon et Emard, qui promirent de défendre le savant juge contre toute manœuvre illégale.

MM. Gouin et Dandurand protestèrent au nom de leurs clients respectifs, et déclarèrent qu'il n'y avait aucun truc de leur part, mais qu'ils voulaient tout simplement que justice fut rendue à tous. Après cet incident, le bureau des Reviseurs continua de siéger et refusa péremptoirement d'ajourner même pour le "lunch" qui fut pris pendant l'audience des témoins assignés.

Le bureau a également siégé durant l'après-midi et pendant la soirée jusqu'à une heure avancée.

Les Reviseurs ont procédé à la revision des listes de la division St Louis. M. Rainville était présent, ainsi que ses représentants et tout s'est passé paisiblement. MM. Bisaillon, P. B. Mignault et F. Vanasse représentaient les conservateurs. Un grand nombre de noms ont été rayés de la liste.

M. Rainville s'est déclaré satisfait des reviseurs. Ceux-ci, après avoir suspendu la séance après minuit, ont repris leur travail ce matin à 9 heures a. m. Ils ont terminé la revision de la liste électorale de la division St-Louis. Une foule nombreuse d'intéressés et de curieux attirés par l'espoir de voir se continuer les incidents de samedi encombraient l'antichambre de l'hôtel de ville.

Quelques noms d'étudiants ont été rayés des inscriptions, faute de qualifications nécessaires, puis référant aux incidents de samedi, le juge Desnoyers, président du bureau des reviseurs, prit la parole en ces termes :

"Je dois informer tous les intéressés que j'ai trouvé chez moi, samedi soir, un bref de prohibition m'ordonnant de cesser toutes procédures dans la révision de la liste électorale de St-Louis. Je regrette sincèrement d'avoir à dire que j'ai résisté à l'honorable juge Jetté, pour la raison particulière que je suis moi-même dans l'échelle judiciaire. La question de droit dans cette cause sera portée devant un autre tribunal, mais je dois expliquer, au point de vue de la question de faits pourquoi j'ai cru devoir résister au bref de prohibition. Depuis le commencement de la révision électorale, nous avons travaillé tout le jour et presque toute la nuit pour faire les inscriptions demandées. En cela, nous avons suivi fidèlement le chemin que nous nous étions tracé au début, sans nous occuper du nombre des demandes produites devant nous.

"Ce bureau procède depuis le 24 février à l'examen de la liste électorale de la ville de Montréal et à l'audition des plaintes produites, jusqu'au 23 février inclusivement, tant pour les inscriptions sur cette liste que pour la radiation de noms qui ne devraient pas s'y trouver. Nous avons consacré neuf jours à l'audition des demandes d'inscription. Ce travail a été fini vendredi soir et il ne nous reste plus que quatre jours pour juger plus de six milles demandes de radiations. Nous croyons qu'il est juste et équitable de consacrer ce court espace de temps qui nous reste à entendre les obervations de ceux qui demandent ces radiations. Je déclare donc que la séance actuelle se continuera sans interruption à cette fin, jusqu'à mercredi soir à minuit.

M. Rainville. — Prétendez-vous dire que vous allez faire venir les intéressés à toute heure de la nuit.

M. Desnoyers.—Nous siégerons en permanence et nous nous efforcerons d'expédier la besogne à la plus grande satisfaction des intéressés. Je dois ajouter que nous reprendrons en considération certaines irrégularités discutées devant nous. Ainsi M. Arthur Jones a envoyé ici un grand nombre de plaintes assermentées par lui ; elles étaient si nombreuses que l'on a conçu certains soupçons sur leur exactitude. Nous avons décidé de faire revenir devant nous toutes les personnes qui peuvent déclarer avoir été assermentées par M. Jones et de faire droit à leur requête. Nous ferons la même chose pour les intéressés des autres divisions. En terminant, je dois déclarer que je suis heureux de voir que M. Rainville est satisfait des reviseurs.

M. Lomer Gouin se lève alors pour se plaindre d'avoir été injuriés, lui et son associé, M. Rodolphe Lemieux, par un journal du matin, à cause des procédures extraordinaires qu'ils ont cru devoir prendre, samedi. M. Desnoyers dit qu'il n'y pouvait remédier, le journal en question étant libre d'apprécier les faits comme bon il lui semblait.

Les reviseurs procédèrent ensuite à la radiation des demandes d'inscriptions ou des inscriptions de la division St Jacques. Ces demandes de radiation s'élèvent à 3,330. M. Lomer Gouin représente les libéraux de la division et MM. Arthur Gendron, J. O. Labrecque, N. Bourgouin, J. L. Dozois et J. A. Normandin représentaient les conservateurs.

L'on a commencé d'abord par le quartier St Jacques, c'est-à-dire le haut de la division de ce nom. Lorsque ce travail sera terminé, les reviseurs s'occuperont ensuite de la partie Est. Il serait trop long de donner la liste complète des noms qui ont été rayés. Qu'il suffise d'en indiquer le nombre par bureaux de votations :

Poll No 1. — 30 demandes des radiation, 27 maintenues.

Poll No 2. — 32 demandes de radiation 24 maintenues.

Noll No 3. — 58 demandes de radiation, 47 maintenues.

Poll No 4. — 93 demandes de radiation, 77 maintenues.

Poll No 5. — 67 demandes de radiation, 55 maintenues.

Poll No 6. — 87 demandes de radiation, 59 maintenues.

Poll No 7. — 55 demandes de radiation, 45 maintenues.

Poll No 8. — 28 demandes de radiation, 19 maintenues.

Poll No 9. — 31 demandes de radiation, 23 maintenues.

A 1 heure p.m. la séance a été suspendue durant une demi heure pour le lunch.

La "Minerve" qualifie de scandale judiciaire la tentative de MM. Gouin, Lemieux et Décarie, pour nullifier la revision et se demande s'il n'y a réellement qu'une coïncidence fortuite dans le fait que l'honorable juge Jetté a signé et accordé le bref de prohibition préparé par MM. Gouin et Lemieux. Ce dernier, on le sait, est le gendre de l'honorable juge Jetté. "Ce bref de prohibition est illégal, dit le confrère ; sa signification est nulle et il ne restera de toute cette machination ourdie par les libéraux qu'un scandale de plus à leur triste avoir." Cet incident fait le sujet de toutes les conversations dans les cercles politiques.

M. Bisaillon, C. R., a présenté, ce matin, devant le tribunal de la cour de pratique, présidée par le juge Gill, une requête en intervention, au nom du procureur-général de la province, dans cette affaire de "prohibition", de la part de Louis Beaupré contre les reviseurs : le juge Desnoyers, M. Crankshaw et Louis Armstrong.

Les reviseurs n'ont plus que trois jours pour terminer leurs travaux, qui doivent être faits entre le 10 février et le 10 mars.

Or il a été inscrit 3,000 noms qui doivent nécessairement être revisés, pour rendre justice aux citoyens, attendu que plusieurs parmi ces 3,000 personnes, sont inscrites sur d'autres listes et se trouveraient de la sorte à avoir injustement deux droits de vote.

De plus, on prétend que les avis du bref de prohibition ont été faits d'une façon irrégulière, qu'il y a quantité d'informalités graves, ce qu'on prouvera, dit-on, en temps et lieu.

M. Bisaillon invoque l'intérêt public à l'appui de sa requête.

L'intervention est reçue ; elle sera rapportée cette après-midi, les avocats procèderont immédiatement par écrit, et l'on sera entendu au mérite demain.

Les reviseurs siègent en attendant et leurs travaux seront efficaces. Seulement, si le bref de prohibition est maintenu, ils se trouveront exposés à une condamination pour mépris de cour.

Voici les correspondances échangées entre le maire et les reviseurs :

Montréal, 6 mars 1897.

L. O. David,
Greffier de la cité.

Mon cher monsieur,

D'après une conversation que j'ai eu, ce matin, permettez-moi de vous informer qu'il est venu à ma connaissance que certaines personnes ont l'intention d'exercer une certaine pression sur le bureau des reviseurs, pour l'engager à siéger demain (dimanche). Je compte sur vous pour que ceci n'ait pas lieu et que des ordres soient donnés pour que l'hôtel de ville soit fermée depuis minuit samedi à minuit dimanche. En d'autres termes, l'hôtel de ville, après l'ajournement du bureau des reviseurs, ce soir, sera de nouveau à leur disposition à partir de minuit dimanche.

Votre, etc.,
R. W. SMITH,
Maire.

Cette lettre a reçu la réponse suivante :

A Son Honneur le maire,

Monsieur,

Devons-nous comprendre par votre lettre, adressée au greffier de la cité, que vous refusez de permettre à nos commis de continuer leur ouvrage à l'hôtel de ville, dimanche ?

Pour votre information, nous vous dirons que nous avons des commis dûment assermentés pour agir d'une manière impartiale et irréprochable qui doivent confronter les noms attaqués, avec la liste municipale, du mois de décembre dernier. Or, comme il y a dans St-Jacques seulement, 3,300 noms qu'il nous faut examiner, lundi, d'après les avis envoyés. Si les commis ne peuvent continuer leur travail demain, dimanche, il leur sera impossible d'être prêts au temps dit.

Nous vous prions d'examiner spécialement l'article 11, 60 Vict., chap. 21, qui pourvoit à ce que les conseils municipaux des villes en question mettent à la disposition du bureau des reviseurs un endroit convenable pour permettre aux reviseurs de tenir leurs assemblées et leur fournissent ce qui est nécessaire pour l'exécution de leurs travaux.

Nous espérons que vous donnerez les instructions nécessaires pour permettre aux commis de continuer leur ouvrage, demain, dimanche, étant convenu que nous n'entendons pas tenir d'assemblée publique.

Vos, etc.,
M. C. DESNOYERS,
Président.
JOS. CRANKSHAW,
LOUIS ARMSTRONG.

Voici quelle a été la réponse du maire, le jour même :

Messieurs,

En réponse à votre lettre qui vient de me parvenir, je dois vous dire que, bien que je désire vivement, vous faciliter l'important travail auquel vous êtes occupés, je ne considère pas qu'il soit juste et convenable de tenir l'hôtel de ville ouvert pour un travail de cette nature, le dimanche. Je regrette, en conséquence, de ne pouvoir modifier les instructions données déjà au greffier de la cité, de sorte que l'hôtel de ville sera ouvert jusqu'à minuit ce soir et réouvert qu'à minuit dimanche. Permettez-moi d'ajouter que si les commis travaillent jusqu'à minuit ce soir, et qu'ils ne continuent qu'à minuit dimanche, ils feront autant d'ouvrage, ayant eu du repos, que s'ils avaient travaillé toute la journée demain.

Votre, etc.,
R. W. SMITH,
Maire.

## LE MEURTRE DE LA RUE MONTCALM

### On cherche les documents nécessaires au procès

### Charles Dempsey et Wm McGregor coupables de vol avec effraction

M. J. L Archambault, avocat de la couronne, qui a été retenu chez lui depuis quelques jours, à la suite d'un accident à l'oeil droit, causé par la chute d'un glaçon, tombé du toit, en face de ses bureaux, a pu se rendre ce matin en cour pour plaider dans la cause du meurtre de la rue Montcalm. M. Archambault a craint pour un moment de perdre l'oeil. Il a été traité par le Dr Foucher.

A l'ouverture de la cour, M. J. W. Poitras a fait une motion demandant que dans la cause de la Reine vs Cyr, accusé de recel, les témoins de ce dernier soient assignés aux frais de la couronne, attendu qu'il est sans argent et dans l'impossibilité d'assigner ses témoins.

Ernest Cardinal, accusé d'avoir illégalement blessé M. Bertrand Bélanger avec intention de lui faire un mal corporel grave, a été mis en accusation.

Il proteste de son innocence et à la demande de son avocat, M. O. Desmarais, son procès est fixé au 22 courant. Son cautionnement a été renouvelé.

Charles Dempsey et Wm McGregor, deux jeunes gens enfermés depuis quatre mois sous l'accusation de vol de vêtements, dans la résidence de M. Zéphirin Perreault, où ils avaient pénétré avec effraction et qui depuis le jour de leur arrestation avaient toujours protesté de leur innocence, ont demandé à comparaître ce matin devant la cour pour s'avouer coupables. Ils recevront prochainement leur sentence.

La cour est ensuite saisi du procès de Pasquelo Ciarlo, accusé du meurtre de Frédéric Linteau, rue Montcalm.

Le jury qui est appelé à rendre un verdict dans cette affaire, est composé de MM. Benjamin Cousineau, Wm P. Brown, J. B. Crevier, A. E. Blanchard, Thos. Skiley, Alphonse Lecavalier, Frs Clermont, Henry Junod, Hugh Gilmour, Télesphore Prévost, Wm Copping et Wm Goldberg.

Le prisonnier est un Italien âgé de 25 à 27 ans et la victime, Frédéric Linteau, était un Canadien-français dont la famille demeure rue Montcalm.

Le jury étant mixte, M. J. L. Archambault, et M. J. F. Quinn lui ont tour à tour expliqué la cause en anglais et en français. Ce procès sera prolongé par la traduction en trois langues différentes. Il faudra traduire de l'italien en français et du français en anglais.

L'interprète italien est M. Peter Fichera.

Avant l'audition du premier témoin, la cour a décidé, à la demande de M. H. C. St-Pierre, avocat de l'accusé, de suspendre la séance jusqu'à une heure et demie de l'après-midi, afin de permettre aux officiers de la cour de trouver les dossiers et tous les documents qui se rattachent à cette cause, lesquels documents sont essentiels à la défense dès le commencement de l'interrogatoire du premier témoin de la couronne.

Le juge Wurtele a trouvé étrange que ces documents ne fussent pas en cour ce matin. Il a été expliqué à Son Honneur que M. J. L. Archambault, avocat de la couronne, ayant été retenu chez lui par la maladie, M. Charles Doucet avait chargé le constable Grégoire de lui faire parvenir les dossiers afin de lui permettre de préparer sa cause, et que l'homme de police étant à son tour malade chez lui, est resté jusqu'ici en possession des dossiers.

Le président du tribunal a pris de là occasion de faire observer que tous documents nécessaires à un procès ne doivent être confiés qu'aux avocats concernés dans la cause.

Dans cette affaire de la Reine contre Ciarlo, la couronne fera entendre dix témoins. Le principal et le seul témoin oculaire est le fils du défunt F. Linteau. Il était à quelques pas de son père quand ce dernier a été poignardé.

## LE PONT DE QUEBEC

### La campagne électorale

### L'hon. M. C Langelier serait le candidat libéral du comté de Québec

(Dépêche spéciale)

Québec, 8 — La Banque de Québec a décidé de construire un édifice pour sa succursale de St-Roch. Les directeurs ont, dans ce but, décidé de tenter de faire l'acquisition du terrain où s'élevait le magasin Myrand et Pouliot, incendié dans la nuit de vendredi à samedi, mais le propriétaire, M. Philéas Béland, a refusé ce matin $15,000 pour le terrain. A midi, il avait refusé $16,000.

—La question du pont viendra de nouveau devant le conseil de la Chambre de Commerce demain après-midi, M. Dobell doit y donner des explications concernant les déclarations de M. Tarte relatives au million de dollars que M. Dobell a dit devoir être donné à la compagnie.

—L'"Avant-Garde," dans un article de fond, ce matin, intitulé "Le terrain de la lutte," dit que la campagne électorale maintenant ouverte devra se faire exclusivement sur les affaires provinciales et que la question des écoles du Manitoba devra y être complètement étrangère.

—L'honorable M. Flynn a été fort occupé, aujourd'hui, à son bureau, à la préparation de la grande tournée politique qu'il va entreprendre incessamment dans la province. On dit ici dans les cercles bien informés que l'honorable M. C. Langelier sera le candidat oppositionniste dans le comté de Québec.

—La réunion d'avril de la cour criminelle ne s'ouvrira que le 20 avril. Une proclamation à cet effet a été publiée dans la "Gazette Officielle."

### PAS UN "INFORMER"

M. Moïse Monpetit, rue Chateauguay, Pointe St Charles, ayant été condamné à l'amende pour vente de boisson sans licence, certaines personnes mal informées ont fait courir le bruit que M. Hubert Fournier, demeurant rue du Grand Tronc, avait porté plainte contre lui. M. Fournier informe le public qu'il n'est pas un "informer".

# LE SPORT

Les "Nouvelles", dans le numéro d'hier, nous adresse le petit entrefilet suivant :

"Le jeu de hockey est traité avec bien peu de respect, par la "Presse". Mercredi soir avait lieu la partie de ligue senior entre les Shamrocks et les Victorias. Jeudi soir, on parcourt la colonne du Sport, le journal en entier, pas un mot, pas une mention, comme si la chose n'avait jamais eu lieu.

"Le même soir, le collège de Harvard devait rencontrer les McGills.

"Encore un évènement digne d'être mentionné, motus... et on pose au journalisme moderne."

La "Presse" regrette avec tous ses lecteurs d'avoir eu à omettre quelque chose la semaine dernière. La cause est bien simple : Si le chroniqueur du sport des "Nouvelles" veut bien faire un effort et rappeler ses souvenirs, où s'il ne s'en souvient pas, lire les journaux de jeudi soir, il verra que ce jour là, le gaz, sur la rue St Jacques, principalement aux bureau de la "Presse", du "Monde" et de la 'Patrie", était très mauvais, et que pendant une partie de l'avant-midi, les "Linotypes" n'ont pu fonctionner. Or, le sport, à la "Presse", se compose très à bonne heure, le matin. Par conséquent, beaucoup de matières intéressantes et importantes, parmi lesquelles étaient ces deux parties de hockey, Shamrock, Victoria et Havard-McGill, ont dû être mises de côté.

Ce jeu d'"informer" est un sport auquel le public ne s'intéresse plus depuis longtemps et que la direction des "Nouvelles" fera cesser, nous en sommes certain, dès qu'elle en aura constaté la présence dans ses colonnes.

### HOCKEY

### OTTAWA vs SHAMROCK

Les parties de hockey, de la ligue sénior s'est terminée samedi soir, au patinoir Victoria, par la rencontre des Ottawas et des Shamrocks. Les Ottawas sont sortis vainqueurs par un score de 4 contre 3. La victoire des Ottawas n'est pas due à ce qu'ils ont mieux joué que leurs adversaires, mais bien parce qu'ils ont montré plus de jugement que les Shamrocks. Quand la première moitié de la partie a été terminée, le score était 3 à 0 en faveur des Shamrocks, et ce score est demeuré comme cela, jusque vers 10 minutes avant la fin de la seconde moitié, où les Ottawas ont fait leur premier point. Ici, les Shamrocks ont semblé se décourager, et les Ottawas firent encore deux points successivement avant la fin. A l'expiration du temps, les clubs avaient chacun 3 points. Le draw fut joué et les Ottawas firent le quatrième point.

Il y a eu des changements de faits chez les Shamrocks, et si ces changements avaient été faits plus à bonne heure, la position des clubs serait peut-être bien différente que celle d'aujourd'hui. F. Stephen jouait "point," et Bob Wall cover point. Ceci était un bon changement et chaque homme a bien joué. Wall était remplacé dans les forwards par Trihey. Les forwards ont magnifiquement bien joué, et si le club a perdu, ce n'est certainement pas leur faute.

Chez les Ottawa, Weldey Young manquait, Spittal le remplaçait et ce dernier était remplacé par Hutchison.

Dans la seconde moitié, le jeu fut plutôt brutal. A la sixième partie, Westwick et Brown eurent des difficultés ensemble, et tous deux furent mis de côté pour le restant de la partie. Wall, les suivit quelque temps après. Avec six hommes contre cinq, les Ottawas firent le goal. A la partie suivante, Wall fut encore mis dehors, dès le commencement. M. Smith frappa violemment Dobbey sur la tête et lui fit perdre connaissance. Smith fut envoyé, et comme Dobby ne pouvait plus jouer, Hutchison dut se retirer, pour égaliser les chances. Ceci laissait quatre hommes pour chaque club.

Les clubs étaient représentés comme suit :

Shamrock. — Pagnuelo, goal ; Stephens, point ; Wall, cover point ; Trihey, forward ; Dobby, forward ; Smith, forward ; Brown, forward.

Ottawa. — Chittick, goal; Pulford, point; Spittal, cover point; A. Smith, forward; M. Smith, forward; Westwick, forward ; Hutchison, forward.

Referre. — W. G. Levis.

### SOMMAIRE

1ère partie. — Shamrock. Trihey.
2e partie. — Shamrock. Dobby.
3e partie. — Shamrock. Trihey.
4e partie. — Ottawa. A. Smith.
5e partie. — Ottawa. Westwick.
6e partie. — Ottawa. Smith.
7e partie. — Ottawa. Spittal.

### LIGUE INTERMEDIAIRE

Il a été finalement décidé que la dernière partie pour le championnat intermédiaire, serait jouée demain soir, au patinoir Victoria, entre les Montréals et les Shamrocks.

### L'EXCURSION DES SHAMROCKS ET DES MONTREALS

La visite des clubs de hockey Montréals et Shamrocks, l'an dernier, aux Etats-Unis, a créé une excellente impression, à New-York, Brooklyn, Washington, Baltimore et autres villes, et dans toutes ces places, il y a maintenant des clubs de hockey de formés. Des invitations ont encore été envoyées à ces deux clubs pour visiter les Etats-Unis, et ils se sont embarqués hier soir. A Baltimore sera jouée la première partie. Les Montréals et les Shamrocks, jouant contre les Baltimores. Après cette partie, les Shamrocks joueront contre un club de l'université John Hopkins ,mardi et mercredi soir. Les clubs montréalais joueront pour une superbe coupe offerte au meilleur club de Baltimore. Jeudi, les Shamrocks joueront à Brooklyn, contre le Crescent A. C., Samedi soir, les Montréals et les Shamrocks joueront encore.

### HARVARD BATTU A OTTAWA

Les Harvards ont rencontré les Aberdeens, à Ottawa, samedi soir, et ont été vaincus par un score de 8 contre 2.

Les visiteurs ont joué une partie bien supérieure à celle jouée à Montréal contre les McGills. La partie a été très intéressante.

### LE PATIN

Mercer Edson, à qui A. Brière a lancé un défi, pour une course de 5 milles, répond qu'il accepte le défi et qu'il rencontrera ce dernier ce soir, au patinoir Prince Arthur, pour conclure les arrangements.

### CURLING

### HEATHER vs MONTREAL

La partie amicale annuelle entre les Heathers et les Montréals, s'est terminée samedi soir en une victoire pour ces derniers. Score :

Rond No 1

Heather. — D. McGill, J. B. Kerr, C. A. Hutchison, J. W. Smith. — Skip, 13.

Montréal. — J. F. Mundie, A. W. Robarts, C. E. Smyth, H. E. Smith. — Skip, 15.

Rond No 2

Heather. — T. Eaves, A. Robertson, N. D. McLeod, Geo. Cornell. — Skip, 17.

Montréal. — H. B. Brock, Col. Gardiner, C. Coristine, D. Williamson. — Skip, 22.

Rond 3.

Heather. — J. Heggie, J. Stewart, G. N. Hutchison, Geo. Wood. — Skip, 14.

Montréal. — H. Southam, H. B. Brainerd, F. Barton, C. W. Dean. — Skip, 18.

Rond 4.

Heather. — P. T. Small, W. C. Hutchison, R. B. Ross, jr., W. B. Hutchison, — Skip, 17.

Montréal. — C. Geale, W. Gardner, J. Simmons, W. Abbott. — Skip, 13.

Rond No 5

Heather. — G. A. Robertson, M. Hutchison, A. K. Hutchison, H. Hardman. — Skip, 14.

Montréal. — Jas. Alexander, R. A. Dunton, E. L. Pease, R. W. McDougall. — Skip, 17.

Rond No 6

Heather. — Dr Scane, R. S. Ferguson, P. A. Brown, R. Thompson. — Skip, 16.

Montréal. — C. F. Notman, A. R. Oughtred, G. A. McMurtry, R. W. Tyre. — Skip, 14.

Rond No 7

Heather. — D. McDonnell, P. W. McLagan, A. Ramsay, A. C. Hutchison. — Skip, 7.

Montréal. — F. C. Budden, W. T. Baillie, T. Browne, H. E. Suckling. — Skip, 24.

Rond No 8.

Heather. — W. J. Thompson, L. T. Leet, N. Macdonald, J. H. Smith. — Skip, 15.

Total, 113.

Montréal. — J. I. [illegible]rks, J. R. Ronald, H. J. Miller, W. I. Fe[illegible], — Skip, 16.

Total, 139.

Majorité pour Montréal, 26 points.

### CALEDONIA vs LACHINE

Les Caledonias ont encore une victoire à enregistrer :

Rond 1.

Caledonia. — D. Cameron, B. Tedford, Robt Scott, J. Robertson. — Skip, 20.

Lachine. — F. Brennan, J. Knox, D. McOuat, E. Wilson. — Skip, 11.

Rond 2

Caledonia. — A. T. Pratt, T. Cushing, G. W. Sadler, W. Lyall. — Skip, 10.

Total, 30.

Lachine. — T. Christie, J. Hope, G. McGibbon, A. Truell. — Skip, 18.

Total, 29.

Majorité pour Caledonia, 1 point.

### CALEDONIA vs LACHINE

Les Caledonias ont aussi gagné une victoire :

Rond No 1

Caledonia. — A. W. Oskood, McDuff Lamb, J. H. Robertson, W. R. J. Hughes. — Skip, 19.

Lachine. — A. J. Dawes, R. Bickerdike, A. Milne, Jas. Edward. — Skip, 7.

Rond No 2

Caledonia. — W. Currie, R. Scott, H. R. Hutchison, Jno. Robertson. — Skip, 13.

Total, 32.

Lachine. — F. Craig, W. Henry, A. N. Other, W. Walker. — Skip, 8.

Total, 15.

Les Québecs ont vaincu les St Lawrences par 30 points.

Les Victorias ont vaincu les St Lawrences par 26 points.

### LES QUILLES

### LE CHAMPIONNAT

Dans la compétition entre les Ottawas et les Montréals, ligue sénior, les M. A. A. A. sont sortis vainqueurs.

OTTAWA

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Grant | 185 | 160 | 218 | 558 |
| Jamieson | 160 | 158 | 185 | 503 |
| Hennigan | 193 | 203 | 147 | 543 |
| Couplin | 176 | 204 | 221 | 601 |
| Watson | 169 | 196 | 204 | 569 |
| Morrison, capitaine | 225 | 187 | 194 | 606 |
| Total | | | | 3,380 |

M. A. A. A.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| J. E. Walsh | 227 | 204 | 160 | 591 |
| Jas. Baird | 194 | 192 | 188 | 574 |
| P. Lyall | 173 | 199 | 170 | 542 |
| J. H. Hodges | 153 | 200 | 202 | 555 |
| W. J. Baillie | 235 | 149 | 180 | 564 |
| A. H. Willison | 186 | 202 | 238 | 626 |
| Total | | | | 3,452 |

Majorité pour M. A. A. A., 72 points.

Le second club a également remporté une victoire sur le second club des Ottawas.

### BASEBALL

### LE VIGILANT

Le club de baseball le Vigilant, a eu ses élections vendredi, le 5 mars, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1897 :

Président, F. Côté ; trésorier, J. P. Lefebvre, secrétaire, J. H. Turpin ; capitaine, Jos. Guénette ; gérant, J. A. Lussier.

Le comité se compose des mêmes. Ceux qui désireraient faire partie de ce club pourront s'adresser à J. H. Turpin, secrétaire, 21½ rue Saint Urbain, Cité.

### LA BOXE

### CORBETT - FITZSIMMONS

New-York, 8—Une dépêche spéciale de Carson dit que l'orage qui est tombé vendredi dernier n'a pas retardé l'entraînement d'une minute. L'orage même sans la tempête de neige qui l'a suivie, aurait pu être considéré comme un joli succès, mais le souffle glacial des pics de la Sierra la rendait plus désagréable encore. Cela a empêché Corbett de faire sa course ordinaire et a rendu les grandes routes sablonneuses de Carson semblables aux sentiers des régions polaires. Et tout cela une semaine après que les résidents de Carson avaient déclaré que l'hiver était une chose du passé, bien finie, et qu'on ne devait s'en souvenir que comme de la saison la plus sévère qu'on ait eue en cet endroit. La neige non plus ne cessa pas un moment de tomber et au point du jour, la terre était couverte de six pouces de neige éblouissante et tout indiquait qu'il y en aurait encore davantage. On croit que cette neige disparaîtra rapidement.

Carson, 8 — Fitzsimmons s'est exercé au punching bag par rondes de trois minutes, suivies d'une minute de repos, chaque ronde consistant en une manière de coups différents.

Corbett ayant entendu parler de ce nouvel exercice, le ridiculisa et pour appuyer son raisonnement par une action, il frappa le bag de la main gauche durant dix minutes de temps sans s'interrompre. Ses quatre boxeurs furent ensuite invités à essayer leurs forces.

Corbett leur donne deux rondes chacun, sans que lui se repose, ce qui fait que chacun de ses adversaires a neuf minutes de repos avant de prendre sa seconde ronde.

A mesure que la date approche, le nombre de journalistes grossit, comme le nombre des canards à sensation.

Toutes ces balivernes doivent être traitées comme elles le méritent.

Pour démontrer la fausseté de ces assertions, les deux lutteurs ont été aujourd'hui examinés par le même médecin.

Le docteur Quinan déclare que n'ayant jamais été auparavant appelé à examiner des boxeurs, il ne peut affirmer s'ils sont en bonne condition pour prendre part à un tournoi de boxe, mais ce qu'il peut dire, cependant, c'est que chacun d'eux est parfaitement sain de corps autant que deux hommes peuvent l'être.

Il n'y a pas beaucoup de paris à enregistrer, beaucoup étant enclin à attendre aux derniers jours avant de déposer leur argent. Les admirateurs de Corbett sont cependant plus en évidence, offrant dans la proportion de 10 à 7 sur leur homme.

### ATHLETIQUE

Tel qu'annoncé, le club Athlétique Indépendant, — qui n'a rien de commun avec le club de baseball, — a eu sa seconde assemblée, hier soir. Après la lecture des minutes de la dernière assemblée, on a procédé à la confection d'un règlement et à l'élection des officiers, dont voici les noms :

M. Walsh, président ; R. Berrington, vice-président; E. Drolet, secrétaire trésorier ; A. Doray, assistant secrétaire ; A. Rozand, commissaire ordonnateur; E. Paquin, assistant commissaire ordonnateur.

Comité. — M. A. Sauvé et M. T. Logan.

Après plusieurs toasts portés à la santé des nouveaux officiers, la séance a été levée, et les membres ont continué à s'amuser jusqu'à une heure passablement "matinale" de la nuit.

Pour toute information au sujet de ce club, s'adresser au secrétaire, M. E. Drolet, No 238 St Hubert.

## LES MORTS DE SAMEDI

Liste des permis d'inhumer délivrés samedi au bureau de la fabrique de la paroisse de Notre-Dame :

Dame Marie Théotiste Gravel, veuve de Joseph Vincent Valiquette, 86 ans et 7 mois, 1197 Hôtel de Ville.

Théophile Houle, boucher, époux d'Henriette Barré, 78 ans, 40 St David.

Méloda, fille de J. B. Chaperon, 3 ans et 8 mois, 52 Saint Ferdinand.

Yvonne, fille d'Adélard Rejimbal, 3 mois et 17 jours, 347 Logan.

Joseph Alexandre, fils d'Adélard Boivin, 2 ans, 9 mois et 23 jours 228 Beaudry.

Moïse Montpetit, époux de Adèle Charlebois, 26 ans, 152 Châteauguay.

Pierre Lalller, époux de Azilda Major, 43 ans, 6 mois, 301 Amherst.

Dame Valléda Houde, épouse de Emile Marchand, 27 ans, 2 mois, 541 St Urbain.

Marie Marguerite Berthe, fille de Edouard Lallemand, 1 mois 6 jours, St Lambert.

Fortunatte, fille de Napoléon Lefebvre, boulanger, 3 ans, 928 St André.

Frère Malo Frédéric, des Ecoles Chrétiennes, né Joseph Cyrille Achille Goulet, 20 ans, 8 mois, 17 jours, Maisonneuve.

Auguste, fils d'Auguste Leclair, 1 an, 7 mois, 26 St François-Xavier.

Emile, fils de Célibert Perrier, 4 mois, 29 jours, 114 Dufresne.

Armand, fils d'Anne Marcoux, 3 mois, 29 Durham.

Léda, fille de Jos Grenier, 8 mois, 14 jours, 402 Champlain.

Avila Roy, boucher, fils d'André Roy, 17 ans, 122 Quesnel.

Wilbrod Dalton, fils de W. L. C. Dewitt, 7 mois, 2447 Notre-Dame.

Marie Clémentine Eva, fille de J. B. Charbonneau, 1 an, 63 St Dominique.

Walter, fils de Patrick McElheron, 8 mois, 26 St Charles Borromée.

Marie Agnès Irène, fille de feu Jos. Montferrand, 5 mois 25 jours, 208 Sanguinet.

Dame Marie Stéphanie McKay, épouse de Arthur Dansereau, avocat, maître de poste, 43 ans, 600 Sherbrooke.

Joseph Leblanc, menuisier, 67 ans 10 mois, 527 William.

Dame Alice Renaud, épouse de Stanislas Chaput, 64 ans 10 mois, 126 Logan.

Ellen Cunningham, fille de feu Chas Cunningham, 18 ans, 417 Wellington.

William Doherty, époux de Marie Jane Lafleur, 36 ans, 66 Amherst.

## UNE EXPERIENCE CONCLUANTE

Elle résulte de plusieurs milliers d'observations : c'est que pour toutes les affections de la gorge et des poumons, le seul et unique remède, c'est le "Baume Rhumal". En vente partout. q h

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—1 M v—o

# DANS LES EGLISES

### LE CAREME AU GESU

Le R. P. Lalande, S. J., a commencé, hier, sa série de conférences à l'église des Jésuites. Il a pris pour sujet de la station de carême le Règne de Jésus-Christ. Au cours de son entretien, il a donné la division de son sujet : Le Règne de J.-C. dans le monde entier, par son Eglise : Le Règne de J.-C. dans notre pays du Canada ; le règne de J.-C. dans l'école, dans la famille, dans chaque individu.

Il est facile de prévoir dans cette division, des sujets de grande actualité. Il fera plaisir de les entendre traiter par une bouche aussi autorisée et aussi éloquente.

Le P. Lalande est encore jeune. Et il a, des jeunes, l'âme ardente, la parole chaleureuse et le coeur vibrant. Pendant près d'une heure, il a fait passer son auditoire par les sentiments les plus divers, depuis le rire, jusqu'aux larmes, et jusqu'à l'enthousiasme qui applaudirait, n'était le respect dû à l'Eglise.

Le prédicateur a montré le règne de Jésus-Christ victorieux de toutes les persécutions du passé ; et il a trouvé dans ces victoires une garantie pour son règne dans l'avenir. "Hommes de peu de foi, s'est-il écrié, regardez ce Christ d'hier et d'aujourd'hui, et il vous dira ce que sera le Christ de demain !"

Puis, vint une série de tableaux représentant l'Eglise comme écrasée, puis se relevant toujours glorieuse. C'est d'abord la persécution sanglante : Les bourreaux auraient voulu noyer cette fille du ciel dans le sang.—Puis, c'est la persécusion de la calomnie :—les bourreaux auraient voulu l'étouffer dans l'infamie :—Puis, c'est la persécution de l'arbitraire et du sophisme : les bourreaux voulurent l'ensevelir dans l'ignorance.

Après cette triple épreuve, vinrent les hérésies, l'invasion des barbares, la protection des rois qui consentirent à l'aider pourvu qu'elle leur sacrifiât son indépendance ; après, vinrent les richesses,—la plus terrible des épreuves de l'Eglise,—puis la Réforme... etc.

A-t-elle sombré l'Eglise dans ces tourmentes ? demande l'orateur. A-t-elle sombré dans cet âge de fer des Xe et XIe siècle, où le clergé lui-même avait prévariqué, et où des lieutenants de J.-C. ne semblaient viser qu'à ruiner son règne ? Non. Elle en est sortie, au contraire, plus vigoureuse que jamais, rapportant la semence de cette végétation à jamais inégalée des oeuvres du moyen-âge ! Etait-elle ruinée l'Eglise qui défrichait l'Europe par ses moines ? qui faisait les croisades par ses chevaliers, si fiers de courir à la mort où à la victoire, au nom de Dieu, la croix sur la poitrine, l'héroïsme dans les yeux et J.-C. dans le coeur ? Ruinée, l'Eglise qui écrivait par la plume de Thomas d'Aquin ? qui guidait les pinceaux de Giotto ? inspirait les chants du Dante ? qui créait les ordres admirables de Dominique et de François d'Assise, et sculptait les cathédrales superbes, poèmes de pierre et de marbre, qui chantent encore la foi robuste du passé ?"..

En terminant ces preuves de la divinité du règne de Jésus-Christ, le Père eut l'occasion de faire l'éloge des oeuvres religieuses du 19e siècle. Si cela déplaisait à quelques-uns de vous, dit-il, à peu près en ces termes, je les prie d'attendre jusqu'à dimanche prochain : le mal que j'aurai à dire en parlant du règne de Jésus au Canada, me fera bien pardonner mon optimisme.

Nous croyons que ses auditeurs font mieux que lui pardonner. Ils en sont fiers, parce qu'il les intéresse, parce qu'il est des nôtres, et qu'il parle le langage qu'on aime.

### A HOCHELAGA

Hier soir, à 7.30 heures, a eu lieu l'ouverture de la retraite des demoiselles prêchée par les Rvérends Pères Hamon et Granger, Jésuites. La retraite des dames aura lieu la semaine prochaine et celle des hommes dans quinze jours.

### SACRE-COEUR

"Une femme de morte, une femme de morte", chuchottait, hier matin, la foule des femmes qui assistaient à la messe de clôture de la retraite dans l'église du Sacré-Coeur, sur la rue Ontario, tandis que quelques personnes transportaient dans la sacristie une vieille femme qui venait de s'évanouir.

La nouvelle était vraie.

C'était à la messe de six heures et l'église remplie de monde, était un peu sombre, encore éclairée à demi par le jour naissant et par les cierges qui luisaient là-bas sur l'autel. Le moment de la communion était arrivé, communion générale, et presque toutes les femmes s'étaient avancées vers la table sainte. L'une d'elles venait de regagner son banc dans une rangée latérale, lorsqu'elle s'affaissa privée de connaissance. Quelques hommes qui se trouvaient parmi la congrégation l'emportèrent immédiatement à la sacristie. Là, on essaya de la ramener, mais en vain. Elle était morte, foudroyée par une attaque de maladie de coeur probablement. Après quelques minutes, le Père Strubbe vint annoncer aux fidèles qu'une des personnes qui avait suivi régulièrement les exercices de la retraite, depuis le commencement et avait reçu à l'instant même la sainte communion, venait d'expirer.

On peut facilement concevoir tout l'émoi que cette annonce causa dans l'assemblée. Toutes les femmes étaient très excitées et absolument hors d'elles-mêmes, néanmoins, le calme se rétablit et l'office se continua.

La personne qui est morte est une dame Noël qui était âgée d'environ 70 ans. Son mari qui était présent lorsqu'elle est morte, a été on ne peut plus affecté, et il faisait peine à voir. Il est âgée d'environ cinq ans de plus que sa femme.

M. le curé Adam a profité de la circonstance pour faire une petite allocution bien sentie qui a vivement impressionné. Il a pris pour texte de son instruction ces paroles. "Beati qui in Domino moriuntur". Il a exhorté ses paroissiens à toujours se tenir prêts à paraître devant le souverain juge, parce que la mort vient comme un voleur, au moment où on s'y attend le moins. Il a aussi insisté sur le fait qu'il est consolant de mourir lorsqu'on est préparé comme l'était la chrétienne qui venait de s'éteindre après avoir reçu son Dieu. Ces paroles ont laissé une impression qui ne s'effacera certainement jamais dans l'âme des auditeurs.

M. le curé a répété cette allocution aux différentes messes d'hier.

M. Chauvin a officié à la grand'messe et le sermon a été donné par le Rév. Père Sebrechts, Rédemptoriste. L'Eglise a été le sujet traité par l'éloquent prédicateur.

Le choeur de chant des dames du Sacré-Coeur a rendu, hier matin, les morceaux suivants à la messe de 8.30 heures : " Ave Maria " de Milard par Mme Plouffe.

Cantique " Paraissez Dieu Sauveur," par Mme J. B. Biron, solo de saprono, Mme Lord, solo de basse.

Magnificat de Lambillotte, par Mme Biron.

L'orgue était tenu par Melle Yvonne Corbin

Mme C. Corbin était la directrice du chant.

Tous ces morceaux ont été rendus d'une façon parfaite, mais Mme Biron s'est particulièrement distinguée dans ses différents solos. Mme Corbin a aussi droit à beaucoup de félicitations pour la manière habile avec laquelle elle a dirigé le chant.

### ST-HENRI

A St-Henri, la retraite des hommes a commencé hier. Elle est prêchée par les RR. PP. Proulx et Melançon, S. J. Le texte du sermon d'ouverture, qui a été donné à la grand'messe, était pris dans l'Evangile du jour.

### STE-CUNEGONDE

L'ouverture de la retraite des dames a eu lieu hier soir. Cette retraite est prêchée par le R. P. Pichon, S. J. Elle se terminera dimanche et sera immédiatement suivie de la retraite pour les hommes.

### ST-JEAN-BAPTISTE

C'est M. l'abbé Préfontaine qui a donné le sermon, hier, à l'église St Jean-Baptiste. Il a prêché sur le blasphème, l'horreur de ce péché, aux yeux de Dieu.

Les prières du carême sont suivies avec beaucoup de piété et d'assiduité, dans la paroisse St Jean-Baptiste. Elles ont lieu tous les soirs à 7.30 heures

### ST LOUIS DU MILE-END.—L'ENFANT JESUS

Les jeunes gens de cette paroisse s'organisent présentement pour former une congrégation de la Sainte-Vierge. Au prône, hier, M. le curé Lesage les a tous invités à se rendre à cette fin, ce soir, à l'église, où l'on jettera les bases de cette pieuse association.

Les recettes du bazar qui s'est terminé dans la dernière semaine de février, se sont élevées à $950. Ce résultat, vu les circonstances du temps, est satisfaisant. Il faut se rappeler, en outre, que seule la paroisse de l'Enfant-Jésus a contribué aux ressources de ces fêtes religieuses.

### ST-EDOUARD — BOULEVARD ST-DENIS

M. le curé Morin dit maintenant la messe. Il va toujours de mieux en mieux et reprend sans cesse des forces.

Le voyage que quelques échevins de Montréal ont fait dans cette paroisse, aura un bon résultat. M. Laforest, surintendant de l'aqueduc, se rendra à St Edouard, dès que la neige sera quelque peu disparue et fera l'inspection des lieux, puis fera un rapport au conseil sur le coût probable des travaux nécessités pour la pose des tuyaux.

C'est demain soir qu'aura lieu dans la salle du club des Shamrocks, la soirée dramatique et musicale promise depuis quelque temps. On jouera la "Malédiction d'une mère". On dit le plus grand bien de cette représentation, qui est au profit de l'église.

### ST PIERRE

Le R. P. Jodoin. supérieur des R. P. Oblats, a donné lecture, hier, à l'église Saint Pierre, du décret concernant la confession et la communion. Après avoir annoncé deux pèlerinages à Ste Anne de Beaupré dont l'un aura lieu le 1er juillet et l'autre le 1er août, le R. Père a continué une série de sermon sur le décalogue.

La collecte a été faite au profit de la St Vincent de Paul.

Le choeur de l'orgue a chanté la messe des dimanches pendant l'année sous la direction de M. Arthur Pepin, maître de chapelle. A l'offertoire, "Attende Domine" par le choeur. Soliste, M. Adjutor Clément.

Après vêpres a eu lieu la procession du St Rosaire.

### ST CHARLES

M. Henri Roussel a remplacé hier M. U. Denis, maître de chapelle de St Charles, retenu chez lui par la maladie. L'organiste, M. Ernest Gagné, étant absent, a été remplacé, à la grand'messe, par Mlle Anna Roy, et à Vêpres par Mlle Maggie O'Byrne.

La grand'messe a été célébrée par M. Buyère et le sermon a été prononcé par M. Robillard.

### ST GABRIEL

Le choeur de l'orgue de l'église St Gabriel a chanté, hier, la messe des dimanches pendant l'année sous la direction de M. J. S. Shea.

Organiste, Mlle Maggie O'Byrne.

C'est M. le curé O'Meara qui a chanté la grand'messe et M. le vicaire Heffernan a prononcé un éloquent sermon sur la confession.

### STE ANNE

Hier après-midi, à 2.30 heures, a eu lieu la réunion des jeunes gens de la société de Ste Anne. Mardi les RR. PP. Rédemptoristes commenceront l'enseignement du catéchisme aux enfants qui se préparent à la première communion. Officiant à la grand'messe, le R. P. Scanlan ; sermon par le R. P. Schelfhaut, sur l'observance des règlements du carême. A l'orgue, magnifique messe en musique sous la direction de M. John Morgan, maître de chapelle. Organiste M. Pat. Shea.

### AU GESU

La neuvaine à St François Xavier commencée le 4 courant se continue tous les soirs à 7.30 heures. A huit heures, le R. P. Bernard a donné une instruction en anglais. A la grand'messe, officiant, le R. P. Jones, assisté des RR. PP. Renaud et Damerval, comme diacre et sous-diacre. Le choeur de l'orgue a chanté la messe des dimanches pendant l'année.

### ST PATRICE

Hier après-midi, à trois heures, clôture de la retraite des jeunes filles. Le soir, ouverture de la retraite des hommes, prêchée par le R. P. Wissel, supérieur des Rédemptoristes. Sermons de retraite tous les jours, à 5 heures et à 7½ heures du matin, et le soir, à 7.30 heures.

Mercredi, le 17 courant, on célèbrera le jubilé de l'église St Patrice. Des reliques du saint patron de l'église, venues de Rome seront exposées à la vénération publique. Une statue en cire représentant St Patrice et renfermant un bras du saint, sera exposée dans le sanctuaire et revêtue de l'habit épiscopal. Les membres du clergé assisteront en grand nombre à cette belle fête.

Le St Sacrifice a été offert hier par le R. P. Lussier. A la clôture de la retraite des jeunes filles, dans l'après-midi, le R. P. Wissel a donné la bénédiction papale.

### ST-VINCENT DE PAUL — BENEDICTION D'UNE CHAPELLE

La paroisse St Vincent de Paul a été hier, le théâtre d'une belle démonstration religieuse. A 10 heures, en effet, a eu lieu la bénédiction solennelle de la nouvelle chapelle de St Eusèbe, élevée sur la paroisse de St Vincent de Paul, en haut de la rue Fullum. La bénédiction de l'intérieur et de l'extérieur de la chapelle a été donnée par M. le chanoine Racicot, vice-recteur de l'Université Laval, qui a ensuite chanté la grand'messe, assisté de MM. Roux et Benion comme diacre et sous-diacre. Le choeur de chant de St Vincent, sous la direction de M. le curé Dubuc, a exécuté la messe du sixième ton. A l'Offertoire, il a rendu le "Attende Domine". M. l'abbé S Corbeil, professeur au séminaire de Ste Thérèse, a donné un éloquent sermon, sur le temple de Dieu. "Avant le déluge, a-t-il dit, les hommes adoraient Dieu, sous la voûte du firmament, au milieu de la nature, et c'était certes le plus beau temple possible. Après le déluge les adorateurs du vrai Dieu lui rendaient leurs hommages au temple de Jérusalem, et depuis la venue du Christ, sur la terre, les temples se sont multipliés, et de quelque côté que l'on se tourne on aperçoit toujours la croix, le glorieux signe du salut qui s'élève dans les airs.

Une foule extraordinaire, de fait presque toute la paroisse de St Vincent assistait à la cérémonie. Tous les marguilliers étaient présents, ainsi que M. Emard, avocat. Au choeur, parmi les membres du clergé, on remarquait le Père Poliquin, S. J. ; le Père Reimsbach, les Pères Stevenson et Benion, de l'ordre du Saint-Sacrement ; l'abbé Brady, chapelain de la prison des femmes ; l'abbé Payette, desservant de la chapelle ; Nap. Dubuc, vicaire à St-Vincent de Paul et M. Chaussée, vicaire de la même paroisse.

La collecte, qui a été faite à la grand'-messe, a rapporté une jolie somme ; toutes les personnes présentes rivalisèrent de générosité pour mener à bonne fin la construction de la chapelle.

A partir de dimanche prochain, la messe sera dite régulièrement tous les jours dans le nouveau temple. Pour le moment, il est loin d'être terminé ; la chapente première est posée, mais il y a encore toute la brique de l'entourage à poser, et la couverture à terminer. La chapelle a un joli clocher en ferblanc à l'antique façon, qui est d'un effet superbe. L'intérieur de la chapelle est très gai, étant entièrement blanc et très éclairée. Lorsqu'elle sera terminée, la chapelle pourra contenir douze cents personnes. Le sous-sol de l'église sera employé comme école et renfermera huit classes La chapelle sera terminée le printemps prochain et l'on prépare, pour cette époque, des fêtes qui laisseront un souvenir vivace dans l'esprit des paroissiens de St Vincent de Paul.

# LE CAREME

## Première conférence de M. le chanoine DeMontigny à Notre-Dame

M. le chanoine de Montigny a donné hier, la première conférence de la station du carême, qu'il prêche actuellement à Notre-Dame.

Les vastes nefs de l'église ainsi que ses immenses galeries, étaient littéralement remplies.

Cette foule considérable, venue des quatre coins de la ville, pour entendre l'éloquent prédicateur, est une preuve non équivoque des excellentes impressions que sa parole tout apostolique, avait laissés dans les coeurs, il y a trois ans.

Elle est également un gage assuré du bien que cette même parole est encore appelée à faire parmi nous, durant la présente station.

Voici, aussi fidèle que possible, l'analyse de la conférence d'hier, qui a été écoutée avec une religieuse attention, et donnée avec beaucoup de chaleur et de vie :

### JESUS-CHRIST SAUVEUR

> Christus heri et hodie et ipse in saecula.
>
> (Epître aux Hébreux, c. 13 x. 8.)

Après avoir salué avec toutes les émotions de son âme la terre du Canada, et en particulier l'auditoire de Notre-Dame de Montréal dont il a gardé, depuis trois ans, le vivant souvenir, M. le chanoine de Montigny annonce qu'il empruntera le sujet de ses conférences à ces paroles de l'apôtre St Paul, qui renferment dans leur sublime concision le panégyrique le plus achevé, la preuve la plus irréfragable de la divinité de Jésus-Christ qui seul domine les deux versants de l'histoire humaine, l'un de l'attente, l'autre des réalisations

### I

"Christus heri". — La tendance bien accusée du rationalisme, fils de celui qui fut homicide dès le premier jour, est de proscrire Jésus-Christ et son Eglise, au nom du progrès moderne : "Votre temps est passé ; vous avez été pour les sociétés à l'état d'enfance cette femme qui veille près des berceaux et charme avec des chansons les impuissances du premier âge, mais qui n'a droit qu'au souvenir respectueux de l'âge mûr, retirez-vous, nous vous offrons un tombeau." Telle est l'objection redite sous mille formes dans les chaires du rationalisme. Les écoles où dogmatise le science ont d'abord essayé de nier l'existence historique de Jésus-Christ : l'erreur était par trop grossière : car Jésus-Christ avec sa vie "anticipée", sa vie "publique", sa vie "perpétuée" a tellement pénétré l'histoire qu'il est plus facile de nier l'existence de Sociate ou de Platon, d'Annibal ou de César, que celle de Jésus-Christ qui a un nom, une date, une patrie, des témoins et des faits capables de résister à une légende habilement composée, et à tous les calculs d'un mythe sorti des écoles silencieuses pour entrer dans les masses crédules.

Alors on a voulu réduire les proportions de sa figure à celle d'un homme à qui l'on voulait bien accorder une originalité sublime, une nature exquise pour en faire le plus profond des philosophes et le plus sage des moralistes. C'était oublier que l'Evangile en mains, si vous n'admettez en Jésus-Christ le Dieu, vous êtes obligés de conclure à l'imposture ou à la folie. Suivez l'enchaînement de ces propositions que le grave Leibnitz appelait les établissements de sa foi : 1o "l'oeuvre voulue" par Jésus-Christ : unique dans son genre et dépassant toute conception humaine : fonder un royaume des âmes sur la foi et le sacrifice ; 2o le "procédé employé" ; négation de tous les moyens humains, des idées qui font l'opinion, du glaive qui impose les idées, de l'or qui fait la séduction. "elegit ea quae non sunt", s'écrie l'Apôtre, afin de révéler le Dieu ; 3o les "résultats obtenus". Il a tout dominé, et au mouvement doctrinal, au mouvement moral a répondu un mouvement social qui a créé sur les ruines du paganisme les civilisations modernes.

"Général Bertrand, disait à l'Ile Ste-Hélène, le plus grand des conquérants de l'époque : "Je me connais en hommes, et celui qui, comme Jésus-Christ, a dominé les âmes dans l'espace et dans le temps par la vérité et l'amour est un Dieu. "Christus erit."

### II

"Christus hodie". —La science rationaliste veut bien accorder quelque respect à un passé qui s'impose, mais énorgueilli de ses progrès matériels dont elle multiplie les gigantesques expositions, elle convie les jeunes générations à de nouveaux autels. "Est-il encore un mystère ? J'en livrerai demain le secret : est-il une force inconnue ? Elle sera bientôt enchaînée au char triomphant de la raison. Regardez le nouvel arbre de la science du bien et du mal chargé de fleurs et de fruits ; vous pouvez y porter sans crainte la main, mais ne nous parlez plus de mystères, de miracles ou de sacrements. Pour nous, les faits en témoignent, nous n'avons d'autre religion que la science, d'autre culte que celui du progrès, l'homme est le Dieu de la terre, "dii eritis."

L'histoire de ces dernières années témoignent que le progrès matériel ne suffit pas à l'homme, à la famille et à la société. L'homme composé d'esprit et de matière, a besoin d'une pensée divine et d'une force divine pour résister à la passion. La raison peut faire Hercule, mais l'histoire nous montre Hercule vaincu sous la robe de Nisus. La famille a besoin du sacrement pour garder son honneur et sa fécondité. S'il n'y a que la parole de l'homme, serait-ce la parole de l'honneur, cette fleur de l'humanité, mais qui en a toutes les délicatesses et qui ne saurait vivre sans la sève religieuse, la famille, réduite à un contrat purement humain, sera livrée à tous les caprices de la passion, à tous les égoïsmes de l'intérêt La société sans la morale tirée de l'Evangile et la reconnaissance du principe religieux, ne saura jamais expliquer ces deux termes qui résument son économie : le pouvoir et le devoir. C'est une loi historique et fatale, quand le thermomètre de la répression religieuse par la conscience s'abaisse, on voit aussitôt s'élever le thermomètre de la répression politique par le fer. Il faut le divin dans l'autorité pour l'établir ; il faut le divin dans la pensée du sujet pour lui faire accepter la loi. Seigneur, venez à nous, car nous périssons. L'ambition de Caïphe nous a perdus ; les séductions d'Hérode nous ont égarés ; les pusillanimités de Pilate nous ont trahis. Déjà la société s'écroule dans une immense catastrophe, tandis que le fer de la révolution brise successivement les hommes comme les mottes d'un champ dévasté. "Domine, salva nos, perimus." Qu'à votre parole, dans les sillons sanglants germent des générations nouvelles ; que les âmes éplorées espèrent en regardant le ciel ; que la famille se reprenne dans la force du sacrement et que la société trouve un point d'appui dans le principe divin de l'autorité.

### III

"Christus in saecula". — L'avenir est à Jésus Christ. Les deux premiers termes de notre proposition suffisent à le démontrer : " Jésus-Christ domine l'espace et le temps. Partout, il a changé l'idée, rectifié la notion du juste et de l'injuste, substitué l'affirmation au doute, embrassé l'humanité toute entière dans ses doctrines et ses préceptes. Après dix-neuf siècles, sur les ruines de toute les choses humaines, ruines des hommes et ruines des institutions, nous nous trouvons en présence de ce miracle vivant qui remplace tous les autres et reste le privilège de notre foi et le gage assuré de nos espérances. Dès le Ve siècle, le génie d'Augustin s'emparait de cette preuve, à laquelle les siècles ont ajouté une nouvelle force. " Les premiers fidèles ont cru au corps de l'Eglise naissante parce qu'ils voyaient la tête ; nous, nous croyons à la tête parce que nous voyons le corps dans l'immortalité de sa vie. "Christus in soecula."

En terminant, le prédicateur applique ces paroles à l'histoire sociale du Canada. Jésus-Christ et son Eglise ont travaillé avec de maternelles sollicitudes de votre nation et lui ont donné son caractère d'originalité admiré par tous. Jésus-Christ et son Eglise vous offrent aujourd'hui sa parole et son sacrement pour vous garder dans toute votre dignité ; Jésus-Christ et son Eglise qui ont béni votre berceau sauront, si vous lui êtes fidèles, assurer votre marche dans l'avenir, en déterminant le progrès réel par la vérité et l'amour infinis."

Le sujet de la prochaine conférence de M le chanoine De Montigny, sera le suivant : " Jésus-Christ et la science anti-chrétienne."

Les Italiens jouissent d'un cil-"mât" de Cocagne."

# ACCIDENT FATAL

## Un homme tué par une locomotive

(Dépêche spéciale)

Acton Vale, Qué., 8 — Samedi, la locomotive de manoeuvre d'Acton allait à St Hyancinthe pour assister un train de fret ; les employés de section étaient à leur ouvrage, quand soudainement, voyant la locomotive, ils essayèrent de livrer la voie, mais trop tard: l'engin arriva sur le char à bras, frappant à la tête et au bras, M. Jos. Perreault, âgé de 27 ans. Celui-ci expira le soir, à 7.35 heures. Le défunt était membre de la cour des I. O. F., d'Acton Vale, et célibataire. Son père, M. Alex. Perreault, chef de section, souffre d'une contusion à la jambe.

—Marie Hélène Tremblay est morte, âgée de 19 ans, subitement. Un médecin a déclaré qu'elle a succombé à la fièvre typhoïde.

# CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur de " La Presse," —

Dans votre numéro de mercredi, le 3 courant, sous le titre "Un autre Canadien revenu du Brésil", vous vous apitoyez sur le sort d'un nommé Métivier, qui, après avoir subi beaucoup de malheurs dans son voyage, se serait fait extorquer de l'argent par l'abbé Trudel. Ce nommé Métivier, a, de plus mentionné le nom d'un de ses co-paroissiens, Alfred Pigeon, qui, dans les mêmes circonstances et avec le même résultat, aurait confié $27 au Rév. M. Trudel ; cet homme aurait de plus déclaré être mon beau-frère.

Il y a quelques jours, un nommé Métivier, accompagné d'un nommé Pigeon, alias Paquette, quittait la prison des Trois-Rivières, où tous deux ont passé quelques mois, et je crois sincèrement que ceux que la "Presse" a pris pour des gens revenant du Brésil, ne sont que deux vulgaires vagabonds finissant de purger une sentence de quelques mois à l'hôtel Gennis de cette ville.—Dans tous les cas, je puis affirmer :

1o Que je n'ai aucun beau-frère ni parent du nom de Pigeon ;

2o Qu'il n'y a pas aux Trois-Rivières de cordonnier du nom de Métivier, non plus que du nom de Pigeon ;

3o Que deux vagabonds, donnant les noms de Métivier et de Pigeon ou de Paquette, ont depuis plusieurs hivers, été hébergés à la prison des Trois-Rivières, qu'ils ont quitté ces jours derniers sous prétexte d'aller chercher de l'ouvrage.

Votre dévoué,

O. GRENIER,
Gardien à la prison des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 5 mars 1897.

## MODES NOUVELLES

Chapeaux et violettes, le plus grand assortiment et à des prix très convenables. Chapeaux de deuil et voiles de deuil, une spécialité. Mme H. Poitras, 1989 rue Notre-Dame. 104-n.

—Contre l'enrouement et la perte de la voix, aucun remède n'égale, en efficacité, le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette. Gardez-en toujours une bouteille à la maison.

PILULES de ..HOOD

Elles guérissent toutes les maladies du foie, excès de bile, maux de tête, brûlements d'estomac, indigestion, constipation.—Elles agissent facilement sans causer ni douleur ni colique. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents. Les seules pilules à prendre avec la Salsepareille de Hood. (3)

Vente de Liquidation

De Meubles, Literie, Bureaux, Buffets, Etagères, Secrétaires, Bibliothèques, Ameublements de Salle à Manger, Ameublements de Salon et de Boudoir. Il fant tout vendre avant le 1er mai. Meubles emmagasinés jusqu'au mois de mai si on le désire. :: :: :: :: :: : :: :: :: :: :: :: :: ::

THOMAS LIGGET, 1884 rue Notre-Dame.

VENTE PAR LICITATION

MARDI, LE 9 MARS, A 11 HRS

De la ferme et jardin connùs sous le nom de la " Pépinière Evans ", situés à la Côte St Paul, à une courte distance de la ville, par les tramways du Parc et de l'Ile ( ligne de Lachine ).

C'est une des meilleures propriétés de l'île de Montréal ; superficie, environ 120 arpents, 12 arpents de front.

☞ *Une partie considérable du prix de l'achat peut rester sur la propriété à un intérêt minime . . . .*

S'ADRESSER A

H. JOSEPH & CIE
NO 16 RUE ST SACREMENT.

104—2

THÈ PURGATIF DE CHAMBARD

de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE de PHARMACIE de PARIS.

*Composé exclusivement de feuilles et de fleurs, le* **Thé Chambard** *est un purgatif sûr, dont le goût très agréable et l'action douce, ne causant aucune fatigue, conviennent aux personnes les plus difficiles, aux tempéraments les plus délicats. Son emploi ne réclame aucune précaution particulière, n'exige aucun changement dans les habitudes ou le régime.*

C'EST le PLUS AGRÉABLE et le MEILLEUR des PURGATIFS

Le **THÈ CHAMBARD** est toujours efficacement employé pour rétablir et assurer le fonctionnement régulier des voies digestives. C'est le meilleur remède de la **Constipation** et des malaises qui en dérivent : **Maux de tête, Eblouissements, Perte de l'appétit, Nausées, Digestions difficiles, Ballonnement du ventre,** etc.

L'usage de ce Thé est particulièrement recommandé aux personnes sujettes aux affections qui réclament une grande régularité des gardes-robes : **Congestions, Hémorrhoïdes, Eczéma,** etc.

EN VENTE : à *Montréal*, Pharmacie DÉCARY; à *Québec* Dr Ed. MORIN & Cie, ET DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES.

Prix (*en FRANCE*) : 1 Fr. 25 la Boîte.

# LA QUESTION CRETOISE

## La réponse de la Grèce aux Puissances

## ELLE NE RETIRERA PAS SES TROUPES DE LA CRETE

## La Turquie accepte les propositions des puissances

## LA GUERRE ECLATERA-T-ELLE?

### Le cabinet McKinley

### La révolution cubaine

Londres, 8 — Une dépêche d'Athènes donne le résumé suivant de la réponse à l'ultimatum des puissances que la Grèce remettra aux diplomates aujourd'hui, le délai étant expiré :

"On rappellera qu'en 1886 la Grèce s'inclinant devant les désirs des puissances, a fait tout ce qu'elle a pu pour pousser les crétois à accepter les réformes qu'offrait la Turquie.

"On fera remarquer que l'impossibilité de donner un règlement à l'île est une preuve de l'inutilité des mesures que voulaient amener les réformes.

"Quant à ce qui concerne l'autonomie de l'île, la réponse dit qu'il appartient aux Crétois de dire s'ils doivent l'accepter ou non. On déclarera que l'évacuation de la Crète par les armées grecques est impossible parce que le pays est trop troublé."

Le "Daily News" prétend que la solution des troubles en Crète, sera des plus pacifiques et à la satisfaction générale. Le journal ajoute que la réponse de la Grèce aux sommations des puissances, en établissant ses griefs, doit laisser une issue aux négociations ultérieures, bien que la Grèce n'accepte pas les conditions des puissances étrangères.

Constantinople, 8 — La Grèce veut retirer sa flotte des eaux crétoises, mais elle propose que ses troupes restent dans l'île afin d'aider à l'organisation du nouveau gouvernement.

Constantinople, 8 — Les diplomates ont reçu la réponse de La Porte au message collectif qu'elle a reçu, mardi dernier, des puissances européennes et exprimant les conditions de ces dernières au sujet de l'autonomie à accorder à la Crète, sous la suzeraineté de la Turquie.

La Porte accepte les conditions des pouvoirs étrangers et dit qu'elle espère qu'un parfait accord règnera entre elle et les puissances au sujet de l'autonomie à donner à la Crète.

Un détachement turc a arrêté quelques ingénieurs grecs qui étaient à réparer les routes principales près de Meluna, sur la frontière grecque que probablement pour faciliter le passage des troupes.

On dit qu'une rencontre sérieuse a eu lieu sur la frontière entre les Turcs et les Grecs, mais ceci n'est pas encore confirmé.

La Canée, 8 — On croit ici que la réponse de la Grèce aux prétentions des puissances sera un refus positif d'obéir. L'effusion de sang est inévitable à moins que les puissances ne changent leur attitude. Le colonel Vassos a reçu l'ordre du roi Georges de conserver toutes les positions de l'île occupées actuellement par les armées grecques, et de se préparer à résister à qui que ce soit qui voudrait l'en déloger.

Les Grecs sont remplis d'enthousiasme pour le roi Georges.

On croit que les Turcs emploieront des armées de beaucoup plus considérables que celles des Grecs, pour déloger les derniers de leurs quartiers dans l'île de Crète.

Hier soir, les insurgés qui font le siège de Malata, ont essayé de faire sauter la ville par la dynamite, mais la vigilance des gardes musulmans a fait échouer l'attentat. Alors eut lieu une longue fusillade dont les effets ne sant pas encore connus.

Un attentat semblable, mais plus heureux que le précédent, a été fait sur le fort de Keratine. L'explosion a fait une longue brèche dans les murs du fort, tuant quatre Turcs et en blessant plusieurs autres. Les Turcs, quoique braves soldats, ont été très effrayés, vu qu'ils n'ont aucunement l'habitude de se servir de dynamite pour faire la guerre.

Le colonel Vassos a fait dire aux amiraux des flottes étrangères qu'il remettrait en liberté tous les musulmans capturés par les insurgés, à la condition que les prisonniers laissent leurs armes et ne se mêlent plus au combat.

Les amiraux étrangers ont fait de nouvelles démarches en faveur des Turcs,ce qui ajoute à l'indignation des chrétiens. Ils ont lancé des ordres pour que les navires "Rodney", "Camperdown" et "Chanzy" débarquent 500 hommes pour accompagner sir Alfred Biliotti, le consul anglais à Constantinople, à Kandamos, où il va rassurer les musulmans assiégés. Le consul est à bord du "Rodney". Cependant le vrai motif du débarquement des hommes est de forcer les insurgés à lever le siège de Kandamos.

Athènes, 8 — Une canonnière turque, "l'Euphrates", pense-t-on, a fait naufrage sur les côtes de l'Epire. On ne sait ce qu'est devenu son équipage.

Londres, 8—L'attitude des fonctionnaires grecs à Londres a un caractère absolument déterminé. Le consul général de Grèce, M. Léon Messinesi, a dit aujourd'hui dans une entrevue qu'il était peu que probable que la Grèce se soumettrait aux demandes des puissances. Il a ajouté que par le fait même qu'elle avait appelé d'autres réserves, la Grèce semblait vouloir mettre fin à la situation actuelle. La Grèce, a-t-il dit, a récemment dépensé de fortes sommes pour ses défenses à la frontière qui sont maintenant en bon état.

Un autre fonctionnaire du consulat grec, a fait remarquer que si les puissances mettaient à exécution leur menace d'essayer de déloger les troupes grecques de l'île de Crète, elles auraient besoin pour cela de débarquer au moins 50,000 hommes. Il a ajouté : "Nos troupes combattront pour défendre jusqu'au dernier pouce de terrain. En dépit du pacte d'Halepa et d'autres projets, la situation en Crète est plus mauvaise que jamais. Si la Grèce est ruinée, c'est parce qu'elle a eu à supporter les réfugiés crétois. Les puissances ne peuvent pas soumettre par la faim les Grecs en Crète, attendu que la côte est trop étendue pour permettre un blocus. En tout cas, les Grecs ont assez de vivres pour un mois et nous ne voulons pas être traités de lâches même si notre pays devait être effacé de la carte de l'Europe. Nous sommes prêts à verser la dernière goutte de notre sang avant d'autoriser nos troupes à évacuer la Crète et à laisser les Crétois à la merci de la police turque."

M. George Curzon, secrétaire des affaires étrangères, a ennoncé que le navire de guerre anglais "Dryad" avait quitté la Canée le 2 mars pour escorter un paquebot turc transportant des provisions aux Turcs assiégés à Selinos. Le navire de guerre anglais "Rodney" et trois autres navires étrangers sont partis ce soir pour Selinos afin de secourir cette place. Le consul anglais était à bord du "Rodney."

Constantinople, 8—Le gouvernement turc a appelé l'attention des ambassadeurs des puissances sur les déclarations contenues dans leur note, déclarations portant que la Crète ne sera pas annexée à la Grèce "quant à présent" et qu'un "régime autonome" sera accordé à l'île. Les ministres turcs veulent une plus grande explication des mots "quant à présent" et "régime autonome" et demandent une définition précise de ces explications.

L'ambassadeur d'Italie a demandé réparation pour le coup de canon qui a été tiré d'un fort turc de la côte sur un paquebot-poste italien, au moment où celui-ci traversait le détroit des Dardanelles, mardi soir, bien que le paquebot ait fait les signaux d'usage et obtenu la libre pratique.

Paris, 8 — Les journaux grecques publient la déclaration suivante du roi de Grèce au représentant officiel de la Russie à Athènes.

Pendant plusieurs années, j'ai visité les cours européennes, tâchant d'obtenir la faveur de l'Europe pour les justes visées de l'hellénisme. Depuis la révolution de mai 1896, en Crète, huit mois se sont écoulés sans que l'intervention, soi-disant effective de l'Europe aboutît à autre chose qu'à l'installation d'une gendarmerie mixte ; cette réforme constituant une mosaïque d'un caractère ridicule a soulevé les populations musulmanes qui ont provoqué le dernier conflit.

Toute patience a ses bornes, la mienne est épuisée. Je ne demande plus rien à l'Europe : j'ai décidé de moi-même l'annexion de la Crète liée avec la Grèce par les mêmes sentiments de race, de langue et de religion.

Si d'autres pays ont occupé des contrées étrangères, la Grèce avait, à plus forte raison, le droit d'aller en Crète, qui lui appartient corps et âme, pour laquelle elle fit et fait tant de sacrifices, obligée qu'elle est de recueillir et de nourrir chaque fois des milliers de réfugiés fuyant des populations fanatiques. Probablement ma décision provoquera des mesures coercitives contre moi ; mais, en ce cas, j'aurai pour moi l'hellénisme entier, et cela me suffit.

L'armée d'occupation n'abandonnera pas la Crète ; aujourd'hui même j'ai donné à cet effet les ordres les plus formels. Sous peu l'île sera organisée administrativement en mon nom. Vous pouvez, messieurs les ministres, communiquer mes déclarations à MM. vos collègues.

Athènes, 8 — On se prépare avec la plus grande activité à expédier des troupes et des munitions en Thessalie. Les navires grecs "Epezia" et "Pzara", le cuirassé "Navarchos", les avisos "Miaulis" et "Basilens Georguis", les cannonières "Anso" et "Paralos", formeront une équipe qui a reçu l'ordre de croiser les Sporades. Une autre équipe de marine, formée de huit canonnières, croise dans le golfe d'Arta.

Londres, 8 — Les radicaux se sont réunis en très grand nombre au Hyde Park, hier matin, afin d'approuver publiquement la conduite de la Grèce. Ce sentiment règne généralement en Angleterre. Parmi les orateurs étaient Joseph Havelock Wilson, M. P., et Ed. J. Morton, M. P. Parmi les résolutions de sympathie et d'encouragement à la Grèce, on en a adopté une demandant à lord Salisbury de ne pas rabaisser la marine anglaise en l'obligeant à secourir les Turcs.

Les consuls grecs de Londres, Liverpool et Manchester, reçoivent tous les jours un grand nombre d'hommes qui offrent de s'enrôler dans l'armée grecque.

Le roi Georges de Grèce a envoyé à sir Charles Dilke un télégramme qui lui exprime ses plus sincères remerciements ainsi qu'aux cent membres de la Chambre des Communes, pour le témoignage de sympathie qu'ils lui ont envoyé ces jours derniers. Dans cette dépêche, le roi dit : "Dans nos luttes pour la foi et la liberté, il n'y a rien de plus cher au coeur qu'un témoignage d'encouragement.

Bruxelles, 8 — Les étudiants ont fait des discours approuvant les Grecs et dénonçant les Turcs. Des résolutions de sympathies ont été adoptées. Les étudiants sont allés d'abord faire une démonstration au consul grec, et, de là, se sont rendus au consulat turc, où ils brisèrent les carreaux, lancèrent des cailloux, etc., etc. La police est intervenue et ce n'est qu'avec difficulté qu'elle a réussi à disperser la bande tapageuse.

New-York, 8—Les Grecs de cette ville ayant appris qu'on devait lire un appel aux armes, adressé à eux par le roi George, se sont tous rendus à l'église grecque, hier. Pendant l'office, le prêtre lut la dépêche suivante d'Alexandre E. Skouges, ministre des affaires étrangères :

"Les réserves de 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 7871, 1872 et 1873 sont appelées à se réunir sous nos étendards. Il n'y a d'exemptés du service militaire que ceux qui appartiennent au corps auxiliaire. Que tous les Grecs de notre juridiction soient avertis de se présenter le plus tôt possible. Veuillez communiquer la teneure de cette dépêche à toutes les autorités consulaires grecques des Etats-Unis. Recommandez-leur de faire retourner les réserves en Grèce".

M. Demetrius N. Botassi, consul-général, et agissant comme ministre grec aux Etats-Unis, lut la proclamation suivante, adressée au ministre des affaires étrangères.

"Au nom du roi Georges, je veux avertir officiellement toutes les réserves de l'armée grecque qui sont dans cette contrée, de retourner dans leur mère-patrie qui a besoin d'elles".

### LE CABINET McKINLEY

Washington, D. C., 8 — Tous les membres du cabinet du président McKinley, sauf le secrétaire Gage ont été assermentés par le juge en chef Fuller, dans la chambre bleue de la Maison Blanche.

M. Gage a été assermenté quelques instants plus tard au département du trésor.

Secrétaire d'Etat : John Sherman, de l'Ohio.

Secrétaire du trésor : Lyman J. Gage, de l'Illinois.

Secrétaire de la guerre : Russel A. Alger, du Michigan.

Attorney général : Joseph McKenna, de Californie.

Postmaster général : James A. Gary, du Maryland.

Secrétaire de la marine : John D. Long, du Massachusetts.

Secrétaire de l'intérieur : Cornelius N. Bliss, de New-York.

Secrétaire de l'agriculture : James Wilson, de l'Iowa.

PORTRAIT AU CRAYON

COUPON DE "LA PRESSE"

No. 9 8 Mars 1897.

### UN SYNDICAT ROTSCHILD

Vancouver, C. A., 8 — Le conseil vient d'adopter la recommandation du comité de hauts-fourneaux à l'effet d'accepter l'offre du syndicat Rothschild, qui s'engage à installer à Vancouver une fonderie, au coût de 150,000 louis. Le conseil consent à accorder, en retour, une exemption de toutes taxes pendant vingt ans.

### CONSULATS JAPONAIS

Vancouver, C. A., 8 — M. Mosse, consul japonais, part la semaine prochaine, pour l'est. Il a l'intention d'établir un consulat général soit à Montréal, soit à Toronto et aussi des vice-consulats en d'autres endroits.

### LA REVOLUTION CUBAINE

La Havane, 8 — Un détachement de troupes espagnoles de Manzanillo s'est battu avec une bande d'insurgés qui voulaient empêcher les Espagnols d'avancer vers Bayamo. L'ennemi occupait une ligne fortifiée à Caimito et à Paso del Buey. Après un combat d'une heure et demie les troupes espagnoles ont occupé la position des insurgés. L'ennemi a éprouvé de grandes pertes et huit soldats du gouvernement ont été tués, deux capitaines, deux lieutenants et un médecin ont été blessés.

Washington, 8 mars. — Le secrétaire Olney a reçu aujourd'hui de la Havane la dépêche suivante du général Lee : "Tout est tranquille, il n'y a pas d'agitation ici maintenant. J'espère obtenir promptement le procès de tous les prisonniers américains. Ceux qui seront déclarés innocents seront remis en liberté et les coupables envoyés en dehors de l'île. — Lee."

## LE CAS DE THEODORE DURRANT

San Francisco, 8 — La cour suprême de la Californie, statuant en dernier ressort, vient de confirmer le jugement de la cour d'assises de cette ville condamnant à mort Théodore Durrant, pour avoir assassiné deux jeunes filles, Blanche Lamont et Annie Williams, dans le temple baptiste Emanuel.

On n'a certes pas oublié l'émotion causée, il y a deux ans, par ce drame. Sans entrer dans tous les détails du crime, il suffira de rappeler que, le 3 avril 1895, Blanche Lamont avait disparu de chez elle après être allée dans la matinée à une école de garçons et, dans l'après-midi, à l'école normale. Deux de ces camarades de classe l'avaient vue, au sortir de l'école, monter dans un tramway avec un jeune homme. Mais à partir de ce moment on perdait sa trace et, comme les recherches de la police étaient restées vaines, on supposa que la jeune fille s'était fait enlever par quelque amoureux.

Dix jours plus tard, on trouvait dans la bibliothèque du temple Emanuel, le cadavre mutilé d'une autre jeune fille, Annie Williams. Cette lugubre découverte donna lieu à une enquête au cours de laquelle on découvrit le cadavre de Blanche Lamont dans le clocher du même temple. Elle avait été étranglée et les doigts de l'assassin étaient parfaitement marqués sur le cou ; mais le crime avait dû être commis en dehors du clocher et le cadavre apporté ensuite où on l'a retrouvé ; des traces de sang, sur l'escalier indiquaient le chemin suivi par l'assassin portant ou traînant sa victime. Le corps était dépouillé de ses vêtements ; sous la tête et sous les pieds se trouvaient des morceaux de bois comme ceux dont on se sert dans les salles de dissection. Les soupçons se portèrent sur Durrant, jeune étudiant en médecine, et sous-directeur de l'école du dimanche au temple Emanuel. Une perquisition opérée à son domicile y fit découvrir dans ses vêtements des preuves suffisantes pour motiver son arrestation. Confronté plus tard avec les deux jeunes filles qui avaient vu Blanche Lamont dans le tramway, il fut positivement reconnu par elles pour le jeune homme qui accompagnait leur amie.

Mis en jugement quelques mois plus tard, Durrant fut déclaré coupable de meurtre au premier degré, et le verdict du jury fut accueilli par des applaudissements que le président de la cour d'assises ne put réprimer. Durrant, condamné à mort interjeta appel, et son exécution se trouva ainsi indéfiniment ajournée. Il sera traduit maintenant de nouveau devant la cour d'assises de San Francisco, qui fixera définitivement la date de son exécution.

### LA CHAPELLE DES URSULINES

Trois-Rivières, 8 — Monsieur le grand vicaire L. S. Rhéault, chapelain des Mères Ursulines, annonce que la bénédiction de la chapelle du monastère aura lieu jeudi, le 11 mars, à 9 heures du matin. Les messieurs du clergé, les anciennes élèves et les amis du monastère, sont priés d'y assister.

### HOPITAL NOTRE-DAME, MONTREAL

Le trésorier de l'hôpital Notre-Dame accuse, avec reconnaissance, réception des dons suivants :

Mme Louis Masson, $100 ; Frank J. Hart, $100 ; The John L. Cassidy Co., Ltd, $20 ; Michel Lefebvre, $15 ; F. L. Béique, Wilson Paterson et Cie, Evans and Sons, Ltd, C. Berger, $10 chacun ; E. McLennan, Lessard et Harris, Montreal Watch Case Co., The Star Iron Co., K. Campbell et Cie, The Thompson Shoe Co. Ltd. par A. P. Neary ; H. J. Dart et Cie, The Montreal Brewing Co., Thomas Gauthier, $5 chacun ; P. King, $3 ; Geo. D. Ross et Cie, $2.50 ; Alfred Renaud, Thibaudeau et Bourdon, J. John Millen and Son, F. T. Daubigny, Mme Greaves, Wall et Walsh, M. E. Lymburner, L. Aronson, W. E. Chipchase, H. McLaren et Cie, J. O. L. Barbeau, M. Hayes, O. J. Monday, $2 chacun ; H. Dupré, B. Dufresne, Jos. Ethier, Arthur Paquette, W. A. Hendrie, J. Bétournay, F. A. Chagnon, P. Robillard, Archambault et Oakes, Frs. X. Martineau, E. D. Colleret, A. Sanft, J. Rubenstein, M. Saxe and Sons, Pellerin et Dufresne, J. H. Blumenthal, M. Kilkery, G. Armstrong et Cie, M. Goldstein, J. Moquin, T. Livinson, D. Champagne, $1 chacun ; montants divers $12.05 ; The Dominion Oil Cloth Co., $20 ; John Baillie, $2 ; Isaïe Trudeau, Wm. Haines, E. Gauthier, $1 chacun ; montants au-dessous de $1—$11.65 ; Jas. Walker et Cie, $10 ; Jas. P. Ross, John H. Durand, Samuel, Hudson, Arthur Smith, $1 chacun ; 8 montants de 50c.

### CHOSES D'HOTEL

MM. C. et A. Vallée, propriétaires actuels du St James Hotel, prendront possession du Queen's au premier avril prochain.

MM. Vallée ont terminé ce matin, la dernière transaction qui les rend propriétaires de tout l'ameublement du Queen's Hôtel. Le prix payé est de $12,500 environ.

C'est M. Forest, hôtelier de Lachine, qui succède aux MM. Vallée à l'hôtel St James.

LE SEL WINDSOR

Le plus pur et le meilleur pour la table et la laiterie. Pas de falsification. Ne se forme jamais en pains.
(3) 5-1x7—a W

# L'AQUEDUC DE ST-HYACINTHE

## Une lettre du bactériologiste au greffier de la ville

### L'eau de l'aqueduc est la cause de l'épidémie

Les autorités de St Hyacinthe ont consenti à porter à la connaissance du public la lettre suivante, en date du 4 mars :

M. R. Deschesnes,
Secrétaire Trésorier,
Montréal.

Cher Monsieur,

Les examens ultérieurs que j'ai faits des échantillons de l'eau, n'ont pas fait constater la présence de la bactérie de la maladie à l'époque où l'eau a été puisée, mais ainsi que je l'ai déclaré antérieurement, je suis d'avis que l'épidémie est due à la contamination de l'eau environ un mois avant.

Bien à vous,

WYATT JOHNSTON,
Bactériologiste.

Comme on le voit, cette communication est guère de nature à rassurer l'opinion publique. On sait que dans les trois premiers jours de février, plus de vingt personnes sont tombées atteintes de fièvre typhoïde. Les journaux ayant parlé de la chose, le conseil n'a plus donné de renseignements sur l'épidémie.

Il y a lieu de s'étonner de cette singulière manière d'agir du conseil de St-Hyacinthe. Ce n'est pas en tenant le mal caché qu'il doit espérer le faire disparaître, mais qu'il songe donc, plutôt, à éliminer les causes de la contagion.

L'eau de l'aqueduc constitue un danger pour la salubrité publique, on n'en saurait douter. Car autrement, pour quel motif le conseil refuserait-il de faire connaître la teneur du rapport du docteur Wyatt Johnston, qui en a fait l'analyse. D'ailleurs, la source de l'aqueduc se trouve au-dessous des égouts de plusieurs établissements importants, et il n'y a rien que de naturel qu'elle contienne des dangers délétères.

Les citoyens sont alarmés et demandent à grands cris que l'on mette fin à cette terrible situation. Il ne s'agit pas de prendre des demi-mesures ; les échevins de St Hyacinthe doivent étudier les moyens de faire disparaître le danger qui menace la ville et ne reculer devant aucun sacrifice, quelque onéreux qu'il puisse être.

## JUBILE DE LA REINE

### Le comité des citoyens convoqué pour mardi

Son Honneur le maire Smith a convoqué une importante assemblée pour aviser à célébrer convenablement le jubilé de la reine. Il a adressé des invitations aux messieurs suivants :

M. J. F. Quinn, C. R., M. P. ; Dr T. G. Roddick, M. P. ; O. Desmarais, M. P. ; H. Dupré, M. P. ; Dr James J. Guérin, M. A. L. ; Hon. John S. Hall, M. A. L. ; hon. A. W. Atwater, M. A. L. ; D. Parizeau, M. A. L. ; O. M. Augé, M. A. L. ; F. Martineau, M. A. L. ; E. S. Clouston, George Hague, F. Wolferstan Thomas, hon. A. Desjardins, F. X. St Charles, H. Barbeau, Rév. Dr Barclay, Rév. J. Edgar Hill, Rév. doyen Carmichael, Rév. Dr Campbell, Rév. M. Therrien, le principal Wm. Paterson, L. L. D. ; sir Wm. C. Van Horne, K. C. M. G. ; T. G. Shaughnessy, C. M. Hays, Wm. Wainwright, hon. J. D. Rolland, lieut-col., Henshaw, lieut.-col. Strathy, les présidents des comités de l'hôtel de ville, Richard White, Gazette ; Hugh Graham, "Star" ; J. S. Brierly, "Herald" ; hon. T. Berthiaume, "La Presse" ; M. Tarte, "La Patrie" ; Rév. Rabbin DeSola, B. Hall Brown, J. J. Guérin, président de la société St Patrice ; Donald Macmaster, C. R., président de la société St Andrew ; S. S. Bain, président de la société Ecossaise ; le juge Loranger, président de la société St Jean-Baptiste ; Joseph Richards, président de la société St George ; J. H. McKeown, président de la "Irish Protestant Benevolent Society" ; P. J. Ryan, président du Conseil des Arts et Métiers ; hon. L. J. Forget, John Torrance, H. Montagu Allan, John McKergow, Joseph Contant, J. X. Perrault, Rév. Dr MacVicar, Ven. Archdeacon Evans, Rév. M. Bruchési, V. Archambault, F. D. Monk, sir Alexandre Lacoste, le juge en chef Tait, James A. Cantlie, hon. G. A. Drummond, hon. A. W. Ogilvie, W. W. Ogilvie, Thomas Davidson, A. F. Gault, hon. J. Robidoux, R. D. McGibbon, major Freeman, président M. A. A. A. ; sir William Hingston, L. H. Boisseau, Charles Chaput, R. Bickerdike, Edgar Judge, H. B. Ames, L. G. A. Cressé, L. O. David, hon. A. Boyer, hon. C. A. Geoffrion, Henry Hogan, E. P. Lachapelle, M. D. ; hon. J. R. Thibaudeau, J. L. Leprohon, M. D.

LA MALADIE DE M. CHERRY

Il souffrait de maladie de cœur.—L'habileté des médecins était presque défaite, quand on eut recours au remède du Dr Agnew pour le cœur et quelques minutes après en avoir pris une dose, il sentit beaucoup de soulagement et cinq bouteilles le guérirent complètement.

Wm Cherry, d'Owen Sound, écrit : "Depuis deux ans, j'ai beaucoup souffert de faiblesse du cœur et je perdais souvent connaissance. J'ai essayé plusieurs remèdes et j'ai consulté plusieurs médecins sans obtenir aucun soulagement apparent. J'ai remarqué des témoignages de grandes guérisons opérées par le remède du Dr Agnew pour le cœur. J'en achetai une bouteille et j'éprouvai du soulagement après avoir pris la première dose. Après en avoir pris cinq bouteilles, tous les symptômes sont disparus. Je considère que c'est un grand bien pour l'humanité. En vente par B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame. 105—1—w

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray

Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.

KERRY, WATSON & CO., PROPRIETAIRES, MONTREAL.

# L'EXHAUSSEMENT DU NIVEAU DES RUES

## Occasionne des dégats

Le juge Gill a rendu jugement dans la cause de Bourgeau contre la cité de Montréal. Le demandeur réclame $360 de dommages-intérêts, se plaignant d'un exhaussement du niveau de la rue, en face de sa propriété, ce qui occasionne des inondations dans sa cave. Il obtient $340.

## COLONISATION

### Conférence à Maisonneuve

MM. le Dr Brisson et L. E. Carufel, de la Société de Colonisation, de Montréal, donneront, ce soir, à la salle de l'hôtel de ville de Maisonneuve, sous le patronage de Monsieur le maire Bleau, une conférence sur la colonisation dans la province de Québec et dans l'Ouest Canadien. MM. Damase Benoit et Bénoni St Jean, qui arrivent d'une expédition dans le haut de la Rivière du Lièvre, feront part à l'auditoire de leurs impressions de voyage.

Le public est admis gratuitement et est prié de s'y rendre.

Pourquoi Souffrir d'Hémorroides

L'onguent du Dr Chase les guérira moyennant 60c seulement

Les hémorroides, la scrofule, l'eczema, la calvitie, le herpès et toutes les autres maladies de la peau également ennuyeuses et douloureuses peuvent être facilement guéries par l'onguent du Dr Chase.

"J'eus les hémorroides pendant dix ans," écrit H. H. Sutherland, commis-voyageur, de Truro, N. E. "J'essayai différentes sortes de remèdes et je subis plusieurs opérations. Tout fut inutile. Je souffrais énormément quelquefois. M. Brennan, du Summerside Journal, I. P. E. me recommanda l'onguent du Dr Chase, je l'essayai et après en avoir pris une boîte, j'étais complètement guéri."

M. Stat[illegible], le rédacteur du Review de Streetsville, Ont., donne ce témoignage non sollicité, en date du 6 de novembre 1895 "Une demi boîte d'onguent du Dr Chase a guéri ma fille qui était atteinte d'eczema. Il y a de cela six mois, et elle ne s'est jamais aperçu de cette maladie depuis."

T. Wallace, forgeron d'Iroquois, Ont., a souffert d'hémorroides invisibles, pendant 20 ans. "J'essayai," écrit-il, "tous les remèdes qu'on me suggéra, inutilement, jusqu'à ce que je fisse usage d'onguent du Dr Chase. C'était une bénédiction. Une boîte m'a guéri."

Chez tous les marchands et chez Edmanson, Bates & Co., fabricants, Toronto. Prix 60c.

La graine de lin et la térébenthine sont le remède de ménage de chaque mère de famille, contre la toux, le rhume, les maux de gorge et des poumons. Le Dr Chase a rendu ce remède agréable au goût. Grosse bouteille seulement 25c.—(3)

CIGARETTES RICHMOND

STRAIGHT CUT

15 cts le paquet...

Les fumeurs de cigarettes qui sont disposés à payer un peu plus que le prix chargé pour les cigarettes ordinaires dans le commerce, trouveront cette marque supérieure à toutes les autres.

ALLAN & GINTER

RICHMOND, Ve.

94—n K

5c FUMEZ LE NOUVEAU CIGARE D'UNION 5c

SOHMER

Manufacturé par E. N. Cusson & Cie., Montréal. Afin d'éviter les contrefaçons, chaque cigare est imprimé "SOHMER" comme sur cette vignette.
74—e X

$50 de Récompense

Nous offrons par les présentes une récompense de CINQUANTE PIASTRES, pour renseignements tendant à nous faire obtenir la condamnation d'une personne quelconque se servant illégalement de nos marques de commerce,

CANADIAN CLUB et IMPERIAL

soit en remplissant nos bouteilles de whisky autre que le nôtre ou autrement.

HIRAM WALKER & SONS, LTD

Agents à Montreal WALTER R. WONHAM & SONS

3,5,8,10,12,15,17,19,22,24 Edifice du Board of Trade

DES CENTAINES..,

de nos citoyens qui ont d'abord essayé les bains turco-russes, aux

BAINS LAURENTIENS....

d'une manière indifférente, les considèrent maintenant comme un article nécessaire et de luxe. Pour diverses maladies, spécialement pour celles qui affectent le système nerveux, ces bains ont fait des merveilles — Bains, durant le jour, 75 cents ; le soir, jusqu'à 10 heures, 50 cents. Ouvert toute la nuit. — Jours de dames : les lundis avant-midi et les mercredis après-midi.

BAINS LAURENTIENS ANGLE DES RUES CRAIG ET BEAUDRY

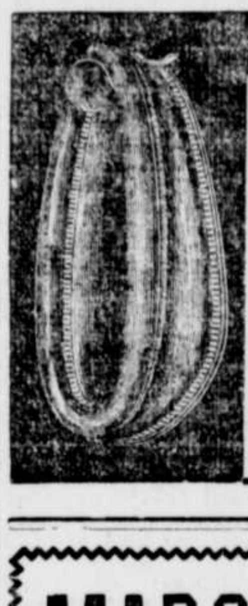

BOTTLED WIND

Colliers "Gulline" a Air Comprime, cousus au Metal.

Fabriquee par "The Gulline Pneumatic Collar Co., Granby, P.Q.

Pas de coussins. Le collier le plus fort, le plus durable, le plus léger, le plus frais et le plus aisé à ajuster sur terre. Charges plus pesantes tirées avec moins de fatigue que tout autre collier. Cure certaine pour blessures au cou ou aux épaules. Le métal employé pour la couture est à l'épreuve de la rouille, n'est pas affecté par l'humidité, et ne se découd jamais. Tous les colliers, soit pour le buggy le plus léger ou le traineau le plus pesant, sont faits du meilleur cuir et soumis à une épreuve égale à quinze tonnes de charge, *et sont ainsi garantis.* LES COLLIERS EN PAILLE 'GULLINE' sont aussi cousus au métal et défient tous les autres pour la durée et la beauté de leur fini, (*le Collier Pneumatique "Gulline" excepté*).

THE AMES HOLDEN COMPANY, OF MONTREAL, LTD.

Seuls Agents pour le Canada, avec assortiment complet à Montreal, Toronto, St-Jean, N.B., Winnipeg, Victoria, et Vancouver, C.A.

71—lmv—n

MARQUE "ANCHOR"

Le meilleur JAMBON bouilli préparé au sucre.

UN JAMBON ENTIER, 18c LA LIVRE
EN TRANCHE, - - - 20c LA LIVRE

:o——N'importe quelle grosseur——o:

On peut se le procurer à n'importe lequel des huit magasins de détail de

The Laing PACKING & PROVISION CO., LIMITED.

93—lMv

Nos Amis nous Ecrivent....

Ils nous disent tous qu'ils sont contents de nous--Ils disent que notre offre de Portraits au Crayon est sincère et que nous avons tenu notre parole--Ils nous remercient et commandent d'autres portraits--Nous les remercions de leurs flatteuses appréciations.

"CE QU'ILS EN DISENT :"

TROIS-RIVIERES, Que.
"Il est parfait, j'en envoie un autre."
O. BLANCHET.

STE-JUSTINE, Qué.
"vous avez dépassé mes espérances pour les Quatre Portraits. Mille et un remerciements."
D. MENARD, Maitre de Poste.

RIMOUSKI, Qué.
"Il est parfaitement ressemblant."
SERMAIN COTE.

ST-MALO, Qué.
"Il est très bien—Ceux qui le voient se promettent d'en faire faire aussi."
J. Bte RONGEAU.

LOWELL, Mass.
"C'est d'un fini remarquable. Merci."
J. N. POTVIN.

SALEM, Mass.
"Il est bien de mon gout. Mille remerciements."
THEOPHANE BAUVILLE.

CONDITIONS :

10 coupons—$1.00 et une bonne photographie—$1.40 si vous demeurez en dehors de Montreal.—Nous vous expedierons votre portrait au crayon, buste ⅔—la photographie vous sera rendue INTACTE.

LA PRESSE
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 73 RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.
Abonnement:
Edition quotidienne . . { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.
Boîte 916, B.P. LA PRESSE, Montréal, Canada

## CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
6 MARS 1897

| | |
|---|---|
| *Lundi* | *51,913* |
| *Mardi* | *52,029* |
| *Mercredi* | *51,874* |
| *Jeudi* | *51,812* |
| *Vendredi* | *52,143* |
| *Samedi* | *60,011* |
| *Total* | *319,782* |

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
6 MARS 1897
53,297

MONTREAL, 8 MARS 1897.

## FAUSSE MANŒUVRE

Une fraction du parti libéral, et pas la plus intelligente, a joué un bien mauvais tour à MM. Gouin, Lemieux et Décarie, en les choisissant pour occuper le rôle principal dans la comédie qui a été donnée samedi devant les reviseurs.

Les partis ont toujours tort de mettre leurs intérêts au-dessus des droits du peuple, même quand ils ont raison, et surtout quand les procédés qu'ils emploient pour servir ces intérêts peuvent avoir pour effet de gêner la libre expression de la volonté des électeurs.

Le bref de prohibition demandé et obtenu par les avocats de M. Louis Beaupré, pouvait avoir pour effet d'arrêter les opérations de la revision, de mettre en danger la confection des listes et, par conséquent, le droit de vote des citoyens de Montréal.

Le procédé est d'autant plus étrange que la loi a pourvu au redressement de toutes les erreurs, de toutes les inscriptions erronées que peuvent commettre ou ratifier les réviseurs.

La tâche des réviseurs est ardue et d'autant plus difficile à remplir qu'ils ont à appliquer une loi nouvelle, peu connue du public, et personne avant MM. Gouin, Lemieux et Décarie n'avait mis en doute la bonne foi de ces fonctionnaires.

Les motifs exposés dans la requête de M. Louis Beaupré, à l'appui de sa demande d'un bref de prohibition sont puériles et font regretter que la justice ait probablement été forcée, par la lettre de la loi, de la prendre en sérieuse considération et d'accorder le bref demandé.

Il faut que le client de MM. Gouin, Lemieux et Décarie ait bien peu de foi dans la force de sa cause pour avoir eu recours à une procédure d'étranglement, de bâillonnement, alors qu'il en avait une à sa portée pouvant lui donner toute satisfaction.

Il pouvait en appeler de la décision des reviseurs ; puis il pouvait enfin contester la légalité de la confection des listes électorales et les faire annuler ; mais ce qu'il ne pouvait pas, ne devait pas faire, c'était d'empêcher la confection de ces listes.

De quel droit cet homme vient-il, comme il le fait, parler au nom de cinq mille citoyens ? et comme il montre bien le jeu de ceux qui se servent de lui en demandant aux tribunaux d'empêcher les reviseurs de "retrancher" des noms sur les listes électorales, alors qu'ils ne les prient nullement de les empêcher d'en "ajouter !"

La masse des électeurs déjà fatiguée de toutes les difficultés des opérations de la revision des listes, apprendra avec mauvaise humeur, cette procédure vexatoire venant encore augmenter les difficultés que les citoyens ont à faire établir leurs droits électoraux.

L'échevin Rainville, aussi habile qu'intelligent, s'est, du reste, chargé de donner la première et peut-être la plus dure leçon aux brouillons de son parti, en ignorant complètement le jugement rendu en faveur du client de MM. Gouin, Lemieux et Décarrie et en procédant à la revision des listes du quartier St-Louis, avec une tranquillité et une sérénité que, pour le bien de son parti, M. Beaupré aurait bien fait d'imiter.

## LA SEMAINE FINANCIERE

Montréal, 6 mars 1897.

Cinq compagnie ont publié, cette semaine leur bilan annuel ou semi-annuel. La Intercolonial Coal Co. a eu son assemblée générale, à laquelle on a constaté que les ventes de charbon et de coke, en 1896, ont été de 168,059 tonnes. Le rapport a été considéré satisfaisant et les directeurs sortant de charge ont été réélus.

La Compagnie du Pacifique Canadien porte comme bénéfices nets la somme de $8,107,581 ; elle a payé 4 p. c. de dividende sur ses actions privilégiées et 2 p. c. sur les actions ordinaires. La proportion des dépenses aux recettes brutes a été de 60.8 p. c. Cette proportion a été, en 1895, de 63 p. c., et, en 1894, de 64 p. c. Il y a donc progrès dans l'exploitation économique de l'immense réseau de la compagnie. On parle beaucoup en ce moment de lui confier la construction et l'exploitation de la ligne de la passe Nid de Corbeau, "Crow Nest pass", qui doit relier le bassin de la rivière Kootenay au réseau des chemins de fer canadiens et donner une voie de transport aux minerais d'or et d'argent qui abondent dans cette région. Cette ligne, qui serait d'ailleurs assez courte, est assurée d'un trafic rémunérateur et l'opinion publique demande que, si on la concède à la Compagnie du Pacifique, on lui impose, comme compensation, de renoncer à quelques-uns des privilèges exorbitants dont elle jouit.

La Compagnie du Câble Commercial rapporte comme recettes brutes la somme de $2,019,235, contre $2,009,738 en 1895. Les dépenses ont été de $842,690 contre $794,340 et les bénéfices nets $1,176,565, contre $1,215,392. L'augmentation des dépenses est due à des réparations considérables aux câbles de la compagnie. Le dividende a été augmenté de $100,000, ou de 1 p. c. et on a porté $376,565 au fonds de réserve.

La Halifax Electric Tramway Company est en opération depuis six mois ; elle a acquis la propriété des tramways, et aussi celle de l'usine électrique appartenant à la Compagnie du Gaz de Halifax ; elle est, par conséquent, seule propriétaire non seulement du réseau des tramways, mais aussi de l'outillage complet pour la fourniture de l'éclairage électrique et de la force motrice par l'électricité. Ses bénéfices nets pendant les six premiers mois de son exploitation ont été de $26,690.58 sur un capital actions de $600,000 ; ces bénéfices ont été employés à consolider la situation de la compagnie.

Le capital de la compagnie se compose de $600,000 d'actions et de $600,000 d'obligations ; les coupons d'intérêt à 6 p. c. sur ces dernières sont déduits des recettes brutes pour former les bénéfices nets mentionnés plus haut. Le coût total de la propriété est de $1,303,245.67 ; le capital actions et obligations est de $1,200,000, et il y a une dette flottante de $128,361.52.

L'émission de nouveau capital par la banque d'Hochelaga, a été un véritable succès financier. A l'heure qu'il est, sur 2,000 actions à souscrire, il n'en reste plus 280 environ à la disposition des directeurs ; les autres ont été prises par les actionnaires dans la proportion de 1 action nouvelle par quatre actions anciennes. Le paiement devait se faire par versements de 10 p. c., et il n'y a encore qu'un versement échu, soit $24,000 ; cependant, la banque a déjà reçu à compte, $105,000, sur les $240,000 à recevoir en tout. Les actions non souscrites par les actionnaires, seraient enlevées en un clin d'oeil, si elles étaient mises sur le marché au taux d'émission fixé par les actionnaires, à 120 ; mais le bureau de direction, ayant des offres plus avantageuses, se réserve d'en tirer le meilleur parti possible, lorsque le délai légal donné aux actionnaires pour réclamer leur privilège, sera expiré.

Les marchés financiers d'Europe sont en ce moment sous l'influence d'une sérieuse menace de guerre comme dénouement de la situation politique en Orient. Les fonds d'état ont baissé partout et les autres valeurs ont subi également une baisse marquée. Les consolidés, à Londres, ont baissé de 1 p. c. ; la rente française a perdu 75 centimes ; les fonds italiens, grecs et turcs, sont, pour les deux derniers surtout, en état de quasi-panique. Cependant, le loyer de l'argent n'a pas encore haussé et les banques de France et d'Angleterre accusent une augmentation de leur encaisse.

Aux Etats-Unis, l'inauguration du président McKinley aurait été le signal d'un mouvement de hausse, à la bourse, si la situation en Europe n'avait pas mis un gros point noir à l'horizon. La bourse de New-York a dû chaque jour racheter des valeurs américaines que vendaient les places de Londres, Paris et Berlin, et n'a pu que maintenir un ton soutenu. Le discours d'inauguration du président, ne contient que des indications assez vagues de son programme financier ; mais on en peut déduire la conclusion certaine qu'il prêtera son concours au mouvement de réforme de l'organisation des banques et de leur circulation, qui intéresse à si juste titre les capitalistes et banquiers des Etats-Unis. Pour le moment, l'excédant des exportations des Etats-Unis y a ramené tant d'or que le trésor va se trouver à la tête d'environ $150,000,000 et qu'il va bientôt, dit-on, reprendre le paiement des dépenses courantes de l'administration en monnaie métallique. L'abondance des capitaux sur la place de New-York, y maintient le loyer de l'argent à un chiffre très bas. Les prêts sur titres s'y négocient à 1½ p. c. et il n'y a plus grand attrait pour nos banques à y placer leur excédant de fonds.

Au Canada, l'échéance du 4 mars, à laquelle on a fait honneur libéralement, a démontré que nos maisons de gros—dont le nombre d'ailleurs diminue constamment—disposent de ressources suffisantes pour surmonter les difficultés créées par la stagnation actuelle des affaires et attendre de meilleurs jours. Les banques ont des fonds amplement suffisants pour subvenir aux besoins de notre commerce et de notre industrie, même en des temps plus prospères et elles prêtent leurs excédants à la spéculation aux taux de 3½ pour remboursement à demande et de 4 p. c. pour remboursement à échéance fixe. Leurs clients obtiennent de l'escompte à 6 ou 7 p. c.

La bourse a été moins stagnante que la semaine dernière, sans être bien active. Les cours ont été en général soutenus, les fluctuations journalières ne dépassant guère une petite fraction — ¼ à ½ p. c. Mais la perturbation causée à New-York par la situation politique en Turquie a eu son contrecoup chez nous aussi ; les actions de banques ont été moins bien tenues et les valeurs industrielles ont clôturé au-dessous des plus hauts cours cotés, tout en restant, sauf en ce qui concerne le Câble Commercial, au-dessus des cours d'ouverture.

Le Pacifique Canadien a baissé de 1½ p. c. dans la semaine ; mais la Halifax Tramway, dont le rapport semi-annuel vient d'être publié, a gagné 11 p.c. Le bénéfice réalisé équivaut à 8 p. c. par année, et, si la situation était tout à fait liquide, il est clair que cette valeur dépasserait bientôt le pair. Les Chars Urbains et le Gaz ont été fermes, les Chars de Toronto se sont bien tenus.

Voici un tableau résumé des opérations de la semaine :

| Nombre | Valeurs | Plus bas | Plus haut | Dern. cours |
|---|---|---|---|---|
| 12 | B. deMontréal | 227 | 227½ | 227 |
| 6 | B. Union | .... | .... | 102½ |
| 170 | B. du Commerce | 127¼ | 128 | 127¼ |
| 56 | B. des Marchands | 169¾ | 170 | 170 |
| 33 | B. de Québec | 120 | 121 | 121 |
| 1218 | Chars Ur- | 224 | 225¼ | 224¾ |
| 949 | Gaz | 192 | 195 | 194¾ |
| 875 | Gaz ex-divid. | 189 | 191 | 190½ |
| 400 | Câble Com. | 184¼ | 165½ | 165 |
| 1255 | Toronto Rail | 69⅞ | 70⅝ | 70½ |
| 70 | Royal Electric | 140 | 140¼ | 140¼ |
| 51 | Bell Telephone | 158½ | 158¾ | 158½ |
| 50 | Richelieu | 88 | 89 | 89 |
| 325 | Pacifique C. | 54½ | 56 | 54½ |
| 228 | Halifax Tr. | 94 | 95 | 95 |
| 44 | Telegraphe | .... | .... | 167 |
| 9 | Mont. Cotton | .... | .... | 126 |

5751 actions.

Les paiements par l'entremise des banques ont donné lieu au mouvement de fonds suivant à la Chambre de Compensation :

| Semaine terminée | Bordeaux | Différences |
|---|---|---|
| le 4 mars 1897 | $8,157,201 | $1,533,138 |
| Sem. cor. 1896.. | 8,309,203 | 1,098,360 |
| Sem. cor. 1895.. | 10,035,562 | 1,461,537 |
| Sem. cor. 1894.. | 10,164,765 | 1,303,093 |

—Prenez la Salsepareille de Hood à cette saison pour vous garantir contre la pneumonie et les fièvres. ~~3

## BRODERIES ET ESSUIEMAINS !

Broderies sacrifiées à 4 cents et essuiemains de toile à 7½ cents. C'est le temps d'acheter à bon marché, et l'endroit le plus sûr est toujours le magasin de l'ouvrier. C. T. Chagnon, 2203 rue Notre-Dame. 104-2

## CHRONIQUE DU JOUR

Pro domo

Ceux qui croient que le métier de chroniqueur ne procure à ceux qui l'exercent que des satisfactions sans mélange, sont dans une erreur profonde. Je vais essayer d'en donner une preuve.

Mercredi dernier, j'écrivais à cette place une chronique presque entièrement consacrée à un petit virtuose de dix ans, le jeune R. Bourdon, qui s'était fait entendre pour la première fois au concert de l'Université Laval.

J'aurais pu épuiser les lieux communs que l'on prodigue invariablement en pareil cas et à tous les sujets, quel qu'ils soient ; mais j'ai pris au sérieux le talent naissant du petit bonhomme, et, au lieu de lui donner un bon point enveloppé d'adjectifs laudatifs et ridicules, je lui ai dit son fait, sérieusement, sincèrement, avec la plus entière et la plus bienveillante impartialité.

J'étais d'autant plus satisfait d'avoir porté un jugement honnête, qu'un des professeurs de l'Université me dit à ce sujet :

—Ce que vous avez fait pour le petit Bourdon est très bien : vous avez dit la vérité, et votre appréciation est fort juste. Vos réprimandes, fondées, ne sont pas trop sévères, et vos louanges ne versent pas dans la flatterie. Je vous remercie au nom de mes collègues, et pour l'enfant que vous avez traité en artiste.

Ce témoignage rendu à ma probité par un homme essentiellement estimable m'a été sensible ; mais, à la rigueur, je pouvais m'en passer, certain d'avoir été, comme je le suis toujours en pareille matière, d'une impartialité que rien ne peut ébranler.

Or, il paraît que tout le monde n'est pas satisfait ; et parmi les mécontents, il est étrange de trouver celui qui, seul peut-être, n'avait pas le droit de récuser mon jugement : c'est le professeur du petit violoncelliste.

Voici la lettre qu'il a adressé à mon rédacteur en chef et que celui-ci m'a remise en m'autorisant à la discuter :

Monsieur le Rédacteur,

En qualité de professeur je vous prie respectueuesement de bien vouloir insérer dans votre journal cette lettre en réponse à votre article paru dans votre "Chronique du jour" du 3 mars, intitulée "Débutant et débutante".

Jamais je ne puis m'imaginer que votre critique concernant mon élève R. Bourdon, âgé de dix ans, ne soit un parti pris de votre part, car votre manière d'écrire est non seulement celle de décourager un enfant de cet âge, mais aussi celle d'un artiste expérimenté dans sa carrière. En somme vous n'avez rien pu apprécier dans cette jeune nature, pleine de talent et d'avenir.

Ainsi j'ose affirmer sans crainte de me compromettre, qu'il a joué en virtuose, et vous trouvez que pour un amateur on n'aurait pas même pu le trouver passable, vous mentionnez aussi qu'il a surmonté les difficultés matérielles très heureusement et très habilement, en lui reprochant d'être "trop habile", sous prétexte d'avoir eu recours à ce que vous appelez des "ficelles".

Permettez-moi de vous dire que votre critique n'est pas celle d'un homme qui comprend les difficultés à surmonter pour un violoncelliste, et surtout à cet âge. Le jeune Bourdon n'a eu recours à rien d'autre que la stricte école, que lui impose l'instrument à cet âge. Je trouve que vous dépassez les bornes en disant qu'il a même eu recours à l'accompagnement pour faire disparaître ses subterfuges.

Je suis complètement de votre avis qu'il ne faut pas à son âge le griser d'orgueil, mais il est bon d'être juste et impartial, afin de ne pas non plus décourager un jeune débutant plein d'ardeur, en faisant ressortir ses qualités principales pour des défauts.

Espérant, Monsieur le rédacteur, que mes petites remarques trouveront place dans les colonnes de votre journal, pour rendre justice à un jeune virtuose Canadien-français, je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer l'assurance de ma plus parfaite considération.

J. B. DUBOIS.

Montréal, 4 mars 1896.

Je prie mes lecteurs de remarquer que M. J. B. Dubois insiste, au commencement et à la fin de sa lettre, pour réclamer l'insertion de sa protestation. Sans cette insistance, et s'il avait jugé à propos de m'adresser personnellement sa missive, l'incident se serait amicalement vidé entre nous deux. Mais puisqu'il a préféré mettre le public au courant de cette petite discussion, je ne me crois pas le droit de l'esquiver.

M. J. B. Dubois, que je connais depuis longtemps et avec qui je n'ai eu que de bonnes relations, a toujours fait grand cas de mes appréciations artistiques. On peut me croire sur parole. Lorsqu'il fut question de produire pour la première fois son jeune élève, M. Dubois me dit qu'il tenait beaucoup à ce que l'enfant fût jugé par moi.

—Vous verrez, me dit-il, quelles espérances on peut fonder sur le sujet.

Et M. Dubois, soucieux, comme tout véritable artiste, de provoquer l'expression d'une opinion éclairée, me convia à deux auditions des deux morceaux exécutés par son élève.

A l'issue de ces deux expériences, je fis part au professeur des défauts inévitables de son élève, et le professeur me fit l'honneur d'approuver mes critiques et de partager en tout mon opinion.

Or, le jour de l'exécution, c'est-à-dire à la troisième audition, je soutiens que je n'étais ni plus aveugle, ni plus sourd, ni moins bien disposé pour l'exécutant. Au contraire, la bonne tenue, la grâce, le talent véritable de l'enfant m'enthousiasmèrent si réellement, que j'embrassai de bon coeur le charmant banbin et que j'eusse versé involontairement dans une sotte flagornerie si j'avais dû écrire ma chronique séance tenante. C'est dire que la science relative du jeune virtuose m'avait fait perdre momentanément tout sang-froid.

On comprend dès lors que mes dispositions à l'égard de l'enfant n'étaient nullement hostiles. Il faut être singulièrement aveuglé pour trouver dans ma critique quelque chose qui ne soit pas tout à l'honneur du protagoniste de la soirée, même les petits reproches.

Je renvoie donc les intéressés et les curieux à ma chronique du 3 mars, et je suis tout prêt à la discuter mot par mot

Il est déplorable, vraiment, de constater chez ceux qui se produisent en public et qui réclament de la foule des applaudissements, il est déplorable, dis-je, de constater un tel appétit d'éloges. Pour la plupart, trop ce n'est encore assez, et il en est qui ne craignent point de tomber dans l'abîme profond du ridicule, sous l'avalanche des éloges outrés et hors de toute mesure qu'ils exigent.

Dans ce cas, il convient de s'adresser aux fabricateurs de compliments clichés et payés, non à un pauvre plumitif soucieux de sa modeste réputation d'homme véridique.

Le mécontentement de M. J. B. Dubois ne modifie rien à mon opinion sur son élève, mais il modifie sensiblement mon opinion sur le maître.

Pour terminer, je prends la liberté d'adresser la parole au jeune artiste, cause involontaire de cette discussion si déplacée, et je lui dis :

—Cher petit homme, tu as du talent, c'est incontestable. Il est bon que tu le saches, afin de surmonter les puériles terreurs de celui qui s'ignore ; mais il est encore meilleur que tu ne t'imagines pas être un phénomène. En dehors du talent acquis, tu as du sentiment, du tempérament, du courage et de l'application. De plus, tu as un maître précieux et dévoué, plein d'ardeur et de fierté pour toi. Tire donc parti de tous ces éléments, travaille avec énergie, avec courage, et tu arriveras au but où tu trouveras la récompense de tes efforts et de ta vaillance.

Mais fuis comme la peste les éloges prématurés, les éloges de complaisance. Accorde ta préférence aux appréciations écrites ou verbales qui signaleront tes défauts, tes défaillances ou tes négligences. Celles-là seules sont précieuses et fertiles en résultats favorables à ton avenir artistique.

C'est si bien ma conviction, cher enfant, que je te prie de conserver la chronique qui donne lieu à cette apostrophe. Dans quinze ou vingt ans, alors que tu te produiras devant le grand public, en possession de ton viril talent, et que les journaux exalteront ton archet inspiré, tu reliras le premier article écrit sur ton compte, et je suis sûr que tu le considéreras comme le plus précieux parmi tous ceux que tu auras provoqué, parce qu'il est et restera le plus bienveillant, le plus sincère, et, dans les conditions de temps et de lieu où il a été écrit, le plus flatteur.

## ECHOS DES DEUX MONDES

### DEUX CONVAINCUS

Nobel, l'inventeur de la dynamite était aussi riche que généreux.

Un soir, quelqu'un lui recommande un jeune ingénieur, qui se trouve dans une position assez précaire et qui a absolument besoin d'être aidé.

—Amenez-le déjeuner, dit Nobel d'un ton bourru.

Et déjà il se propose d'accueillir sèchement l'audacieux qui se permet de forcer sa porte. Au jour dit, l'ingénieur arrive. On se met à table. Et Nobel, se lançant dans une de ces discussions paradoxales où il brillait, entreprend contre la religion et l'esprit religieux une charge à fond de train. Le nouveau venu pâlit. Il était animé d'un vif esprit de piété et se sentait blessé dans ses convictions. Nobel remarque son trouble et redouble de violence. Alors l'ingénieur n'y tient plus, il suit l'amphitryon sur son terrain : il réfute, il ergote, il riposte du tac au tac, sans ménagement et presque sans respect. L'entretien tourne à l'aigre... Soudain, Nobel pousse un grand éclat de rire, il presse dans les siennes les deux mains de son interlocuteur :

—A la bonne heure ! s'écrie-t-il. Vous êtes venu me demander un service ; vous avez besoin de moi et vous n'avez pas craint de me mécontenter en me tenant tête. La franchise, chez vous, a parlé plus haut que l'intérêt. Topez là. Je vous associe à mes affaires et vous serez mon ami !

L'ingénieur tenta vainement de s'excuser. Sa maladresse avait tourné à son profit. Nobel assura sa fortune. On cite, dans les ana, des historiettes de rois magnanimes qui se laissent charmer par l'insolence d'un page et le nomment capitaine au lieu de l'envoyer au gibet. Nobel agit, ce matin-là, en roi bon enfant. N'était-il pas un roi, dans son genre ?

### CAFE ARTIFICIEL

Ce qui suit intéressera particulièrement les amateurs de café qui achètent leur provision en "pains" pour éviter la falsification.

En général, dit M. de Nansouty, le café artificiel en grains, se fabrique à la main plutôt qu'à la machine. On fait les grains de café comme on fait les pastilles. La matière sirupeuse mise en oeuvre (mélange de farines diverses de blé ou de légumes, aromatisé avec des vieux marcs de café), est contenue dans une casserole à bec que l'ouvrier tient sous le bras et dont il secoue le bec pour en faire régulièrement tomber la goutte qui doit former le pseudo-grain.

Mais, tandis que pour les pastilles ordinaires, la table est simplement recouverte de toile, ou de papier, lorsqu'il s'agit des grains de café, elle est garnie comme une harpe, de ficelles tendues sur lesquelles on fait tomber les gouttes.

C'est la trace de l'innocente ficelle qui donne au faux grain de café le fente caractéristique du grain de café naturel.

Le fait est que le procédé est suffisamment "ficelle".

### QUESTION D'UNIFORME

Nous n'oserions engager les personnes pressées à choisir leur tailleur à Haïti.

On lit dans "l'Impartial," gazette de Port-au-Prince, à la date de la Saint-Slyvestre :

"Les troupes de ligne ne seront pas habillées, demain, 1er janvier, et cela par suite d'un retard apporté dans l'exécution de la commande de leur équipement.

"Ces braves soldats, qui sont comme les enfants, ne doivent pas se désoler : ils auront, pour la prochaine fête nationale, leurs beaux habits tout flambants neufs. Ce n'est pas l'habit qui fait le soldat.

"Ce qui est arrivé à l'armée peut arriver à tout le monde."

Evidemment. Chacun sait que les coupeurs d'habits ne sont guère de parole. Cependant, il est rare, sous nos climats, qu'un tailleur dise à son client : "Excusez mon retard. Impossible de vous livrer votre costume pour le 1er janvier, mais vous l'aurez pour le 14 juillet sans faute !"

Si notre confrère parisien, qui fait cette réflexion, connaissait le sort des pompiers de Montréal, il parlerait autrement des climats moins tempérés que celui d'Haïti.

### LES TRIBULATIONS D'UN LAUREAT

On nous écrit de Londres :

On n'a jamais été bien fixé sur les attributions de M. Austin, poète-lauréat d'Angleterre depuis treize mois par la grâce de lord Salisbury. Le barde officiel avait assez malheureusement débuté en portant aux nues le docteur Jameson et ses complices, que ces odes triomphales ne devaient pas préserver des tribunaux et de la prison. Depuis cette époque, il se prodiguait peu. Au plus fort de l'agitation arménophile, des admirateurs indiscrets l'avaient invité à accorder sa lyre, mais il leur avait sèchement riposté que les choses de la politique ne sont point du domaine du poète, donnant sans doute à entendre qu'il considérait les envahisseurs du Transvaal comme des condamnés de droit commun. Et la foule intriguée se demandait à quelles productions mystiques le poète-lauréat consacrait ses inspirations.

On le sait aujourd'hui.

Les journaux du soir annoncent que M. Austin met la main à une ode en plusieurs chants sur les soixante années du règne de la reine Victoria, et que cette ode ne sera publiée que la veille même du grand jour de juin. On assure seulement que le poète retrace tout le règne de la souveraine en en développant les épisodes principaux et en nommant tous les hommes d'Etat qui l'ont assistée depuis son avènement.

On se demande comment le poète-lauréat a pu venir à bout de cet important travail sans parler un peu de ces choses politiques auxquelles les poètes en général, et lui en particulier, sont si supérieurs.

## PRELARTS ! PRELARTS !

Prélarts de quatre verges de largeur à 35 cents, un choix magnifique au magasin de l'ouvrier, C. T. Chagnon, 2203 rue Notre-Dame, 2e porte à l'est de la rue de la Montagne. 104-2

## Bons Marchés Extraordinaires pour Mardi

| | Valeur régulière | Prix de mardi | | Valeur régulière | Prix de mardi |
|---|---|---|---|---|---|
| Bouteilles à eau chaude, 2 ptes | 80c | 59c | Bouillottes à poisson en fer-blanc double avec couloir... | $1.00 | 57c |
| 100 cadres de lampe en fil de fer.......... | 35c | 17½c | 1000 grands verres à bière.... | 5c | 2c |
| Savon non parfumé de Pear... | 13c | 10½c | Prélart bien préparé.......... | 25c | 18c |
| Dés en aluminum.......... | 5c | 1c | | | |

*Rendez-vous à l'Exposition d'Aliments qui se fait maintenant*
Musique de 10 à 12 a.m. et de 2 à 5 p.m.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Rue Notre-Dame Le plus grand Magasin de Montréal 8 Mars

Le magasin qui augmente plus rapidement que n'importe quel autre magasin à Montréal, aujourd'hui.

# Assistez à Notre Grande Vente d'Exposition de Manteaux
## DURANT CETTE SEMAINE

Vous aurez alors l'occasion d'étudier les nouveautés pour le printemps en fait de gilets et collerettes venant des centres de modes de l'univers. Plusieurs de ces vêtements sont en patrons qu'on ne trouve que chez nous et que vous ne pouvez obtenir ailleurs au Canada.

### Gilets de Dames

Gilets de printemps en noir, faon, drab et reseda, avec doublures de soie de fantaisie pour dames, de $5 à $3..

Gilets en drap box marqueté et tuyauté de satin, dans toutes les couleurs les plus nouvelles, collet lis et doublés de soie, pour dames, de $3.75 à $32.50.

Nouveaux habits Empire, avec dos et devant box, double plissé, collet taillade, marqueté de velours, pour dames, de $10.95 à $30.

Gilets en drap Box en faon, collet roulé et dentelé, devants en soie, garnis de petits boutons en perle et doublés de belle soie pour dames, $24.75.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Etoffes à Robes de Printemps

En tintes de couleurs délicates qui donnent un éclat de beauté et de bon goût qui produit l'originalité.

### Bourettes en Canevas

Très élégantes et très à la mode les favorites de Paris, de Londres et de New-York, 75c.

### Tissus de Fantaisie

En belles tintes et combinaisons, nouvelles couleurs et nouveaux dessins pour le printemps de 1897, $1.10.

### Damassé Richelieu

Combinaison soie et laine, en nuances délicates, les tissus les plus nouveaux, $1.05 la verge.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Etoffes de première classe qui se lavent

Ayant deux fois plus d'espace dans ce département, les dames peuvent maintenant voir sans difficulté les dernières nouveautés.

### Zéphirs de Soie

Zéphirs de soie en magnifiques nouvelles couleurs, 27c la verge.

### Grenadines de Toile

En magnifiques patrons avec effets rayés en dentelle et ruban, 31c.

### Sateen de Soie argenté

Elégant sateen fashionable à blouses avec raies dorées et argentées, 37c la verge.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Nouveaux articles pour le cou, du Printemps

Les journaux parisiens nous apprennent que le Rushing pour le cou sera très à la mode, ce printemps.

Rushings en mousseline de soie noire, avec bord de ruban de satin, nouvelles couleurs très chic, de 47c à 62c la verge.

### Collerettes de Dames

Collerettes en drap de couleur, brodées de braids étroits ou finies de coutures de fantaisie, pour dames, de $1.50 à $19.00.

Collerettes courtes en velours, doublées partout et garnies de jais, dentelle et rubans, pour dames, de $2.05 à 25.00.

Collerettes en dentelle escurtale, garnies de ruchings de mousseline de soie et doublées de soie taffeta shot, pour dames, de $8.50 à $35.00.

Collerettes en velours de soie de 18 pouces bien pailletées de jais et garnies de ruchings de mousseline de soie ou chiffon, pour dames, jusqu'à $50.00.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Nouvelles Blouses en Soie

Soies fleuries de fantaisie en nouveaux effets shot, 35c.

Nouvelle soie fleurie, pour blouses, splendide variété de patrons et dans tous les dessins les plus nouveaux, 57c.

### Soie Brochée de Fantaisie

Nouvelles soies brochées en couleurs shot à la mode, riches tissus et beaux patrons en blouses, 60c.

Nouvelle soie glacée shot, élégant assortiment de couleurs très convenable pour blouses, 67c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Fleurs du Printemps

Magnifiques Violettes, couleurs naturelles, 1½c la douzaine.

Bouquets de Violettes, nuances naturelles, 18 violettes et feuilles vertes, 5½c le bouquet.

Pavots sauvages, feuilles vertes, nuances naturelles, 6c chacun.

### Roses du Printemps

Roses dans toutes les nuances les plus délicates du printemps, 1½c chacune.

Tiges de roses sauvages et feuilles vertes, nuances naturelles, 5c chacune.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

### Rushings en Dentelle

Rushings pour le cou, en dentelle de fantaisie, crème et beurre, 72c la verge.

### Chiffon Plissé

Chiffon plissé accordéon, 6 pouces de largeur, bord noir, jaune, cardinal et vert, et diverses autres nouveautés, 22c la verge.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. — MONTREAL — 192 à 194 rue St Jacques

Une Suggestion aux Athlètes
Johnston's Fluid Beef
DONNE LA FORCE
Sans Augmenter l'Embonpoint
En boites et en bouteilles. 3.10.12

"Indocti discant
Et Ament
Meminisse periti"

Il y a des Notaires qui peuvent se passer du Formulaire du Notariat. Mais il y en a encore peut-être à qui cet "Encyclopédie de la profession" est d'une nécessité qui s'impose. Le notaire moderne est un homme d'affaires, et un homme d'affaires très occupé. Les minutes sont pour lui très précieuses—il doit donc rechercher tout ce qui peut les épargner. Le Formulaire du Notariat est le livre qu'il lui faut, c'est un livre écrit et compilé par l'hon. F. G. Marchand, dont personne ne discute l'autorité. Le Formulaire est un livre pratique, un livre utile. De la première page à la dernière il renferme tout ce qu'un notaire doit savoir—et peut-être quelque chose qu'un notaire a pu oublier. C'est un volume de 600 pages, double colonne, in-4—Il est divisé en cinq parties, comme suit : 1o. Histoire du Notariat ; 2o L'organisation du Notariat dans la Province de Québec ; 3o. Traité de la Responsabilité Civile des Notaires ; 4o. Formulaire Français et Anglais des Actes des Notaires ; 5o. Tarif des Notaires—celui des Régistrateurs—Index Alphabétique des formules en français et en anglais.

Broché, $12.00. Relié, $13.00.

C. THEORET, LIBRAIRE,
11 rue St-Jacques, Montréal.

VOILA ENFIN
UNCORSET
∴ Qui ne cassera jamais ∴

Regardez cette hanche
Elle est incassable......
EN VENTE PARTOUT
Taille — 18 à 36.
TOUTES COULEURS.
(No 2)

VOS YEUX Sont-ils en bon état? Non. Voyez alors
A. MONGEAU. Opticien diplômé de l'Institut de Toronto.—Essai de la vue gratuit et correction des yeux défectifs ou souffrants, par des Verres approuvés et faits d'après les méthodes nouvelles. Ne confiez pas vos yeux à des mains inexpérimentées
218-[illegible] A. MONGEAU, [illegible] rue St Laurent

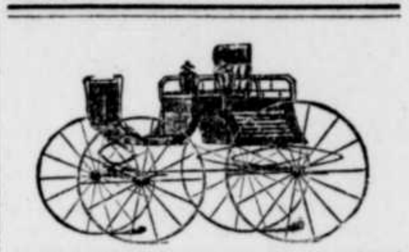

Pour bonnes voitures dans les derniers goûts et toutes faites à la main. F. MERCIER. 1448 rue Notre-Dame. 178—1—n

AVIS
LA MAISON
CHAPUT - FRERES
No. 7 PLACE D'ARMES
Edifice Banque Jacques-Cartier
A
$10,000 à prêter sur billet de premier ordre.
Consultations de 4 à 6 hrs p.m. 34—1-M-v—n

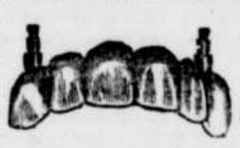

Fausses
DENTS
Sans Palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers en aluminium faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez
J. G. A. GENDREAU, Dentiste, [illegible] rue St. Laurent, Montréal.
Tél. Bell 2818. 105—[illegible]

TUTTI FRUTTI D'ADAMS
AIDE LA DIGESTION
Conservez les coupons qui sont dans les enveloppes pour obtenir des prix. 81—n

Essai de la Vue fait soigneusement.
HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame. 165—n

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT
Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye.
MARION & MARION, EXPERTS,
No. 185 rue St. Jacques, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
EXCURSIONS
Les Ecoles du Dimanche et les Sociétés devraient s'empresser de faire leur demande pour leurs excursions d'été, vu que les dates de choix pour le Parc Otterburn, l'Ile Clark, Valleyfield, Ormstown, Iberville, Rouse's Point, etc., sont rapidement enlevées. Pour prix et autres détails se présenter au bureau des billets de la ville, 143 rue St-Jacques, ou à D. O. Pease, agent des passagers du district, gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN
3—TRAINS EN CHAQUE SENS—3
ENTRE
Montreal
et Quebec
Quitte Montréal, gare Dalhousie :
9.00 a.m. (Jours de semaine) Ar. à Québec. P.M. 2.15
3.30 p.m. (tous les jours) " " 10.00
11.00 p.m. (Jours de semaine) " " A.M. 6.30
Bureau des billets de la ville et du télégraphe
129 RUE ST-JACQUES
(Voisin du Bureau de Poste)

## LE SECOURS MUTUEL

Il est bien peu de personnes, appartenant ou ayant appartenu à une union, une société ou un club quelconque, qui ignorent ce qu'est un "caucus".

Des caucus, il s'en tient partout. Dans presque tous les corps organisés et même parmi les membres des sociétés de bienfaisance.

Or, qu'est-ce donc que ce "caucus" qui semble une nécessité, ici, en Amérique, mais dont le terme ne se rencontre pas dans le dictionnaire français ?

Beaucoup de gens nous diront : C'est un assemblage admirable d'hommes sages prédisposés à faire de grandes oeuvres d'organisation, afin d'épargner des fatigues à leurs confrères ; faisant eux-même tout l'ouvrage, dans le but louable de faire avancer plus promptement les travaux d'un corps....

D'autres répondront plus justement: C'est une réunion d'ambitieux conspirant ensemble, trop souvent hélas ! pour l'avancement de leurs idées personnelles, ou mieux, même de leurs personnalités, à l'aide d'un secours mutuel qu'ils se prêtent, et cela au détriment du corps auquel ils appartiennent !

Quelle est l'utilité d'un caucus, principalement des membres d'une société de bienfaisance ?

N'est-ce pas de combattre groupe contre groupe, pour l'adoption d'une idée qu'on ne croit pas assez populaire pour qu'elle s'impose naturellement ?

Qu'arrive-t-il le plus souvent des idées prônées par un caucus ?

Elles sont proposées au milieu de paroles dites avec valubilité, appuyées de paroles non moins abondantes ; et les autres membres, ceux qui ne sont pas du caucus, s'y laissent prendre, ne voyant que du feu...

Il est rare qu'un caucus bien organisé ne remporte pas ses mesures d'assaut ; c'est l'histoire des 40,000 soldats bien disciplinés d'Alexandre Taillant en pièces des centaines de mille Perses.

Est-il donc juste qu'une poignée d'hommes conduisent ainsi tout un corps, sans donner à ce corps la chance de faire valoir les idées de tous ses membres avec une chance égale ?

Ces caucus sont secrets ; ceux qui y assistent s'engagent, à l'avance, à soutenir ce qui y est adopté, dans l'ignorance des propositions des autres membres, quelque juste et bénéficiables qu'elles puissent être pour l'ordre.

Selon nous, un caucus est une institution directement contraire aux intérêts d'une société.

Quelle institution contient une clause, dans sa charte, permettant à ses membres de tenir des caucus pour se combattre les uns les autres ou surprendre la bonne foi de ceux qui n'ont pas été invités à faire partie du caucus ?...

Et d'ailleurs le secret qui caractérise le caucus c'est une arme de guerre, un moyen de défense spéciale employé contre ceux qui ne sont pas des "amis".

Pourquoi les caucus ne se font-ils pas de tous les membres du corps ? C'est qu'ils seraient inutiles, ainsi ; les caucus de tous les membres sont les conventions, les assemblées régulières, reconnues par la constitution.

Il résulte toujours des mécontentements amers des caucus, quand on vient à les dévoiler ; et cependant, quand on les dévoile, c'est dans l'intérêt public, afin de signaler qu'on travaille dans l'ombre.

Nous ne voulons pas parler ici des caucus politiques ; leur existence est nécessaire, c'est le seul moyen qui existe de réunir les électeurs, à un moment donné, pour choisir un candidat, ou pour se préparer à la lutte, contre un parti opposé.

Ce genre de caucus, qui n'est après tout qu'un club sans constitution, diffère de tout au tout du caucus dont nous voulons parler.

* * *

Les membres de la grande loge de l'Ancien Ordre des Travailleurs-Unis se sont réunis la semaine dernière, à Québec, à l'hôtel Frontenac.

Les grands officiers ont passé la journée de mardi ensemble, préparant leurs rapports et les travaux de la convention.

Mercredi matin, tout était prêt, et à 9 heures on a procédé à l'inauguration officielle de la session. M. le maire Parent et le colonel Duchesnay sont venus souhaiter la bienvenue aux délégués des différentes loges de la province de Québec et des provinces maritimes. Puis ils se sont retirés pour laisser la convention à ses travaux.

Les loges de notre province étaient représentées par MM. le coroner McMahon, de la loge Rushbrook ; Geo. Normandin, de la loge Le Moyne ; M. Pigeon de la loge Hochelaga ; A. Bourret, de la loge Maisonneuve ; E. H. Godin, de la loge Jacques-Cartier ; J. A. Savoie, de la loge Somerset ; Dr Horace Chaput, de la loge Montcalm ; J. A. Théberge, de la loge St Jérôme ; M. H. Savage, de la loge Beaver ; Henri Chandler, de la loge Crescent ; Gaston Maillet, de la loge Papineau ; Dr Emile Peltier, de la loge Charlemagne ; E. L. Jeune, de la loge Freleighsburg ; J. A. Blagdon, de la loge Champlain ; Richard Lynch, de la loge Montréal ; E. W. Beatner, de la loge Federation ; J. T. Moorehouse, de la loge Metropolitan ; Thos. Pearson, de la loge Stanley ; J. I. Phillips, de la loge Richelieu ; J. H. Hill, de la loge St Lambert ; D. McCormick, C. R., de la loge Mustic ; G. A. Robertson, de la loge Prince George ; Jas. Amm, de la loge Guyon ; H. O. Budden, de la loge Québec ; W. Baker, de la loge Prince Arthur ; révérend D. H. Morrison, de la loge Chateauguay ; James Ramsay, de la loge Lachine ; un représentant de la loge St François ; John Hughes, de la loge Clarence ; James Gibson, de la loge Chambly ; R. Wynne, de la loge Longueuil ; T. Larkin, de la loge Columbus ; W. Lang, de la loge Valleyfield ; Dr Cowley, de la loge Maple Leaf ; F. S. Loomis, de la loge Prospect ; Wm. Simpson, M. P. P., de la loge Argenteuil ; James Smith, de la loge Westmount.

Toute la journée de mercredi, y compris la soirée, on s'est occupé des différents secrétaires, des amendements à la charte, etc., etc.

Il a été résolu d'envoyer un télégramme de félicitation à Sa Majesté la Reine d'Angleterre, à l'occasion du soixantième anniversaire de son règne.

On a nommé une commission pour élaborer une échelle de taux, afin que les jeunes membres ne paient pas une contribution mensuelle aussi forte que les vieux membres. Et cette question sera le principal sujet de la discussion de la prochaine convention.

Aucun amendement important n'a été adopté.

Durant l'année 1896, quatre loges ont été organisées. L'année 1897 a été plus prospère encore durant le seul mois de janvier, deux loges ont été fondées.

En 1896, il n'y a eu que treize cotisations de $1 de faites, pour un bénéfice de $2,000 !.... C'est un résultat peu commun.

La caisse du fonds des bénéfices a reçu $44,981.54 et $44,000 ont été payées aux familles des décédés. Balance en main, $981.54.

Le nombre des membres en règle dans la province est de 2482, soit une augmentation de 131 membres.

Jeudi matin, les délégués ont présenté des cadeaux aux grands officiers.

Les portes de la salle ont été ouvertes et on a permis aux dames, ainsi qu'aux étrangers en général, d'être présents.

L'ex-maître ouvrier Lalonde a présenté un portrait à l'huile au grand maître, Thos. Ligget.

Des médailles furent offertes à M. Lalonde, au grand maître des cérémonies Joseph Globensky, au grand secrétaire Patterson, aux députés-grands-maîtres Gaspard Lefebvre et Thomas Brady.

De jolis discours de circonstance ont été prononcés, puis le public s'est retiré, pour permettre aux délégués d'élire leurs officiers.

Voici la liste de ces officiers, qui ont été installés dans leurs charges respectives, avec tout l'éclat du grand cérémonial :

Thos. Ligget, grand-maître ; Dr Globensky, grand contremaître ; R. Stocking, grand-maître des cérémonies ; G. Lefebvre, grand trésorier ; A. T. Patterson, grand secrétaire ; E. W. Beuthner, grand garde ; R. Lynch, grande sentinelle intérieure ; W. D. McLaren, grande sentinelle extérieure ; grand syndic, Thos. Brady ; membres de l'exécutif : Jas. Martin et M. Demers ; député grand-maître du district No 1, frère Brown ; du district No 2, Dr Maillet ; du district No 3, frère Léger ; grand procureur, frère McCormick, C. R. ; grand médecin, frère Dr Tréjanne.

Avant l'ajournement, à midi, le frère M. W. Sackett, de Meadville, Pennsylvanie, où l'ordre a été fondé, et secrétaire suprême, depuis 1877, a adressé la parole aux membres de la grande loge, les félicitant de leurs succès au Canada. Des applaudissements ont souligné ces remarques.

Sherbrooke a été désigné comme le prochain lieu de réunion.

* * *

L'Alliance Nationale ne cesse de progresser : le nombre de ses membres se multiplie d'une façon sensible et son état financier est on ne peut plus satisfaisant.

Cette société, dont le but principal est de préserver les familles pauvres, à la mort du père, contre les misères qui surgissent alors trop souvent, pense aussi au temps présent et cherche, par tous les moyens possibles, à développer parmi ses membres l'éducation morale, intellectuelle et physique.

C'est que l'Alliance compte un grand nombre de jeunes, dans son sein, que les jeunes sont actifs et entreprenants, qu'ils voient la mort d'un peu loin et l'avenir de plus près

On travaille pour l'avenir, on se prépare aux grandes luttes de la vie ; car les époques deviennent de plus en plus cruelles ; on se sent le besoin d'être munis d'armes solides.

Des séries de conférences instructives ont été données par les cercles Jeanne d'Arc, Bourget et Beauharnois.

Les membres ont aimé ce genre d'amusement sérieux et en veulent encore.

Et les anciens conférenciers de se remettre de nouveau sur le métier et d'encourager les plus jeunes à faire comme eux.

De la sorte, on enrichit l'arsenal intellectuel, on implante le goût de la littérature, et de l'art oratoire, on forme des hommes.

Nous en connaissons, qui, avant de faire partie de la société, avaient peine à dire un mot à haute voix ; aujourd'hui ils s'expriment avec aisance devant n'importe quel auditoire, et se font applaudir au besoin.

Le cercle Jeanne d'Arc, prenant de l'avant, se propose de former de plus une salle de gymnastique, pour l'usage de ses membres, comprenant que le développement des muscles par les exercices corporels, outre qu'il donne au corps une santé parfaite, repose l'esprit et cultive les idées.

Nous félicitons de tout coeur nos jeunes amis et leur promettons notre entier concours.

Dans cette société, comme dans toutes les autres, on cherche à augmenter le nombre des membres, et un grand concours a été établi dans ce but. Des prix seront distribués aux zélateurs.

* * *

Le cercle Bourget, Alliance Nationale, a convoqué une assemblée extraordinaire, il y a quelques jours, et a donné rendez-vous aux membres des autres cercles.

On remarquait entre autres invités : MM. Joseph Contant, président de la section Est ; L. J. D. Papineau, secrétaire général ; G. Crépeau et L. G. Lapointe, représentants du conseil général ; Dr Jeannotte, Lamontagne, Giard et Mignault, du cercle St Pierre ; C. L Lanctôt et Fournier, du cercle Jeanne d'Arc.

On a initié, avec grande cérémonie, plusieurs nouveaux membres.

M. l'abbé J. A. Bertrand a déclamé "Le condamné", et M. J. V. Désaulniers, "Les deux croix."

Les autres cercles imiteront le cercle Bourget et donneront à leur tour de semblables soirées.

* * *

"M. le rédacteur des nouvelles concernant les Sociétés de Secours Mutuel.

"Cher Monsieur

"A une assemblée du Cercle Jeanne d'Arc No 53 de l'Alliance Nationale, tenue le premier courant, les résolutions suivantes ont été passées :

"Il est proposé par MM. le Dr C. A. Daigle, Em. Brunet, J. E. A. Dépâtie, J. A. Duhamel, secondé par MM. A. Bergeron, J. A. Bourgeois et O. L. Lanctôt. Qu'un vote de remerciements soit adressé au rédacteur du département des Sociétés de Secours Mutuel du journal "La Presse", pour l'article élogieux qu'il a publié concernant le Cercle Jeanne d'Arc, et qu'une copie de cette résolution lui soit adressée :

"Il est proposé que le Cercle lui exprime en même temps que sa gratitude, sa plus chaleureuse approbation, pour le travail si utile qu'il a entrepris, en faveur de nos sociétés de bienfaisance et qu'il lui fasse connaître le désir de lui voir continuer cette collaboration qu'il pratique avec autant de zèle que de talent.

"Bien à vous,
J. A. DUHAMEL,
Secrétaire-Archiviste,
Cercle Jeanne d'Arc,
"Alliance Nationale".

Montréal, 4 mars 1897.

* * *

Lundi dernier se sont réunis en assemblée mensuelle les membres de l'Union St-Joseph.

Durant le mois de février, les recettes ont été de $2,200.43 et le surplus de $110.11.

On a mis entre les mains des avocats pour plusieurs milliers de dollars à percevoir.

Vers la fin de la soirée, il s'est passé un petit incident.

M. Leclaire demande au secrétaire de lire cette partie des règlements concernant le secrétaire.

M. Arsène Lavallée, avocat, se lève pour protester contre une lecture dont l'effet ne saurait être que d'ennuyer les membres. Tous connaissent les règlements ; ceux qui les ignorent n'ont qu'à les lire chez eux.

M. Leclaire insiste et le président permet la lecture.

Le secrétaire ayant fait défiler plusieurs articles du code de la société, M. Leclaire fait remarquer que c'est suffisant, avec une intonation d'homme satisfait.

M. Lavallée se lève à son tour, le sourire sur les lèvres, demandant au président le privilège, qui n'a pas été refusé à M. Leclaire, d'ordonner au secrétaire de continuer son cours sur les règlements. Et les membres présents de rire.

Ainsi, il fut fait cependant.

L'intention de M. Leclaire, en faisant lire les règlements, était de reprocher à M. le secrétaire de ne pas ordonner lecture de toutes ls communications reçues.

Ce dernier s'est justifié auprès des membres en disant que s'il avait agi de la sorte, c'était du consentement tacite des membres, dans l'intérêt de la Société. Et les membres ont semblé approuver cette raison.

* * *

L'Union St-Pierre a tenu son assemblée mensuelle, mardi soir.

Cette Société est dans un état de prospérité et les rapports des secrétaires sont satisfaisants.

On se prépare avec ardeur à la grande fête de dimanche et de lundi prochain.

* * *

Jeudi soir avait lieu la réunion semestrielle des membres de la Société des Artisans Catholiques Canadiens-Français de Montréal, sous la présidence de l'échevin T. A. Grothé. Le révérend M. Bruchési, chapelain de la société, était présent.

Des délégués étaient venus des différentes succursales et la plupart d'entre elles étaient représentées. La succursale de Québec avait pour représentants, M. F. X. Bélanger, président, et Emile Bélanger, secrétaire. Celle de Lévis, M. Joseph Delisle. Celle de Trois-Rivières, M. le notaire L. P. Normand, président, et M. C. D. Hébert, sec.-trs. Les Artisans de St-Hyacinthe avaient pour les représenter M. J. N. Lemieux, secrétaire-trésorier. Sorel avait M. Alexis Ethier. La succursale de Farnham était représentée par M. Poulin. Valleyfield, M. J. H. Doray, E. Solis et Guillaume Gagnier, Ottawa, John Chamard, Joseph Patry, O. Dionne et plusieurs autres. Représentaient les Artisans des Etats-Unis, M. Alcide Mondor, de Worcester.

M. J. G. N. McGown, secrétaire de la Société, a donné lecture des minutes de la dernière assemblée générale ; M. Henri Roy, trésorier, a fait connaître à l'assemblée, l'état général des affaires au 31 décembre 1896, que "La Presse" a déjà publié.

Les censeurs exprimèrent ensuite satisfaction sur la manière d'agir du trésorier, etc.

Le président, M. l'échevin Grothé, porta ensuite la parole et fit ressortir les avantages multiples dont jouissent les membres de cette belle association. Il fit voir l'état florissant de la société qui compte une augmentation de cinq à six cents membres durant les derniers six mois.

On procéda ensuite à la distribution de deux magnifiques médailles en or, présentées par le dévoué président, à ceux des membres qui ont fait entrer le plus grand nombre d'associés durant les derniers six mois. Celle du bureau central fut méritée par M. Hormidas Maillé. Celle de la succursale de Valleyfield fut offerte à M. Guillaume Gagnier.

Après l'adoption des différents rapports, M. le chapelain, sur l'invitation de M. le président, fit voir, dans un superbe discours, la grandeur de l'oeuvre que poursuit la société des Artisans Catholiques Canadiens-Français de Montréal.

La société ayant à procéder à l'élection des officiers, le président quitta le fauteuil et M. John Chamard fut élu président "pro tempore".

Les directeurs sortant de charges étaient MM. Théodore A. Grothé, Joseph Thibault, Hormidas Branchaud, Domina Gagné, Hormidas Maillé.

Ainsi que nous le disions lundi dernier, tous furent élus par acclamation.

Après l'élection des directeurs, ces derniers se réunirent pour la nomination des officiers. En voici le résultat :

M. Théodore A. Grothé, président général.

Jos. Thibault, premier vice-président.

L. A. Gendron, deuxième vice-président.

J. G. W. McGown, secrétaire-archiviste.

Henry Roy, secrétaire-trésorier.

H. Branchaud, premier secrétaire ordonnateur.

H. Maillé, deuxième commissaire ordonnateur.

MM. M. Fontaine, Nap. Lachance, Domina Gagné, Alf. Lambert, Thos. Mate ont été élus directeurs. Napoléon Théoret, N. Lapointe et Eugène Langevin, censeurs. M. T. A. Grothé reprit ensuite son siège, remercia cordialement la société de l'avoir réélu directeur, ce qui lui a permi d'être fait de nouveau président. Il assura une fois de plus à la société son entier dévouement et promit encore pour le prochain semestre deux nouvelles médailles en or. Il fit un appel chaleureux aux membres pour les engager à travailler à augmenter autant qu'il sera en leur pouvoir, le nombre des associés.

M. Grothé montra que durant l'année qui vient de s'écouler, chaque membre, pour la somme insignifiante d'environ $13.30 a eu droit aux bénéfices de la société, et au cas de décès, et quelques-uns en ont bénéficié, à un millier de piastres, qui n'est pas à dédaigner. Après le discours du président, il y eut quelques amendements à la chartre dont le plus important fut proposé par M. N. Lachance, dont le dévouement pour la société est bien connu. M. Lachance a obtenu de nouvelles chartres pour des succursales à Manchester, à Worcester, à Woonsocket et à New Bedford. Enfin, les directeurs furent autorisés par l'assemblée à faire les dépenses nécessaires pour chaumer dignement la fête patronale de la société à l'église de Ste Cunégonde prochainement.

* * *

Mardi soir, à la salle de Melle Grenier, No 85 rue St Jacques, eut lieu une fête organisée par les membres de la cour Bell 1023 de l'Ordre des Forestiers Indépendants, en l'honneur de leur exchef confrère H. W. Lareau, pour le récompenser de ses nombreux services rendus à sa cour et à ses confrères. La salle avait été spécialement décorée pour la circonstance et deux cent soixante-quinze personnes prirent part à cette fête.

A neuf heures précises, une adresse, accompagnée d'un bouquet de fleurs et d'une médaille d'or furent présentés au héros de la fête.

Des discours en réponse à l'adresse furent prononcés par le confrère H. W. Lareau, le confrère O. Lepage, le chef Forestier H. Courtemanche et le haut chef de la province de Québec, confrère F. S. Mackay.

Les personnes présentes, y compris les dames bien entendu, furent ensuite invitées au son d'un puissant orchestre, à ouvrir la danse ; on sauta jusqu'à une heure avancée de la nuit, ne s'arrêtant que pour aller visiter les tables de rafraîchissements.

Mademoiselle Dandurand a su, malgré son jeune âge, charmer l'assistance par des déclamations et des jolies chansons. Les applaudissements ne lui ont pas été épargnés surtout pour la chanson "Le P'tit Bleu."

* * *

L'Association Protectrice de Bienfaisance a augmenté le nombre de ses membres, durant les derniers six mois, plus que pendant aucun autre semestre depuis son existence.

Quoique cette association n'existe que depuis deux années, elle est aujourd'hui puissante et forte.

Parmi ses membres, se trouvent des personnes éminentes, des membres du clergé, aussi bien que des hommes d'affaires.

Le nouveau certificat émis par l'association est devenu très populaire, et une grande augmentation des membres en est résulté. Ce certificat est émis à terme de 10 ans, payable dans 10 ans, ou à la mort, si le membre meurt avant cette période. Des bénéfices de maladie sont aussi payés au moyen de ce certificat, six semaines par année.

Les officiers et les directeurs de l'association sont : MM. O. M. Augé, M.P.P. ; président : Dr J. A. Leblanc, vice-président ; S. Glensor, secrétaire ; J. P. Caillée, trésorier ; L. J. Bélanger, Dr I. Frégeau, Rév. A. M. Fafard, Joseph Boutin et J. B. Loiselle.

* * *

La cour Freedom a présenté une médaille à son ex-chef forestier, le Dr N. J. Telfet. Ce dernier soigne les Forestiers Canadiens de sa cour depuis la fondation de celle-ci, il y a trois ans.

* * *

### CONVOCATIONS DE LA SEMAINE

Union St Joseph, lundi.
Union St Pierre, mardi.

### ALLIANCE NATIONALE

Cercle St Joseph, mercredi.
Cercle Mont-Royal, jeudi
Cercle Ville-Marie, mardi.
Cercle Sacré-Coeur, mercredi.
Cercle St Pierre, mardi.
Cercle St Charles, mercredi.
Cercle St Henri, jeudi.
Cercle Hochelaga, mercredi.
Cercle Bourget, jeudi.

### ANCIEN ORDRE DES TRAVAILLEURS UNIS

Loge Fédération, jeudi.
Loge Metropolitan, lundi.
Loge Mystic, lundi.
Loge Prince Arthur, mardi.
Loge Hochelaga, mardi.
Loge Maisonneuve, vendredi.
Loge Jacques-Cartier, vendredi.
Loge Maisonneuve, vendredi.
Loge Montcalm, vendredi.
Loge Lafayette, jeudi.
Loge Papineau, jeudi.
Loge Charlemagne, lundi.

### FORESTIERS INDEPENDANTS

Cour Balmoral, mardi.
Cour Carnival, lundi.
Cour Champlain, mercredi.
Cour Ste Catherine, mercredi.
Cour St Denis, jeudi.
Cour Montcalm, vendredi.
Cour Maisonneuve, lundi.
Cour Belle Rive, jeudi.
Cour Jacques-Cartier, vendredi.
Cour Ste Hélène, lundi.
Cour Bell, vendredi.
Cour Notre-Dame, mercredi.
Cour Chénier, mercredi.
Cour Nationale, mardi.
Cour Napoléon 1er, lundi.

## UNE LACUNE

### Dans l'education des jeunes filles

De "La Semaine Religieuse", de Montréal :

A peu près toutes les jeunes filles de la classe aisée savent calculer d'une manière satisfaisante, lire avec un certain art, tourner une lettre assez gracieusement ; presque toutes aussi savent jouer du piano, chanter une romance, faire de la fine dentelle.

C'est le bagage intellectuel et le trésor des connaissances artistiques qu'elles ont emportés de l'école primaire et du pensionnat.

Cela étant acquis, la jeune fille retourne au foyer paternel ; et l'on semble croire qu'elle n'ait plus rien à faire, sinon capter par l'éclat de son esprit et le déploiement de ses charmes, le mari que le ciel lui destine :

Le temps est venu de protester contre ce ridicule et funeste préjugé.

Sans doute la lecture, l'écriture et le calcul sont choses presque nécessaires en certains milieux ; sans doute encore, le chant, la musique et la broderie sont choses utiles et agréables ; mais cela ne suffit pas pour faire d'une jeune fille une épouse, une mère accomplie, ou simplement capable de remplir ses devoirs dans toute leur étendue.

Avant de donner un état à la jeune fille, avant de la préposer à l'administration des ressources amassées par le mari ou apportées en dot, les parents ne devraient-ils pas lui enseigner à ménager ces ressources, à les utiliser de la manière la plus profitable au bien-être et à la santé de la famille toute entière ? cette reine future ne devrait-elle pas connaître elle-même, pratiquemnt, tous les détails des travaux que requiert le bon fonctionnement du royaume familial ?

A coup sûr, ils répondront affirmativement, avec la plus énergique conviction, ceux qui ont pu comparer l'intérieur d'une femme économe et soigneuse, formée aux occupations domestiques par une mère capable de la guider, et ces tristes logis où non seulement les travaux mais encore la conduite du ménage sont complètement abandonnés entre les mains des servantes et des femmes de journée.

Comment remédier à cette lacune dont les déplorables résultats se font sentir tous les jours davantage ?

Que les parents, que la mère de famille surtout, prennent à ce sujet une ferme résolution. Que la jeune fille soit habituée de bonne heure à s'occuper elle-même de tous les travaux domestiques. Le nettoyage de la maison, la préparation des aliments, le blanchissage du linge, le soin de la garde-robe, l'entretien des meubles, rien ne doit lui être étranger.

Et puis, pour venir en aide à l'insuffisance éventuelle de cette formation reçue au sein de la famille, ne serait-il pas opportun d'établir des classes ménagères annexées à tous les pensionnats et à toutes les académies fréquentées par les jeunes filles ?

Il nous semble même qu'on ne ferait pas mal de fonder une grande école ménagère où l'enseignement de l'économie et des travaux domestiques tiendrait la principale place.

Dans ces classes et cette école, les matières du cours complet seraient ainsi réparties : 1o ménage ; 2o cuisine ; 3o lavage et repassage ; 4o couture à la main et à la mécanique ; 5o coupe et confection des vêtements ; 6o comptabilité domestique.

La personne — ou le groupe de personnes — qui doterait définitivement le pays de cette école ou tout au moins de ces classes ménagères aurait bien mérité de la patrie, et son nom mériterait d'être conservé dans les annales de l'histoire.

L'entreprise déjà tentée par quelques-unes de nos communautés enseignantes, est difficile.

Il faut lutter contre des préjugés bien profondément enracinés, comme l'apathie et l'imprévoyance des parents, contre la vanité des jeunes filles, etc ; mais l'oeuvre est belle : elle assurera le bonheur, l'aisance et la prospérité d'un grand nombre de familles.

Il y a de quoi tenter ceux qui ont du dévouement et de l'énergie au coeur !

## LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

### MASSACHUSSETS

SPRINGFIELD. — L'Union Chorale Gounod a donné son premier concert sacré le 1er courant au théâtre du Court Square, à Springfield. Le concert était donné au profit de la maison du Bon Pasteur et a été un grand succès.

Comme on le sait l'Union est formée des chantres des différents choeurs des paroisses et compte environ 140 voix sous la présidence de M. J. J. Soomey, organiste de la cathédrale St Michel.

Le programme était long et bien varié et a été très bien goûté par l'auditoire. Un choeur composé de Mlles Eugénie Lambert, Eva Guy, Eva Benoit, de MM. Geoffrion et Coderre, tous de Holyoke, a chanté un morceau choisi de Saint Saëns.

—Le bal-concert du club "Amical" a été un véritable succès. Il a eu lieu à la salle Grave. Le Springfield Orchestral Club fournissait la musique.

Les rafraîchissements étaient servis par M. J. Legein.

Officiers de la soirée : Maître de cérémonie, M. F. X. Gauthier ; 1er assistant, M. C. J. Beaume ; 2e assistant, M. F. C. Vincent.

Comité de réception : Messieurs et Mesdames J. E. Gauthier, J. P. Lapierre, J. N. Boyer, F. C. Vincent. C. Hébert, F. X. Gauthier, J. C. Baume, M. E. B. Tétreault.

Officiers du club : Mesdames J. E. Gauthier, présidente ; J. P. Lapierre, vice-présidente ; F. C. Vincent, secrétaire archiviste ; C. Hébert, secrétaire-correspondante ; J. N. Boyer, trésorière.

La grande marche était conduite par M. et Mme J. E. Gauthier, et près de 120 couples suivaient.

WEST SPRINGFIELD. — Il y a eu grandes soirées à la congrégation Saint-Louis, lundi et mardi. Le vaudeville "Les quatre prunes" et le concert des "vieilles gens" ont rempli le programme de la première de ces deux soirées. MM. W. Duclos et Parent, tous de Mittineague, paraissaient fort à l'aise dans leurs rôles et ont bien égayé l'auditoire pendant 20 bonnes minutes.

On avait préparé pour fêter, sans doute, l'anniversaire de la naissance de Washington, un concert comme on en faisait dans le bon vieux temps. Aussi des vieux et des vieilles de circonstance, costumés à la Washington et à la mode d'il y a cent ans, ont jeté, par leur chant, l'auditoire dans un autre âge. Des airs populaires du Canada et de ce pays, arrangés en pot-pourri ont soulevé de temps à autre de vifs applaudissements, et ont prouvé que le directeur de ce choeur, M. Boisvert, s'y entend dans la direction des vieux et des vieilles d'occasion. Nous n'avons pas les noms de ces bonnes gens.

Le dîner de gala a eu lieu le lendemain. Et en même temps que l'on jouait du couteau et de la fourchette dans un endroit de la salle, on entendait la musique d'un orchestre placé sur une estrade, au fond du local.

Ensuite vinrent successivement une opérette "Blancbec et Noiraud", bien interprétée par MM. Rousseau et Denault, de Chicopee Falls ; des scènes bouffonnes de MM. Thériaque et Messier, aussi du même endroit. Ces acrobates ont beaucoup de vigueur et de souplesse aux jarrets.

Mme Churchill a eu plusieurs fois les honneurs du rappel ainsi que Mlle St-George.

CHOCOPEE — Les membres du Cercle Marie-Antoinette, des compagnons de la Forêt, ont donné une jolie soirée musicale jeudi dernier. Le programme était beau et varié et l'auditoire était nombreux. Quoique ce cercle soit fondé depuis peu, il est appelé à jouer un beau rôle dans notre société canadienne. Il compte déjà plus de 150 membres.

FALL RIVER—Jeudi soir ont eu lieu les élections des officiers de la garde d'honneur de la société St Jean-Baptiste du village Flint.

Les messieurs suivants ont été élus : Commandant en chef, A. P. Métras, réélu par acclamation ; capitaine, Stanislas Boivin, élu par acclamation ; 1er lieutenant, L. J. Rioux, réélu par acclamation ; sous-lieutenant, Georges Desjardins, élu par acclamation ; sergent-major, Napoléon Boivin, élu par acclamation ; officier éclaireur, Louis Vanasse, réélu par acclamation ; 1er caporal, F. Fillon, élu par acclamation ; 2me caporal, Joseph Larivée ; porte-drapeau, Jos. Pinaud et Eugène Dallaire.

Après les élections, on a servi un excellent goûter et messieurs J. D. Thibault, vice-président ; J. M. Fontaine, ex-capitaine ; C. C. Deschênes, A. P. Métras, Adélard Maynard, Alfred Barrat, L. J. Rioux ont adressé la parole.

On s'est séparé à une heure avancée, et enchanté d'avoir passé une aussi belle et enchanté d'avoir passé une aussi agréable soirée.

—La cause de Damase Maynard vs la compagnie du chemin de fer N. Y. N. H. et H. est définitivement réglée.

La compagnie a payé les $5,000 que le jury avait accordées à M. Maynard.

—Les manufacturiers n'ont rien fait pour maintenir à 2 9-16 ou plus haut le marché aux produits de nos fabriques et ont vendu libéralement à 2⅝. On croyait que le contraire se produirait après l'achat de 750,000 pièces par M. C. D. Borden.

Jeudi, cependant, une hausse soudaine s'est produite. Le marché n'était pas très actif, mais on a refusé de vendre à moins de 2 9-16 cents et plusieurs commandes assez importantes ont été prises à ce chiffre.

Les acheteurs de toutes les catégories ne sont pas préparés du tout pour l'avenir et les manufacturiers le savent si bien qu'ils attendent patiemment leur apparition sur notre marché.

—Il y a actuellement deux vacances dans la police de cette ville et la commission a décidé de remplir ces vacances. De plus, la commission des pauvres a besoin d'un nouveau secrétaire.

Notre ami, M. Stanislas Quintin, occupe temporairement ce poste.

Pour remplir ces charges régulièrement, il faut faire subir aux aspirants des examens du service civil. Ces examens auront lieu dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, vendredi prochain. Les personnes qui désirent subir ces examens, peuvent s'adresser à M. Edward F. Murphy, 45 rue South Main, bloc Granite. Ces deux occasions, surtout la dernière, ne devraient pas être négligées par nos compatriotes. Nous n'avons que deux officiers de police Canadiens-américains et un inspecteur. Il y a donc place pour un autre.

Quant à la position de secrétaire de la commission des pauvres, il faudra, pour la remplir, savoir le français, et cela veut dire qu'un Canadien-américain sera nommé. Il faut cependant qu'il subisse l'examen. Cette position rapporte environ $700 par année.

Nous engageons nos compatriotes d'origine française qui sont capables de subir ces examens de tenter leur bonne fortune.

GARDNER. — Félix St Jean, employé à la fabrique de seaux, est tombé sur une scie mercredi dernier et la scie lui a fait une entaille longue de 9 pouces dans la cuisse.

—La kermesse au profit de la paroisse Notre-Dame du St Rosaire, s'est terminée mardi soir par un bal au Liberty Hall.

WHITINSVILLE. — Albert Gilbert, dont la famille demeure dans la rue Centrale, est tombé mort dans l'entrepôt de marchandises de la fabrique de machines, mardi à midi, en allant dîner. Il était âgé de 28 ans et marié.

### RHODE ISLAND

PAWTUCKET. — L'Harmonie du Gymnase Ste Anne, de Woonsocket, prendra part au concert d'inauguration de notre nouvelle église, à Woodlawn, concert qui aura lieu dans les derniers jours d'avril ou le 2 mai prochain. Le choeur de chant de l'église de Woodlawn prépare plusieurs morceaux, que l'Harmonie au complet accompagnera.

### CONNECTICUT

HARTFORD. — L'agent de police Maloney étant allé arrêter Harry Carrier, pour mauvais traitements infligés à Mme Carrier, le Canadien s'est armé d'une cruche et l'a frappé à la tête, comme il pénétrait dans la maison, lui fracturant le crâne. On ne sait pas encore si Maloney en reviendra.

Carrier est gardé sous caution de $20,000.

### NEW-YORK

COHOES. — Un nommé Joseph A. Bessette, autrefois de Bedford, Canada, est parti depuis quelques semaines laissant sa femme et ses enfants dans la plus grande misère La pauvre femme étant inconnue dans Cohoes, vu le peu de temps qu'elle y réside, serait sans doute morte de faim et de froid, sans l'intervention de personnes charitables qui sont allées à son secours. La femme déclare ne pas savoir où est allé son mari. On a payé son passage pour l'envoyer à Brooklyn, N. Y., où elle a une soeur.

—A la dernière assemblée de la société St Jean-Baptiste de Cohoes, qui a eu lieu mercredi soir, le 3 courant, il a été décidé de célébrer le 24 juin par une grande procession et un pique-nique auxquels ont inviterait le premier ministre, l'honorable Wilfrid Laurier, à venir porter la parole.

—Nous sommes heureux d'apprendre que Monsieur David Paquet, qui a été obligé de faire un abandon de ses biens en faveur de ses créanciers au mois de février dernier, à cause de la dépression des affaires, sera sous le 20 du mois courant, reprendre son ancienne place d'affaires.

### MAINE

LEWISTON — M. Noble, républicain, a été réélu à la mairie. M. Emeril Béliveau est élu conseiller dans le quartier 4, M. T. Sabourin, échevin et M. L. Lizotte, conseiller dans le quartier 5, M. T. Saucier, conseiller dans le quartier 6. Tous, à l'exception de ce dernier, sont républicains.

—Mardi soir, vers 10 heures 30, une alarme sonnée à la boîte 67 appelait les pompiers dans le Petit-Canada. Le feu venait de se déclarer dans la bâtisse de M. Robert J. Wiseman. En quelques minutes, les pompiers étaient sur les lieux. A leur arrivée, les flammes avaient envahi le toit. Immédiatement six jets d'eau furent dirigés sur la bâtisse qui n'était plus qu'un brasier. Nos pompiers travaillèrent courageusement et réussirent, non sans difficulté, à protéger les maisons avoisinantes, et peu s'en fallut que nous ayons eu une terrible conflagration à enregistrer. Par bonheur, le temps était calme, sans cela la majeure partie du Petit-Canada aurait été la proie des flammes. Dans la maison incendiée se trouvaient un magasin d'épicerie, "Le Marché Public", dont le propriétaire est M. Pierre Houle, et une pharmacie ayant pour propriétaire M. Robert J. Wiseman. M. Wiseman demeurait au deuxième étage. La maison a été presque complètement détruite et les pertes sont assez considérables. Le ménage de M. Wiseman a été détruit en entier, y compris un magnifique piano de $400. M. Houle avait une assurance de $500 sur son épicerie et M. Wiseman avait des assurances pour $2,500 sur sa bâtisse. On ne connaît pas au juste l'origine du feu.

WESTBROOK. — M. Antoine Pomerleau a été réélu échevin démocrate dans le quartier 4. Nos félicitations.

### ILLINOIS

CHICAGO. — Magnifique, splendide, parfaitement réussie a été, au moins dans l'ensemble comme dans les principaux rôles, la soirée donnée dimanche dernier par le Club Dramatique Canadien-français de Pullman. Deux pièces étaient sur le tapis : l'une, le drame "Les Jeunes Captifs", où ont figuré MM. J. A. Marchessault, G. Huard, Jos. Leclair, le docteur J. Reid, W. McKinnon, Ed. Mailloux et plusieurs brigands qui se sont tellement mis dans la peau de leurs personnages que nous regrettons de ne pas lire leurs noms sur le programme et de ne pouvoir ainsi les mentionner. Les deux fils du comte de Lansfield, Frédéric et Alfred, étaient représentés par deux enfants très intéressants, MM. Huard et Leclair. Le docteur Reid a joué Rodolfo à merveille, et M. J. A. Marchessault a reproduit avec un grand air de dignité le rôle du comte de Lansfield. Pietro, quoique lieutenant d'un chef de brigands, est un bon gars qu'a pas mal interprété M. W. McKinnon.

La comédie "First-class Hotel" a mis en évidence le sérieux talent de scène comique de MM. Phil. Lambert, W. J. Maillot, A. Beauchamp et W. Peters. Ca été drôle et l'assistance a ri jusqu'aux larmes. L'effet visé n'a donc pas été manqué.

Mme Théo. Proulx était sur le programme, elle a admirablement chanté et remporté, comme dans toutes les circonstances où elle se produit, les honneurs du rappel.

L'orchestre Laucouse a égayé les entr'actes par de la bonne musique, et un quatuor composé de Mlle R. Vaillancourt, soprano, M. A. Tourville, ténor, M. N. Vaillancourt, alto, et M. J. A. Marchessault, basse, nous a souhaité le "Good Night" dans un chant rendu avec âme.

Quant à l'assistance, elle était composée en grande partie de la meilleure société de St Louis de Pullman, paroisse que M. le curé Bourassa dirige avec un zèle tout apostolique. Parmi les assistants étrangers à la paroisse, se trouvaient le révérend M. Ouimet, curé de St Jean-Baptiste, M. et Mme Théo. Proulx, M. le professeur Roy, organiste à St Louis de Pullman, MM. Demers, de Chicago ; J. Giroux, de Notre-Dame de Chicago ; Philippe Masson et L. B. St Pierre, du "Courrier de l'ouest", etc.

PRECIEUSE DECOUVERTE CONTRE LA GRIPPE

Depuis plusieurs années notre pays est régulièrement visité chaque hiver par ce fléau, "la grippe", semant partout la souffrance et le deuil. On a cherché en vain pendant cette période le remède à ce grand mal.

Préparations inutiles, panacée sans valeur, baumes de toutes sortes ont inondé nos campagnes et nos villes sans en pouvoir enrayer la marche.

Aujourd'hui nous avons cet unique remède, ce seul antidote dans le "Vin Morin à la Créosote et aux hypophosphites."

Il vous soulagera immédiatement et vous guérira dans un court espace de temps.

Prenez-le sans retard et prenez-le seul. Aucun autre ne peut vous guérir

102-4, 6, 8, 10, 12, 15, 20 m

Pensée prise dans un album : Voulez-vous faire adopter une opinion à votre femme ? Emettez l'opinion contraire.

La Première
..Impression

Est toujours la meilleure—Créez-en une bonne vis-à-vis de vos clients—Ils jugent de votre commerce par votre carte d'affaires, vos entêtes de lettres, factures, enveloppes, etc.—Nous pouvons vous aider, nous avons l'expérience—nous savons le genre d'impression qui convient à votre genre de commerce.—Notre matériel perfectionné nous permet de mettre à exécution tout ce que nous voulons faire pour vous. Nous travaillons bien et nous livrons promptement. Venez nous voir ou écrivez pour avoir nos prix.—TELEPHONE 1656.

La Compagnie d'Imprimerie
Et de Publication de Montréal,

42 PLACE JACQUES-CARTIER

## EMPLOI DEMANDE

BOULANGER—Un jeune homme ayant trois années d'expérience comme boulanger, demande place. S'adresser Joseph Hogue, Bord à Plouffe, Qué. 103—3

CHARRETIER. — Un jeune homme arrivant de la campagne, demande place de charretier ou position quelconque. S'adresser au No 1069 rue Cadieux. 104—3

COUTURIERE—Une personne d'expérience dans la couture demande de l'ouvrage à faire chez elle, pour les magasins de gros. Ecrire à G. Y., LA PRESSE. 105—3

ON TROUVERA une bonne femme de journée, française, pour laver, repasser et glacer les chemises, en s'adressant 43 St Hubert. Bonnes références. 105—2

PEINTRE—Un bon peintre de voiture demande place. S'adresser à 126 rue Mullins, Pointe St Charles. 105—2

STENOGRAPHE—Un sténographe et clavigraphiste pour l'anglais et le français, ayant quelques connaissances de la tenue des livres, demande place. Adresse, J. C. G., 1614 rue Ste Catherine. 105—4

## ELEVES DEMANDES

ELEVES DEMANDES—Pour piano, leçons le soir au choix. Commençants $1.25 par mois, 1021b St Jacques. 105—1

ON DEMANDE des élèves pour apprendre la coupe, au No 147 St Denis. Leçons données gratuitement jusqu'au 10 mars. 104—3

## SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante générale, sachant faire la cuisine, lavage hors de la maison, 568 St Denis. 103—3

ON DEMANDE une fille de chambre au No 180 rue St Denis. 101—n

ON DEMANDE un coupeur de gants, au No 298 rue St Paul. 103—3

ON DEMANDE une servante générale dans une petites famille. Adresse : 319 rue Des Seigneurs. 103—3

ON DEMANDE une personne âgée pour prendre soin d'un bébé. Bonnes références exigées. 94 rue St Denis. 105—1

ON DEMANDE une fille générale à l'Hôtel Laval, coin Ste Catherine et Sanguinet. 105—1

ON DEMANDE une servante générale sachant faire la cuisine. 957 St Denis, coin Rachel. 105—n

ON DEMANDE une servante au No 672 rue St Hubert. 105—2

ON DEMANDE des filles de moulin pour coudre dans les habits. S'adresser 69 rue Cadieux, Mile-End. 105—2

ON DEMANDE une jeune fille de 14 à 15 ans, pour aider à l'ouvrage léger du ménage et aux soins d'un enfant. 1017 rue St Denis. 105-1

ON DEMANDE une modiste de robes et manteaux, au No 419b rue St Antoine. 105-1

ON DEMANDE une servante générale. Se présenter au No 1875 rue Ste-Catherine, 105-1

ON DEMANDE une jeune fille forte, âgée de 16 à 18 ans, pour ouvrage général de la maison. S'adresser 2237 rue Ste Catherine. 105—1

ON DEMANDE une jeune fille de 15 à 16 ans, pour aider à l'ouvrage de la maison. S'adresser 1368 rue Ste Catherine. 105—1

ON DEMANDE une bonne servante générale pour une famille sans enfants au No 374 Lagauchetière. Devra fournir de bonnes références. 105—3

ON DEMANDE à acheter une maison comprenant deux ou trois logements, écurie. Donner conditions à G. Z., LA PRESSE. 105—1

ON DEMANDE une servante générale ; références exigées. S'adresser au No 200 rue St Hubert. 105—1

ON DEMANDE une fille de 12 ans pour avoir soin d'un enfant. No 1b Essex avenue 105-1

ON DEMANDE de suite une servante générale, petite famille, bons gages. Se présenter au No 506 rue St Urbain. 105—2

ON DEMANDE des couturières dans les vestes. S'adresser 489 rue St Paul. 105—2

ON DEMANDE des filles compétentes pour finir les fourrures. Se présenter au No 610 rue St Paul. 105—1

ON DEMANDE des tailleurs de fournitures de chaussures, à The Whitham Shoe Co., Ltd., 45 rue St Maurice. 105—1

ON DEMANDE une servante générale munie de références. 465 rue Sherbrooke. 105—2

ON DEMANDE une servante générale sachant parler anglais, petite famille, pas de lavage. 4160 Dorchester. 105—2

ON DEMANDE une bonne cuisinière pour une famille, à la Côte St Antoine ; bons gages. Se présenter au No 34 rue Université. 105—1

ON DEMANDE un peintre et un tapisseur, au No 15 rue Belmont. Se présenter à 8 hrs a.m. et être prêt à travailler. 105—1

ON DEMANDE immédiatement une servante générale et une bonne d'enfants. Se présenter de 7 à 9 hrs p.m. au No 488 avenue Argyle, Westmount. 105—1

ON DEMANDE un forgeron de première classe et sobre, capable dans le ferrage des chevaux et voitures. Bons gages et ouvrage à l'année, pas de temps perdu. S'adresser par lettre à T. Lymburner, voiturier, Trois-Rivières, P. Q. 105—2 q h

ON DEMANDE une servante générale ainsi qu'une bonne, au No 443 rue St Denis. Références exigées. 105—1

ON DEMANDE une servante générale, références exigées. S'adresser 56 rue Cherrier. 105-3

ON DEMANDE un commis d'expérience dans la marchandise sèche, parlant parfaitement l'anglais. S'adresser No 182 rue Centre, Pointe St Charles. 105—2

ON DEMANDE au No 149½ rue Saint-Antoine, une servante générale. Pas de lavages ni repassages et bons gages. 104—2

ON DEMANDE un monsieur bien connu et habile, pour représenter une grande et populaire compagnie d'assurance sur la vie. Il n'est pas absolument nécessaire d'avoir de l'expérience. Les personnes qui ont abandonné le service civil pour causes politiques. Adressez S. P., 2375, Montréal. 105—1

ON DEMANDE une repasseuse, une laveuse, deux filles de cuisine, Western House, coin des rues St Paul et McGill. 105—1

ON DEMANDE une dame pour occuper une position responsable pour un an. Doit avoir quelques connaissances des affaires et ne pas craindre le travail, afin d'assurer l'avancement. Ecrire, P. D., "La Presse." 105—1

ON DEMANDE 4 bons peintres. S'adresser lundi soir, entre 7 et 8½ heures, au No 546 rue Sanguinet. 105—1

TABLES DE PIANOS—On a besoin d'un homme de première classe pour travailler aux tables d'harmonies. S'adresser immédiatement à La Cie de Pianos Pratte, 1676 rue Notre-Dame, ou Huntingdon, Qué. 103—3

TRICOTEUSE—Une bonne fille, sachant faire toutes sortes d'ouvrages sur les machines à tricoter trouverait de l'emploi en s'adressant au No 1321 rue Ontario. 94—n

## SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une gouvernante pour prendre charge d'une maison, petite famille. Références exigées. Ecrire G. C. A., "La Presse." 104—2

ON DEMANDE un homme pour prendre la charge d'une station électrique, courant alternatif, située à la campagne. S'adresser à la Compagnie des Pouvoirs Hydrauliques, St Hyacinthe, Qué. 105—6

ON DEMANDE un teneur de livres expérimenté. O. Moreau, 6 rue Bonsecours. 105—1

## SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante au No 1061 avenue de l'Hôtel de Ville, lavages en dehors, pas d'enfant. 105—1

ON DEMANDE une servante pour petite famille, pas de lavage. Références exigées. S'adresser au No 107 St-Antoine. 104-3

ON DEMANDE une servante au No 186 rue desery, Hochelaga. 105—2

ON DEMANDE des jeunes filles pour coudre dans les pantalons, au No 11 rue St Christophe. 105—1

A LOUER—Bonne localité, magasin pour boucherie, magasin pour pharmacie. S'adresser à Chs Langlois & Cie, 241 rue St Paul. 95—12

A LOUER—Fabrique avec pouvoir, maintenant occupée par Tees & Co., 209 rue Wellington, fourneau, grande cour. S'adresser à W. C. Norman 221 rue Wellington. 100—6

A LOUER—A Maisonneuve, M. T. Dudevoir se retirant des affaires, désire louer son magasin d'épiceries, avec fixtures ; la clientèle est très bonne. Pour toutes informations, s'adresser chez lui, 554 ou 556 rue Notre-Dame, coin avenue Létourneux, Maisonneuve. 100—6

A LOUER—Un logement chauffé, $7.00 par mois avec écurie, 14 places pour charretier ou laitier. 489 rue Moreau. 102—6

A LOUER—Haut de maison, première classe, No 38 rue Visitation, 9 appartements, bain, w. c., $15 par mois. Aussi un logement, 4 appartements. No 36 rue Visitation, $9 par mois, très chauds. S'adresser 317 rue St Denis ou 684 rue St André. 102—6

A LOUER—Logement sur plein pied non meublé, convenable pour petite famille, 88½ rue Durocher. 103—3

A LOUER — Beau flat en parfait ordre, 7 appartements, bain et w.c. S'adresser au No 276 rue St Martin, en haut de la rue Saint Antoine. 104—7

A LOUER 97 Hallowell, Westmount, vis-à-vis "Montreal Lacrosse Grounds" cottage, 10 appartements, chauffé, eau chaude, cour et écurie. S'adresser No 99 Hallowell. 104—6

A LOUER — Rue Ste Catherine, magasin au No 1588 et logements aux Nos 1586, 1592. Adresse : 99 St Christophe. 104—6

A LOUER—Deux maisons détachées, Nos 48 et 50 rue Jacques-Cartier, contenant six chambres, caves et cour séparées. Loyer $6 et $8. Pour plus de renseignements, se présenter au No 46A rue des Jurés. 105—6

A LOUER—Une boulangerie complète, au No 81 rue Ste-Elisabeth, St-Henri. 105—6

A LOUER—Rue St-George, deux maison, 3 chambres chacune. Pour renseignements, s'adresser à John Allan, 204 rue St-George. 105—6

A LOUER — Une boulangerie complète, au No 81 rue Ste Elizabeth, St Henri. 105—6

A LOUER — 432 rue Cadieux, en haut de Ontario, 5 grands appartements sur le même plancher, bain et w. c., bien chaud. Aussi, 434 même maison, 6 grands appartements sur le même plancher, grande chambre de bain et w.c. séparé ; bien chaud. Possession immédiate si on le désire. 104—7

A LOUER — Résidence, 572 rue Sherbrooke, en parfait ordre et possédant toutes les améliorations modernes. Se présenter au No 562 rue Sherbrooke. 104—6

A LOUER—Un beau magasin et logement, 1404 rue Ste Catherine, près Visitation. S'adresser à 143 rue Visitation. 103—6

A LOUER—A dater du premier de mai une maison bien meublée, ayant toutes les accommodations modernes, cuisine à rallonge, poêle à gaz, lumière électrique. Loyer modique. Se présenter au No 4147 Dorchester, Westmount. 103-6

A LOUER — Une manufacture comprenant quatre planchers de 60 pieds de longueur, avec pouvoir, éclairée par l'électricité ; située coin des rues Lacroix et Perthuis. S'adresser Jos. Paquette, sur les lieux. 77—48

A LOUER OU A VENDRE—Une maison en partie meublée. Prix $2500 à conditions faciles. Le propriétaire actuel veut quitter la ville. Se présenter au No 606 rue Cadieux. 101—6

A LOUER—A Belœil, une épicerie avec terrain, grand avantage à de bonnes conditions. S'adresser A. Guertin, 500 Dorchester. 100—6

A LOUER—Au centre, logements, trois et huit appartements, une grande boutique, un terrain, une écurie, bonnes conditions. S'adresser 179 rue St Dominique. 101—5

A LOUER—Deux cottages façade en pierre, Nos 17 et 21 rue Durocher, munis de toutes les améliorations modernes ; aussi un cottage en pierre et brique, No 561 rue Cadieux. Pour plus amples détails, s'adresser à J. P. Whelan, 31 rue Durocher. 101—6

A LOUER — Une épicerie connue depuis 30 ans, avec logement, grande cour, remise, écurie, faisant coin, centre d'affaires, rue Ste Catherine. Ecrire à L. O., "La Presse." 104—6

A LOUER OU A VENDRE—No 195 Cadieux, propriété en brique solide, 9 appartements, B. et W. C. Conditions, s'adresser sur les lieux. 105-6

A LOUER—Deux logements neufs, très confortables, rue Dorchester, près de l'église St-Pierre, 7 appartements, gaz, b. w. c. Prix $12 et $15. S'adresser 239 Dorchester. 105—6

A LOUER—Une grande boutique, cour et écuries, à très bon marché, convenable pour clos de charbon ou de bois ; aussi maisons de quatre à huit chambres ayant toutes les améliorations modernes ; maisons avec écuries et remises à voitures ; les personnes qui veulent louer de bonnes maisons à bas prix feraient bien de s'adresser à moi avant d'aller ailleurs ; s'adresser à P. Vanier, de 2 à 6 hrs p. m., 1111 rue St Jacques. 105—1

A LOUER—Maison détachée, No 33 rue Guilbault, 11 chambres, améliorations modernes, remise à voitures, cour et écurie pour 4 chevaux. S'adresser J. C. Clarke, 543 rue St Dominique, ou 1116 rue St Denis. 105—6

A LOUER avec pouvoir à vapeur, un édifice en brique, 4 étages, 28 et 30 rue St George, actuellement occupé par la fabrique de boîtes de papier Star, chauffé à l'eau chaude, toutes les chambres sont très bien éclairées, aussi étages avec pouvoir à vapeur. S'adresser à Warden King & Son, 637 rue Craig. 105—6

## CHAMBRES A LOUER

A LOUER—Chambre avec pension de première class au No 94 rue St Denis. 102—4

CHAMBRES—On trouvera de magnifiques chambres éclairées à la lumière Auer, sur étage du bain ; famille sans enfant ; prix excessivement bas. 149 rue St Denis. 105—1

CHAMBRE — On trouvera chambre à louer au No 11 rue Gosford. 104—2

CHAMBRE — A louer, une très belle chambre meublée pour un couple marié ou deux messieurs, aussi pension de première classe, prix modéré, au No 140 rue Berri. 102—10

CHAMBRE A LOUER avec pension.— Bonne chambre, bien éclairée, sur le devant, pour un couple, confort du chez-soi, 142 rue St Denis. Pas de déménagement. 105—20

## A VENDRE

A VENDRE—Un four portatif pour boulanger ou pâtissier, doublé en amiante ; a coûté $260 ; vendu à moitié prix. No 22 Place Jacques-Cartier. 103—3

A VENDRE—Epicerie avec clientèle ; bonne place d'affaires ; aussi cheval et voiture ; valant $800. S'adresser à 342 rue Wolfe. 101—6

A VENDRE ou à louer—Un magnifique hôtel, situé à Ste-Anne de Sorel. Conditions libérales. S'adresser à N. Quintal et Fils, Montréal, ou à L. T. Trempe, marchand, Sorel. 84—26

A VENDRE — Epiceries, hôtels, restaurants et tout autre genre de commerce. L. Harris, 16 rue St Jacques, le soir, 429 rue St Laurent. 99—24

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 148 n

A VENDRE, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, livré à domicile chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. Tél. des Marchands 231. 16-n

A VENDRE—Chance sans pareille pour une modiste—Un petit stock de marchandises sèches, lingerie, etc., au montant de $200, rue Ste Catherine ; bon centre ; loyer $8 par mois ; chauffé, éclairé et taxe d'eau payée. Aussi un fonds de commerce de ferblanteries, vaisselle et articles de fantaisie, dans un des meilleurs centres de la ville de Sherbrooke. S'adresser à Dorais et Demers, 16 rue St Jacques, chambres 16 et 17. 98—n

A VENDRE—Gréement complet d'hôtellerie, à Coteau Station, près Montréal, à sacrifice. S'adresser chambre No 33 Imperial Building, rue St Jacques. 102—6

A VENDRE et à louer—Pour cause de mortalité un magasin pour marchand tailleur, aussi stock à vendre, très bonne clientèle. S'adresser Mme Jules Roby, Lachute, Co. Argenteuil. 103—4

A VENDRE—Pour cause de départ une boutique de barbier, possédant une bonne clientèle, valant $150 ; vendra pour $35. S'adresser au No 666 rue Papineau. 105—1

A VENDRE—Hotels, bars, restaurants, licences garanties plusieurs magasins cigares, bonbons, épiceries, hotel à échanger pour propriétés. S'adresser au bureau le mieux renseigné. J. Castelli, 1572 Notre-Dame. 105—1

A VENDRE, pour cause de départ, une boutique de barbier, possédant une bonne clientèle, valant $150, vendra pour $35. S'adresser 666 Papineau. 105—1

A VENDRE — 60,000 bonnes briques molles, au comptant, à $2.50 le mille, mises à bord des chars. Adressez, Sorel, Boîte 630. 105—1

A VENDRE— Un magasin de sucreries, tabac et objets de fantaisie. Bonne place d'affaires, magasin de belle apparence, stock en bon état et conditions faciles. Cause de la vente : trop d'occupation. S'adresser 1041 rue St Laurent. 105—6

A VENDRE—Livres richement reliés et bibliothèque, ensemble ou séparément. Vendra bon marché pour cause de départ. S'adresser entre 6 et 9 hrs p.m. 47 rue St Hypolite, près Sherbrooke. 105—1

A VENDRE—L'ancien magasin de cigares et tabac de Dufresne & Mongnais, 1629 rue Notre-Dame, maintenant occupé par Pannerman Bros. Bonne raison pour vendre. Aucune offre raisonnable refusée. 105—6

A VENDRE—Le restaurant "Tunnel", coin des rues Berri et St Louis, en face de la nouvelle gare de l'Est ; c'est une des bonnes places d'affaires de la ville. S'adresser sur les lieux. 105—1

## PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER—A la Petite Côte, une ferme d'environ 70 arpents qu'on peut subdiviser en lots à bâtir. Cette propriété de valeur est adjacente aux terrains des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Maisonneuve. S'adresser à W. W. Snaith, 23 rue Brunswick. 102—4

A VENDRE—A sacrifice, hôtel au dépôt du C. P. R., à Ste Scholastique, Qué., C. Langlois, 241 rue St Paul. 95—12

A VENDRE—$3600, Nos 42 à 52 rue Congrégation, un pâté de maisons en brique, à trois étages, sur fondations en pierre, comprenant 6 logements, grande cour et hangar. Lot 76 x 96. Loyer $500 par année.

A VENDRE—611 à 615 rue Centre et 380-382 rue St Charles, un bloc de 13 logements, s'étendant de la rue Centre à la rue St Charles et contenant environ 8 000 pieds de terrain. Loyer $700 par année. Prix $5 000.

A VENDRE—308 à 326 avenue de Lorimier, et Nos 3 à 15 rue Huron, un pâté de maisons neuves en brique, de 15 logements, magasin faisant un coin, tout en dessus, fondations en pierre. Les tramways passent en face du bloc. Loyer annuel $1200. Prix 11 000. S'adresser à la Montreal Loan and Mortgage Co., 1763 rue Notre-Dame. 105—1

A VENDRE Une maison située au No 8.5 rue Sanguinet. S'adresser sur les lieux. 100-6

## PERDU

PERDU. — Une chienne terrier — scotch terrier—nommée Png, à la queue courte n'a pas de collier. Récompense en ramenant au No 19 avenue du Parc. 105—1

PERDU—Un jeune chien "pug" portant un collier. Récompense promise en retour. Narcisse Dudevoir 100 ave Hôtel de Ville. 105—1

PERDU — Une petite chienne blanche bouledogue, les yeux tachetés. Veuillez la ramener au No 1028 rue St-Jacques et sera récompensé. Celui qui la détiendra après l'insertion de cette annonce sera poursuivi. 155—1

## TROUVE

TROUVE — Un gros chien jaune et blanc. Le propriétaire pourra le réclamer au No 195 rue Desery, Hochelaga. 105—3

## DIVERS

ON DEMANDE à louer, à la Côte St Paul ou au Mile End, petit magasin avec ou sans logement, dans une rue principale. Adressez W. Lafontaine, 46 Bourget, St Henri 105—1

ON DEMANDE 3 chambres avec pension dans une famille privée, sans enfants, ou dans une maison de pension de première classe. S'adresser au No 537 rue St Denis. 105—3

ON DEMANDE—Un jeune couple sans enfant demande chambre et pension, usage du poêle, dans une famille privée ; prix modéré. Ecrire à G. W., LA PRESSE. 105—1

ON DEMANDE à louer immédiatement une chambre libre pour garçon, contenant toutes les améliorations modernes, endroit très privé, donner toutes les informations et le prix en écrivant à H. A. R., Boîte Poste, 946. 105—3

ON DEMANDE, pour le 1er mai, un tout petit logement, au centre de la ville. Ecrire B. L., "La Presse." 105—1

ARGENT A PRETER
SUR PREMIERE HYPOTHEQUE

Aux Fabriques et Municipalités. On demande des agents d'assurance sur la vie

O. LEGER,

Bâtisse Sun Life, 1766 Notre-Dame, Montréal. Téléphone 1446. 82—u—F

Canada Life
Assurance Co.,

RUES ST JACQUES ET ST PIERRE.

Bureaux de première classe à louer dans cette nouvelle bâtisse, absolument à l'épreuve du feu et bien aménagée, munie de toutes les dernières améliorations modernes, éclairage, chauffage et service inclus. S'adresser à

GEORGES WELLS, Chambre 21.
104—6

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. MILLER

Peintre de Maisons et d'Enseignes, Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.

1990 Rue Ste Catherine, Montréal
139—n

DENTIER GARANTI - $10.00

Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.

A. E. VADEBONCŒUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert

ARTHUR GAREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
117 RUE ST-DENIS Coin Dorchester

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir 7 à 8. 130—mMjv—n

Pas de concessions.

Le garde-malade à une patiente fort malade :

—Voyons, voulez-vous envoyer un mot à votre meilleure amie, Mme B... ? Elle viendra....

Alors la malade faiblement :

—Non... c'est elle qui me doit une lettre......

* * *

Extraits de cervelle :

Dépeindre sa situation, c'est la peindre.

Arrangez cela !

# BULLETIN POLITIQUE

### La situation politico-religieuse—Mgr Merrydolval serait nommé ablégat papal au Canada

### DECLARATION DE MGR GRAVEL

### L'épiscopat canadien n'a reçu aucune instruction de Rome concernant l'agitation scolaire

### LES CONTESTATIONS DE BEAUHARNOIS ET DE L'ASSOMPTION

### Sir Chs. Tupper et la Nouvelle-Ecosse

### LES FINANCES DU DOMINION EN FEVRIER DERNIER

### Nouvelles candidatures

### Les Clubs

La situation politico-religieuse se modifie de jour en jour, et les rôles des personnages en scène changent de même. Si l'on ajoute foi aux dépêches reçues de Rome, ce ne serait plus Mgr Rudini Tedeschi qui viendrait au Canada exercer les fonctions d'ablégat apostolique du Vatican, mais Mgr Merrydolval. Ce prélat aurait reçu instruction, hier, de Léon XIII, de se rendre au milieu de nous le plus tôt possible. Cette nouvelle est-elle une invention ? Personne n'est fixé sur son authencité. Ce qu'il convient de noter, c'est que aucun renseignement n'a encore été reçu à ce sujet, par l'épiscopat de la province de Québec. On n'ajoute aucune foi aux déclarations de la "Patrie" et des organes libéraux à l'archevêché de Montréal. Si l'on se transporte maintenant dans les diocèses étrangers, nous voyons par les dépêches que Mgr Gravel a déclaré, hier, dans sa cathédrale de Nicolet : 1o Qu'on a pas reçu d'instructions de Rome ou d'ailleurs, de ne plus agiter la question scolaire ; 2o Que Sa Grandeur est en mesure de dire que Mgr Bégin n'en a pas reçu non plus ; 3o Qu'une lettre reçue samedi, à l'évêché de Nicolet, d'un personnage du Vatican, lui permet de conclure qu'il n'est pas question au Vatican d'envoyer un délégué au Canada.

L'on n'est pas moins affirmatif à Trois-Rivières, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le télégramme suivant, reçu d'un correspondant particulier :

"Je crois pouvoir affirmer qu'il n'a été reçu à l'évêché des Trois-Rivières aucune instruction papale ou autre disant de cesser l'agitation scolaire. Au contraire, dans les cercles religieux, ici, on est certain que la conduite des évêques sur la question des écoles est approuvée à Rome."

Semblable dénégation du diocèse de St Hyacinthe : un message télégraphique d'une personne autorisée permet d'établir qu'aucun renseignement n'a été reçu à cet évêché, qui soit conforme aux déclarations de la "Patrie", du "Witness" et du "Herald".

Voici maintenant que le "Courrier du Canada" dément la rumeur. Lisons :

"La Patrie", sous le titre "Instructions du St Siège", publie certaines nouvelles à sensation qui nous paraissent très suspectes en dépit du ton doctoral du journal rouge. Ce qui nous fait penser que la gazette de M. Joseph Israël Tarte parle à tort et à travers, c'est en particulier le paragraphe suivant : " Les instructions venues du "Vatican sont la cause du départ précipité de Mgr Bégin. Si Sa Grandeur fait ce voyage avec l'intention "de s'opposer à l'envoi d'un délégué "papal au milieu de nous, nous exprimons respectueusement, mais fortement, l'espoir que sa mission ne sera "point couronnée de succès." Nous sommes en mesures de donner à cette affirmation de la "Patrie" un démenti catégorique. Sa Grandeur Mgr Bégin n'a reçu du Vatican aucune instruction nouvelle et il est parti pour la Ville Eternelle absolument " proprio motu". Nous prions nos lecteurs de se tenir plus que jamais en garde contre les mensonges de la presse rouge."

### CLUB PAPINEAU

Ce soir, le club Papineau s'assemblera à la salle Gareau, pour commencer l'organisation de la lutte en faveur du Dr Lacombe, le candidat libéral de la division Ste Marie, M. R. Dandurand, et ses amis y seront présents.

### CLUB GEOFFRION

Grande assemblée ce soir aux salles ordinaires, à l'angle des rues Notre-Dame et Versailles.

M. Alphonse Christin fera une conférence.

### CLUB TACHE

Assemblée de ce club, ce soir, à 8 heures, à la salle Duvernay, rue Vinet. Tous les conservateurs qui ne sont pas déjà inscrits sur la liste électorale, sont priés de s'y rendre pour se faire inscrire.

**Les chambres sont convoquées pour le quatrième jour de juin prochain.**

### TROIS-RIVIERES

M. Louis T. Polette a été choisi candidat libéral de ce comté, en opposition à M. Normand, M. P. P., candidat conservateur.

### HUNTINGDON

Le "Bulletin", de Ormstown, dit que M. Robert Ellerton, de Hemmingford, a l'intention de se porter candidat conservateur indépendant dans Huntingdon.

### NICOLET

La convention pour le choix d'un candidat conservateur doit avoir lieu le 17 courant. Il parait généralement entendu que la candidature sera d'abord offerte, à l'unanimité, au député sortant, l'hon. Le Beaubien. Et cela, malgré qu'on appréhende que l'honorable commissaire de l'agriculture se trouve dans l'obligation de décliner, afin de pouvoir accepter l'un des nombreux mandats qui lui ont été proposés dans le district de Montréal.

L'on dit que les électeurs conservateurs de Chambly et ceux de Beauharnois font des instances auprès de l'honorable commissaire de l'agriculture pour l'engager à se porter candidat dans l'un ou l'autre comté.

### RICHELIEU

M. C. O. Paradis, n'entend pas, parait-il, accepter la candidature que lui ont offert les libéraux de Richelieu. Dans ce cas, M. Cardin, ex-M. P. P., serait l'adversaire de M. Morgan, candidat conservateur.

### BEAUHARNOIS ET L'ASSOMPTION

Un journal du dimanche annonçait, hier, que le procès en contestation d'élection intenté à M. Bergeron, député fédéral de Beauharnois, serait sur le point d'être abandonné, à la condition que M. Gauthier, député fédéral de l'Assomption, dont l'élection est aussi contestée, bénéficie du même avantage, et "de plus" que "M. Bergeron s'engage à ne pas se mêler de la prochaine lutte provinciale dans le comté de Beauharnois".

Notre confrère de la "Minerve" répond à cela dans les termes catégoriques suivants :

"On est si peu sur le point d'abandonner le procès en invalidation intenté à M. Bergeron — malgré certaines avances en ce sens, faites par l'entremise de "très importants" témoins et qui sont devenues un secret de Polichinelle — que MM. Choquette et Mercier, au nom du rougisme viennent de faire fixer l'audition au mérite de la cause pour le 18 courant, à la veille de l'ouverture des Chambres. Il n'en tient pas à eux si l'exécution ne se fait point plus rondement. Et il n'en ira guère autrement pour M. Gauthier. Quant à la promesse qu'aurait pu faire M. Bergeron de ne point se mêler de l'élection provinciale dans son comté, nous sommes en état de déclarer que, depuis six mois au moins, il eût été libéré de tout procès, sans tenir aucun compte de la cause de M. Gauthier, s'il eût voulu se prêter à de tels engagements. Mais M. Bergeron entend se mêler de l'élection provinciale dans Beauharnois, comme il l'a toujours fait depuis vingt ans, à une seule exception près. Et M. Bisson en aura des nouvelles, comme en auraient aussi des nouvelles les candidats soi-disant indépendants (?) ou d'obstruction quelconque qui intrigueraient pour se passer la fantaisie de venir en prendre sur les lieux...

### SIR CHARLES TUPPER ET LA NOUVELLE ECOSSE

Sir Charles Tupper était en ville samedi, de retour d'Halifax où il a assisté à une assemblée des conservateurs de la Nouvelle Ecosse, tenue dans le but d'aviser au sujet de la dissolution possible de la législature de cette province.

Dans le discours que le chef de l'opposition a prononcé à cette occasion, il s'est fortement élevé contre la perspective des élections générales dans la province.

"Pour dissoudre les Chambres avant l'expiration de leur mandat, a dit sir Charles, il faut une raison, qu'il y ait une question nouvelle sur laquelle on veuille demander le verdict du peuple, que le gouvernement n'ait plus la force de se maintenir, ou un autre prétexte ; mais dans le cas actuel, il n'en existe aucun."

Sir Charles dit que l'intention du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en faisant sur le champ des élections, est d'obtenir un verdict du peuple avant que M. Laurier n'ait terminé ses changements au tarif. Il ajoute que 7000 électeurs, qui pourraient voter après le 12 avril, seront privés de leur droit si les élections ont lieu avant cette date.

M. McKay, chef de l'opposition à la législature de la Nouvelle-Ecosse, a donné sa démission, alléguant que ses devoirs professionnels et le fait qu'il ne demeure pas au centre de la province, le mettent dans l'impossibilité d'assumer la tâche de faire les prochaines élections. Il a suggéré que M. John F. Stairs, ex-M. P., choisi pour lui succéder. L'assemblée et sir Charles Tupper ont été unanimes à accepter ce choix.

M. Stairs, qui a accepté la position de chef de l'opposition à la législature de la province, a été élu membre de l'assemblée législative en 1879, et quelques mois après, il était appelé à faire partie du cabinet. Quand M. M. H. Richey fut nommé lieutenant-gouverneur, M. Stairs fut élu par acclamation à sa place pour représenter Halifax au parlement fédéral. Il a siégé à la chambre des communes depuis 1891 jusqu'à 1896.

Les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse ont une grande confiance dans l'habileté de leur nouveau chef, et le choix a été accueilli partout avec enthousiasme.

### NOMINATIONS

Les nominations suivantes sont contenues dans la "Gazette Officielle" de Québec.

Par arrêté en conseil en date du 15 février 1897, M. Charles Onésime Genest, marchand de la cité de Sherbrooke, est nommé commissaire pour l'érection civile des paroisses du diocèse de Sherbrooke, en remplacement du docteur Frédéric Paré, décédé.

### LES FINANCES DU CANADA

L'exposé des recettes et des dépenses pendant le mois de février, qui vient de paraître dans la "Gazette du Canada", est, sous certains rapports, le plus satisfaisant que l'on ait vu depuis plusieurs mois, car, quoique le revenu ait continué de décroître et qu'il ait été de $278,614, moindre que celui du mois correspondant de l'année dernière, les dépenses n'ont pas augmenté ; elles sont au contraire de $118,536 moins élevées que celles de février 1895. Cette diminution dans les recettes est principalement due aux douanes qui ont rapporté $237,029 de moins que l'an dernier ; le revenu de l'accise a diminué de $6,478 ; le bureau de poste a donné une augmentation de revenu de $40,000 ; les travaux publics, y compris les chemins de fer, une augmentation de $23,664, et différents autres items, une diminution de $98,770.

Les recettes totales, pendant le mois de février, ont été de $2,572,338, et les dépenses, de $1,759,620, tandis qu'en 1895, ces montants étaient respectivement de $2,850,952, et $1,878,156.

Les recettes et les dépenses, pendant les 8 premiers mois de l'année fiscale ont été comme suit :

| Revenu. | 1896. | 1897. |
|---|---|---|
| Douanes. . . . | $13,193,442 | $12,269,693 |
| Accise. . . . . | 5,314,977 | 5,296,488 |
| Bureau de poste | 1,963,857 | 2,066,844 |
| Chemins de fer. | 2,371,036 | 2,362,101 |
| Divers. . . . . | 1,027,850 | 1,076,422 |
| Total. . . . | $23,871,162 | $23,071,548 |
| Dépenses. . . . | 21,377,873 | 22,262,846 |
| Surplus. . . | $2,493,289 | $808,702 |

En d'autres termes, le revenu a diminué de $799,614, et les dépenses ont augmenté de $884,973 en 8 mois, de sorte que le surplus réel est de $1,684,587 moins élevé que celui de la période correspondante de 1895.

La dépense au compte du capital a été, pendant le mois de février, de $102,417, et pendant les 8 mois de l'année fiscale, de $2,474,638 ; en 1895, ces montants étaient respectivement de $110,320 et de $2,521,988.

Etat de la dette publique le 28 février 1896 et 1897 :

| | 1896. | 1897. |
|---|---|---|
| Dette brute. | $318,880,278 | $330,461,296 |
| Actif. . . . | 66,714,891 | 71,251,846 |
| Dette nette. | 252,165,387 | 259,209,450 |
| Do le 31<br>31 janv. | 253,135,573 | 259,919,947 |
| Diminution. | $970,186 | $710,497 |

### CLUB CHAPLEAU

Une séance extraordinaire aura lieu ce soir à huit heures, au Club Chapleau. L'honorable M. Desjardins fera une conférence sur la nature et les résultats de la mission ministérielle des honorables MM. Dickey, Desjardins et sir D. A. Smith, à Winnipeg, en mars 1896 au sujet de la question des écoles.

Tous les membres du clubs, les membres des autres clubs et tous les amis qui veulent s'instruire sur la question sont invités à assister à cette séance.

### L'ELECTION DU COMTE DE WRIGHT

Ottawa, 8 — Le gouvernement Laurier a été soudainement pris d'une activité fébrile, à propos de l'élection du comté de Wright, rendue nécessaire par la démission de M. Devlin. A midi, samedi, M. Champagne, candidat libéral, annonçait à ses amis que la nomination aurait lieu le 16 et la votation le 23 courant. Les libéraux ont une organisation parfaite et un candidat qui a déjà commencé la campagne. Les conservateurs n'ont pas encore de candidat et ne sont nullement préparés à la lutte. M. le Dr Aubry, maire de Hull, qui sera très probablement le candidat de l'opposition, livrera une chaude lutte à M. Champagne.

### AU NORD-OUEST

Régina, T. N. O., 8 — La convention conservatrice des Territoires du Nord-Ouest, qui a eu lieu samedi, a été très enthousiaste. M. Hugh John Macdonald et plusieurs députés et sénateurs étaient présents.

Des discours ont été prononcés puis on a procédé à l'élection des officiers de l'association, dont M. N. F. Davin, M. P. a été élu président.

* * *

Aux chutes du Niagara :

Un touriste, aux guides. — Est-ce que nous approchons de la cataracte ?

Le guide, sans s'émouvoir. — Oui, monsieur, c'est tout près, et si ces dames voulaient bien se taire un instant, vous entendriez le bruit formidable...

---

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

# LE SECRET D'OUTRE-TOMBE

(44)

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

—Cela ne sera jamais, dit M. de Sognes, se dressant devant elles, le bras levé. Je vous le jure, petite Julia !... Et vous savez combien je vous aime, moi, vous savez que pour vous épargner une larme, le plus petit chagrin, je donnerais tout mon sang !... Aussi, ne pleurez plus, cette bohémienne disparaîtra... Oui, il faut qu'elle disparaisse !...

—Comment ferez-vous, mon bon Sognes ?... demanda la duchesse, tamponnant ses yeux avec son mouchoir.

Il esquissa un geste homicide... mais un regard impérieux de la marquise l'arrêta dans son mouvement. Laissant avec gaucherie retomber son bras, il balbutia, déguisant sa pensée :

—Je l'éloignerai... oui, j'ai des moyens... Je l'obligerai à quitter ce pays...

—Va, fit Julia avec résignation, au point où en sont les choses maintenant... Pourtant je voudrais être vengée !...

—Vous le serez, Julia, il faut que vous le soyez !... s'écria l'intendant avec une sombre exaltation.

—Taisez-vous, fit la marquise, essayant de calmer l'intendant, qui s'agitait étrangement, hors de lui-même.

—Oui, laissez-nous, mon bon ami, murmura la jeune femme, je veux pleurer et me reposer ici, près de ma mère, comme lorsque j'étais petite... Ah ! ces bonnes années bénies, où sont-elles, mon Dieu ?...

Le chevalier de Sognes balbutia quelques paroles inintelligibles, puis brusquement il s'en alla, laissant les deux femmes à leurs désolations et à leurs confidences.

Au lieu de rentrer dans son appartement, il descendit le grand escalier, traversa le vestibule et sortit dans la cour en se servant d'une petite porte latérale dont il avait la clé.

La nuit était très noire, mais sans hésiter, il s'engagea dans l'une des allées du parc et s'éloigna de Rochegrise à pas pressés.

Dix minutes plus tard, après avoir franchi le mur, à l'endroit d'une brèche facilement praticable, il s'orientait vers le village de Monestier...

Cependant, à ce village même, près d'Armand Sorel assoupi, Marthe continuait la chère veillée...

Elle avait, immobile sur sa chaise, douloureusement réfléchi aux conséquences des événements accomplis et la pauvre enfant s'accusait et se désolait.

C'était à son sujet, pour elle, que son bien-aimé avait risqué sa vie, et peu s'en était fallu que le deuil éternel entrât dans son âme !...

Mon Dieu ! pourquoi de nouvelles et si cruelles épreuves ?... N'était-ce donc point assez de maux immérités déjà soufferts à Thise ?

Quel dur et long calvaire à gravir pour atteindre le bonheur !... Encore pouvait-il se dérober au moment suprême !...

Après y avoir longtemps songé, après avoir reconnu que la Providence avait eu pitié d'elle par deux fois, que l'amour exclusif, entier, d'Armand lui restait avec sa vie sauve, elle reprit un peu confiance et l'immortelle espérance s'épanouit de nouveau dans son cœur.

Elle adressa au bon Dieu une ardente prière, et plus tranquille, rassérénée, croyant fermement à la guérison prompte de son cher blessé, lequel reposait avec un calme relatif, sans trop de fièvre, n'ayant demandé qu'une seule fois à tremper ses lèvres dans la simple orangeade prescrite par le docteur Fournel, elle sentit qu'un apaisement profond et bien faisant descendait en elle.

Sans accepter le sommeil qui sollicitait ses paupières, elle s'accouda sur la table et appuya son front sur ses mains étendues.

Combien de temps resta-t-elle dans cette demi-somnolence ? La jeune fille n'aurait pu le préciser.

Mais ce repos qui, à son début, lui avait paru bon et réparateur, fut soudain traversé par un malaise persistant. Il lui semblait qu'un danger non défini la menaçait.

Le trouble augmentait de seconde en seconde ; dans le cerveau de Marthe se formait la volonté d'ouvrir les yeux, de se rendre compte...

Mais ses sens assoupis et las ne sortaient pas de leur engourdissement. Et cependant le danger se faisait plus pressant, l'agitation plus aiguë, le trouble avertisseur de l'âme battait maintenant à coups pressés dans les artères en fièvre comme une sonnerie électrique.

Enfin !... l'âme a vaincu la matière. La jeune fille s'éveille violemment et se dresse d'un seul effort...

A quatre pas d'elle, arrêté dans sa marche précautionneuse, il y a un homme. La lumière atténuée de la lampe sous l'abat-jour l'éclaire confusément.

Dans sa main droite crispée, l'homme a un couteau. Tout de suite elle reconnaît l'individu qui s'est déjà présenté au presbytère de Monestier pour parler à l'abbé Clément, et dont elle a dit : "C'est une bête de proie ; il a le regard d'un fauve," le chevalier de Sognes, l'intendant de Rochegrise !....

Tout cela dans une seconde : d'un seul jaillissement de pensées.

L'intendant a vu le mouvement de la jeune fille, il a compris qu'il était reconnu. Il se ramasse sur lui-même pour bondir et frapper, une main devant son visage, car ce qu'il redoute le plus, c'est le regard de Marthe, ce sont les yeux de la dompteuse.

Il a bondi, sa main a frappé, mais le couteau n'a atteint que le vide. D'un mouvement souple la jeune fille s'est dérobée.

Et en se redressant, surpris, atterré de l'insuccès de son horrible tentative, le chevalier de Sognes reçoit sur ses prunelles le clair regard, aigu comme une pointe d'épée, des yeux étincelants de Marthe.

Et il entre ce regard dominateur, il entre jusqu'au fond de son âme. Du premier choc sa volonté s'efface et disparaît. Il reste là, effaré, stupide, n'osant ni avancer ni reculer. Et ses yeux dont les paupières se gonflent de sang ont leurs pupilles dilatées et fixes comme celles d'un animal qui voit tout à coup un abîme se creuser sous ses pieds.

Il souffre affreusement, ses muscles sont tendus, de grosses gouttes de sueur perlent sur son front et sa respiration bruit et halète dans sa gorge.

Marthe a conscience de sa victoire. Elle a maîtrisé ce fauve par la puissance de son regard. Il est dompté maintenant, à sa discrétion, sauf quelque révolte imprévue.

Mais elle ne songe point à user de cette éclatante supériorité de force vive intellectuelle. Elle veut seulement une prompte et complète délivrance.

Ses yeux ne quittent pas les yeux hypnotisés du chevalier de Sognes, et sa volonté règne sans qu'elle le sache bien clairement sur le cerveau de l'antagoniste..

—Je voudrais qu'il jetât son couteau, pense-t-elle intérieurement.

Et un mouvement de Sognes lui prouve soudain que cette pensée a été transmise.

Alors, impérieusement, elle précise son ordre :

—Jetez votre couteau !...

Les doigts de l'intendant se desserrent instantanément et l'arme tombe sur le plancher.

—Allez-vous-en ! fait-elle ensuite dans sa hâte d'être débarrassée de la présence du sinistre visiteur.

M. de Sognes recule lentement, par courtes enjambées jusqu'à la porte restée entr'ouverte, puis il tourne sur lui-même et s'en va.

Les marches de l'escalier de bois gémissent successivement sous ses pas automatiques, puis le bruit de sa marche au dehors décroît et s'efface, plus rien :

Est-ce un rêve ? Est-ce une réalité ?...

Marthe ne sait plus, tellement l'agression, venue pendant son demi-sommeil, s'est brusquement révélée, tellement la lutte muette qui s'est déroulée ensuite a été étrange et rapide.

C'est bien une réalité : le poignard de l'homme est là, une arme italienne légère et fine que la jeune fille ramasse avec stupeur.

Donc, d'autres ennemis que le duc de Valbreuse sont acharnés à sa perte ! Celui-ci en voulait à son honneur, l'autre à sa vie. Tous deux venaient de Rochegrise.

Et les paroles du bon abbé Peyrusse reviennent en sa mémoire :

—"L'ombre de Rochegrise a été fatale à votre frère".

Mon Dieu ! la même fatalité allait donc s'exercer sur elle. Quelles infernales intrigues s'agitaient donc dans ce pays de fantastiques légendes ? Pourquoi s'y trouvait-elle mêlée, pauvre fille sans ambition et sans haine ?

Elle vint s'agenouiller tout près du lit où Armand Sorel, son fiancé, s'agitait faiblement et prononçait son nom d'une voix à peine distincte.

—Marthe, êtes-vous là ?

—Je suis là, mon bien-aimé.

—Ne m'abandonnez pas, cher amour.

—Jamais !... Jamais !...

Il y eut un silence, le blessé s'assoupit de nouveau.

Alors Marthe dit à haute voix :

—Seigneur, vous voyez la faiblesse de vos enfants ! — Seigneur, protégez-nous contre nos ennemis connus et inconnus !... Seigneur ayez pitié de nous !....

## TROISIEME PARTIE

## LE SECRET DE ROCHEGRISE

### I

Trois jours après ces événements, l'ami Jules Thiercelin, qui avait envoyé un mot à l'adresse d'Armand Sorel, l'avertissant qu'il avait des choses très importantes à lui communiquer et le priant de lui dire s'il pouvait venir le voir, ayant reçu une réponse satisfaisante, arriva bravement à Monestier vers trois heures du soir.

Il n'avait plus d'occupation au château de Rochegrise, l'ami Thiercelin, mais il y restait quand même en vertu de ce principe : lorsqu'on est bien quelque part, il faut attendre que l'on vous chasse.

La duchesse, plongée dans des tristesses sans fin, ne songeait guère à se faire belle et ne le demandait pas ; lui, s'arrangeait très intelligemment pour se faire oublier.

Il continuait donc à habiter Rochegrise et à se livrer à des investigations qui l'intéressaient diantrement, si l'on en jugeait à la gravité méditative de sa mine.

Armand Sorel commençait à pouvoir parler sans fatigue ; la tête entourée d'un bandeau blanc, bien soutenu par une pile d'oreillers, il s'était déjà tenu une heure entière sans broncher, à demi dressé sur son lit, et Marthe avait proclamé qu'avant huit jours le docteur Fournel donnerait certainement la clé des champs à son malade.

—Et nous en profiterons tout de suite ? ajoutait-elle avec un sourire quasi suppliant.

—Oui, sans doute.

—Je ne serai pleinement rassurée et confiante que lorsque nous aurons quitté ce pays.

—Si M. Peyrusse vous entendait !

—Il comprendrait toute ma pensée. Trop de dangers menacent votre bonheur et ont failli le briser.

—N'avez-vous donc pas, Marthe, le désir de savoir les choses secrètes des agressions qui vous environnent ?...

—Mon seul désir est de fuir les agressions que vous dites....

—Cependant s'il y avait pour vous quelque puissant intérêt à les rechercher ?.....

—Non ! non !... interrompit-elle. Le seul intérêt que je sache au monde c'est d'être aimée de vous, loin des méchants....

Armand n'insista point et se contenta de remercier Marthe des adorables paroles qu'elle venait de dire par un sourire reconnaissant et ému.

Jules Thiercelin arriva sur ces entrefaites, et après avoir salué la jeune fille avec une élégante correction, il vint serrer la main que Sorel lui tendait.

—A la bonne heure, fit-il, je te trouve, mon cher, en mine superbe. Dans quelques vingt-quatre heures, tu seras debout. Oui, oui, je suis au courant, et j'ai adroitement interrogé le docteur Fournel, un bon diable de médecin. Tu m'en vois ravi, pour toi d'abord, et pour autre chose que je te dirai. Que d'aventures, mon pauvre vieux !....

Marthe attendit qu'il eût fini de parler, puis :

## LES ASSISES CRIMINELLES

### Le Grec Vambel trouvé coupable

### SEVERITE DE LA LOI

### Le prisonnier ne sera pas pendu

Les petits jurés, dans l'affaire Vambel, ont rendu, samedi après-midi, un verdict de culpabilité. M. J. F. Quinn, avocat de la couronne, et M. E. B. Devlin, avocat du prisonnier, ont été très éloquents dans leurs discours au jury. Ils ont parlé une heure chacun. Le juge Wurtele a ensuite fait l'analyse de la preuve pendant une heure et quart.

" Avant de commencer l'analyse de la preuve qui a été faite devant vous, dit le juge, je crois de mon devoir d'offrir à l'avocat de la défense, M. E. B. Devlin, mes félicitations les plus sincères sur la manière dont il a plaidé sa cause. Je crois que c'est la première fois qu'il est appelé à défendre la vie d'un homme et il s'est montré le digne successeur de Bernard Devlin. Il a fait tout ce qu'il était possible de faire pour son client. "

Le juge donne ensuite la définition de l'offense commise par le prisonnier et explique la punition qui s'y attache. Il a expliqué les différentes manières de juger de la véracité du témoignage de la plaignante et de celui de l'accusé. " Ce dernier, dit-il, s'est contredit plus d'une fois, mais le témoignage de la plaignante est vrai." Le juge s'est fortement prononcé contre le prisonnier.

Les jurés sont entrés en délibération à 1.20 heure et à 3 heures ils ont rendu leur verdict de culpabilité.

Le prisonnier a paru tellement émotionné en entendant prononcer le verdict, que le président du tribunal, l'hon. juge Wurtele l'a rappelé dans la boîte et a cru devoir rassurer le misérable qui, déjà, entrevoyait l'échafaud. " Je ne vous condamnerai pas à la corde, a fait observer le savant juge, après avoir fait quelques remarques au prévenu. "

D'après l'article 267 du code, le châtiment qui s'attache à l'offense commise par le prisonnier est la peine capitale ou l'emprisonnement à perpétuité. D'un autre côté, l'article 953 du code dit :

" Quiconque est passible de l'emprisonnement à perpétuité ou pendant un nombre d'années ou autre terme déterminé, peut être emprisonné pendant un temps moins long ; mais nul ne sera emprisonné pour un temps moins long que l'espace minimum prescrit, s'il en est, pour l'infraction dont il a été convaincu. "

Ainsi, le juge peut, selon sa discrétion, ne condamner le prisonnier qu'à une une heure de prison.

M. H. C. St-Pierre, avocat de la poursuite dans l'affaire Tarte-Grenier, s'est ensuite levé pour discuter la motion qu'il avait présentée au tribunal à la séance de l'avant-midi, motion que nous avons publiée samedi.

M. Cornellier, avocat de M. Grenier, a répliqué longuement, puis le président du tribunal a pris la motion en délibéré.

## TREMBLEMENT DE TERRE

Niagara Falls, Ont., 8 — Vers 10.30 heures, vendredi soir, on a ressenti un choc violent, comme si une forte explosion s'était produite. Les édifices étaient secoués jusque dans leurs fondations et la population était on ne peut plus alarmée.

La secousse a duré environ 30 secondes et a été ressentie à Niagara, à Queenston, à Ste Catherine et à d'autres endroits, dans les comtés de Welland et de Lincoln. On a pensé d'abord que le choc était dû à quelque formidable explosion, mais on est certain, maintenant, que la cause est due à un violent tremblement de terre.

Ste Catherine, Ont., 8 — Un choc, ressemblant beaucoup à une secousse de tremblement de terre a été ressenti ici vers 10.30 heures, vendredi soir. Le choc a été très violent, mais n'a duré qu'une dizaine de secondes.

Québec, 8 — Le gardien du phare de la Pointe aux Monts, Québec, dit qu'il a ressenti une forte secousse de tremblement de terre vers deux heures, hier matin. La commotion venait de l'ouest vers l'est. Elle a duré 2 minutes et n'a causé aucun dommage.

## UN SIECLE ET DEMI

Guadalajara, Mex., 8 — Ce matin, on a célébré les funérailles d'un homme qui, si son histoire est vraie, serait certainement l'homme le plus âgé du monde entier. Jésus Cavepêche est mort vendredi, et selon son aveu et plusieunrs témoignages, il était âgé de 154 ...... printemps. Il dit être né en Espagne, le 12 décembre 1742, et être venu au Mexique à l'âge de 24 ans. Il demeurait avec son arrière-petit-fils et avait des copies des registres de Valladolid, Espagne, montrant des dates de sa naissance et de son baptême. Il rappelait et commentait des faits arrivés au siècle dernier.

Un prêtre, âgé aujourd'hui de 84 ans, dit qu'il se rappelle avoir vu un vieux qu'on appelait Jésus Cavepêche, alors que lui n'avait que 9 ans.

## THE MOUNTEBANKS

Tout est prêt pour la représentation de " The Mountebanks " qui sera jouée tous les soirs, la semaine prochaine, avec matinée, samedi, à l'Académie de Musique. M. Arthur Bell, le gérant du théâtre bien connu, se déclare très satisfait de la troupe. Le professeur Couture est aussi très content des sacrifices que l'on s'impose pour faire de cette représentation un succès. Tous les acteurs semblent avoir contribué au succès que remporteront les deux célèbres chanteuses, Miles Ella Walker et Ada Moylan. Le choeur se compose de 50 personnes. Les décors sont nouveaux, et les costumes splendides, et le nombre des membres de l'orchestre a été augmenté. Cette représentation est sous le patronage de Leurs Excellences Lord et Lady Aberdeen. Les élèves de l'école St George assisteront en corps jeudi soir. La représentation promet un succès tant sous le rapport des finances que de l'art.

Nous louons d'excellents pianos à raison de $4.00 par mois. Les meilleurs nouveaux pianos à raison de $5.00. On fait compter le montant du loyer si le piano est acheté dans les six mois. Nordheimer, 213 rue St Jacques.
105-8, 10, 13

## LA SOCIETE DES ECOLES GRATUITES

### Des Enfants Pauvres

A la distribution du 3 mars dernier, le prix de $200 a été réclamé par J. O. Aubin, boucher, coin Rachel et Marie-Anne. Le numéro gagnant 55091 lui restait de ceux qu'il avait achetés pour distribuer à ses clients.

Le prix de $100 a été gagné par M. Joseph Ferland, 190 avenue O'Leary. M. Ferland avait reçu son billet No 19776 chez M. D. Mercure, marchand, 3095 rue Notre-Dame.

Un grand nombre d'autres lots ont été réclamés.

N'oubliez pas de demander des billets à vos fournisseurs.

Les inventeurs qui désirent obtenir un brevet d'invention, peuvent s'adresser à F. Charles Laberge, ingénieur et expert, No 30 rue St Jean. Examen, gratis. 73—n

## ECHOS D'EDMONTON

### Une ère de prospérité pour l'Alberta

### Un marché pour les produits

Edmonton, Alta, 25 fév. 1897

Les colons établis sur les fermes, dans le district d'Edmonton, commencent à voir leurs espérances se réaliser. On sait à n'en pas douter que le sol de l'Alberta-nord est admirablement bien adapté par la culture mixte — l'élevage des animaux et l'exploitation agricole, — mais ce qui faisait défaut jusqu'aujourd'hui, était l'absence de marchés et les difficultés d'écouler les produits. Le C. P. R., qui semble avoir le monopole des chartes de chemins de fer dans le Nord-Ouest, imposait un taux de fret tellement exorbitant que les cultivateurs se voyaient dans la nécessité de restreindre les productions à la consommation locale.

Cet ordre de choses, qui a trop longtemps duré, vient d'être changé pour le mieux, grâce aux instances réitérées de la Chambre de Commerce de Edmonton et au travail coûteux de M. Oliver, notre député au fédéral, nous avons obtenu des concessions importantes. On a compris qu'un tarif qui permettrait au colon d'exporter ses produits en dehors du district, serait à l'avantage commun et de l'expéditeur et de la puissante compagnie.

Nous donnons quelques chiffres qui démontrent d'une manière évidente que le district d'Edmonton est susceptible de grands développements si on lui accorde les protections voulues.

Dans le mois de décembre et janvier derniers, l'Alberta a exporté, dans la Colombie Anglaise, principalement dans le district minier de Kootenay : —

49 chars de foin ;
48 chars d'avoine ;
28 chars d'animaux ;
19 chars de charbon ;
18 chars de blé ;
8 chars d'orge ;
4 chars de moulée ;
4 chars de patates ;
2 chars de laine ;
1 char de légumes.

Sans compter les envois suivants par quantités moindres qu'un char :—

4.380 livres de beurre à 21c.
17.390 livres de viande fumée, à 9c.
630 volailles à 30c.
250 doz. d'oeufs à 14c.

Plus des envois de farine, de poisson, de laine, de pelleterie, etc., etc.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits et d'envisager l'avenir avec un espoir bien assuré. Ces résultats sont magnifiques, ils sont le fruit de la bonne entente qui existe entre les autorités du chemin de fer et nos hommes publics ; puissent ces bons rapports se continuer et nous valoir des conditions encore plus accommodantes ; notre district ne saurait qu'y gagner.

L'avenir de nos colonies est désormais assuré, cette malheureuse question de taux de fret se présentait à nous, formidable, insoluble, et ne manquait pas de nous effrayer pour l'avenir.

Nous pouvons donc rassurer nos amis d'en bas, qui s'agitent sur notre compte ; désormais nous pourrons entrer en compétition avec nos voisins, les Etats-Unis, pour tous les produits de la ferme. Nous ne craignons pas la concurrence, notre pays est fertile, et s'il ne faut que notre travail et que notre courage pour en développer les richesses, nous serons en état avant longtemps de remplir toutes les commandes qu'on voudra nous adresser.

Qu'on nous donne des communications faciles et rapides, qu'on nous fournisse des chars réfrigérateurs, qu'on nous accorde des taux de fret raisonnables, et nous serons en état de rivaliser avec n'importe quelle colonie agricole de l'univers.

Dans les onze mois qui précédèrent le 30 janvier 1896, les Américains importèrent dans le district même de Kootenay :

156,988 doz. d'oeufs, évaluées à $19,907.
4.450 livres de fromage, évaluées à $569.
30,353 livres de beurre, évaluées à $7,664.

Formant pour ces seuls items, un total de $28,140.

Or, nous sommes en état de fournir ces articles en aussi bonne qualité, et donner pleine etentière satisfaction aux acheteurs.

C'est simple justice qu'on nous protège, qu'on nous favorise des moyens de faire profiter à nos frères de la Colombie des avantages que nous possédons à Alberta.

## APPLICATION DES PNEUMATIQUES AUX CHEVAUX

L'application des "pneus" aux chevaux est de bonne guerre contre l'autonobilisme, lequel se dispose à substituer prochainement les chevaux-vapeur et les chevaux-électriques aux braves percherons. Voici en quoi consiste cette originale innovation, d'après ce que nous rapporte la "Revue industrielle" : MM. Sénéchal et Roy ont imaginé d'appliquer aux chevaux des pneumatiques analogues à ceux employés sur les bicyclettes et les voitures automobiles. La "Gazette agricole", qui signale cette invention, en relate les principaux avantages : 1o légèreté très grande par comparaison avec les colliers en tôle et surtout avec les anciens colliers en cuir encore presque uniquement employés à la campagne ; 2o souplesse parfaite qui épargne au cheval les douleurs et les blessures provoquées par les colliers ordinaires ; 3o. élasticité du pneumatique qui allège sensiblement les efforts de traction et permet, par conséquent, d'imposer au cheval une plus lourde charge à trainer.

Voilà, en vérité un programme tout à fait alléchant. Puissent les pauvres chevaux en faire l'essai le plus tôt possible.

## L'EGLISE ET L'ETAT EN FRANCE

Paris, 8 — Samedi, à la chambre des députés M. Michelin, député socialiste du 14e arrondissement de Paris, a déposé une proposition de loi ayant pour objet la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et a demandé l'urgence pour son projet.

M. Darlan, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a combattu la demande d'urgence, qui a été repoussée par 323 voix contre 162.

M. Rouanet, député socialiste du 18e arrondissement, a interpellé le gouvernement au sujet des mesures proposées pour empêcher le gaspillage des deniers publics. Il a soutenu que plus de cent cinquante membres du parlement étaient intéressés dans diverses sociétés financières.

Le ministre de la justice a répondu que la question était en ce moment l'objet d'une enquête judiciaire.

Après une longue et acerbe discussion, la chambre a adopté par 291 voix contre 181 un ordre du jour de confiance dans le gouvernement.

## PAROLES D'OR

C'est obliger tout le monde que de rendre service à un honnête homme.

P. SYRUS.

Voir les choses comme elles sont et les estimer ce qu'elles valent, donnent sinon le bonheur, du moins le repos.

Mme C. FEE.

La flatterie est comme l'ombre ; elle ne vous rend ni plus grand ni plus petit.

FREDERIC II.

## COMMERCE

Montréal, 8 mars 1897.

### FARINES

Le marché des farines conserve son allure très lente; il n'y a d'affaires qu'en petits lots pour faire face à des besoins assez courants; cependant, ils demandent encore les mêmes prix, quitte à faire les concessions nécessaires. Toronto cote les Straight Rollers de $3.70 à $3.75.

Nous cotons ici, en lots de char :

Patentes d'hiver, le quart, $4.50 à $4.70.
Patentes du printemps, le quart, $4.90 à $5.05.
Straight Rollers, le quart, $4.20 à $4.40.
Fortes de Manitoba, le quart, $4.50 à $4.75.
Secondes, fortes, le quart, $4 à $4.25.

### FARINES D'AVOINE

Toujours la même démoralisation dans le marché; les cotes que nous donnons sont nominales. A Toronto, la cote est de $2.50 à $2.90 en lots de char.

Nous cotons ici en petits lots :

Standard, le quart, $3.30 à $3.40.
Standard, la poche, $1.60 à $1.65.
Granulée, le quart, $3.50 à $3.60.
Granulée, la poche, $1.70 à $1.75.
Roulée, le quart, $3.20 à $3.30.
Roulée, la poche, $1.55 à $1.60.

### ISSUES DE BLE

Dans les issues, la demande se maintient modérée et les prix sont soutenus. Le son, dans l'ouest, est plus ferme qu'il y a quelques jours; les meuniers de l'ouest le cotent $8, livré aux chars, en vrac.

Nous cotons ici en lots de char :

Son d'Ontario, la tonne, $10 à $10.50.
Son de Montréal, sac compris, $11 à $12.
Gru, la tonne, $12 à $13.
Moulée, la tonne, $15 à $16.

### GRAINS

Le blé à Chicago a perdu une légère fraction, samedi; sur mai, il a ouvert à 76 1-4 cents, et clôturé à 76 1-8 cents; les cours extrêmes ont été 76 5-8 et 76 cents.

La situation politique en Orient avait perdu de son influence sur le marché; les conditions immédiates du marché ont pris le dessus et l'on a jugé à propos de réaliser les bénéfices de la dernière hausse.

Le rapport de la récolte pour le commencement de mars, dans l'Ohio, donne 83 pour la condition du blé d'hiver, contre 57 l'année dernière. Le blé semé de bonne heure promet mieux que le blé semé tard. La plupart des emblavements du nord de l'Ohio ont été faits plus tard que d'habitude, et ont souffert des dommages par la mouche.

Le 10 mars, doit paraître le rapport du gouvernement fédéral, qui donnera une évaluation des réserves entre les mains de la culture; en dehors des quantités en élévateurs, dont on suit plus facilement les mouvements. On croit, dit la circulaire de O. W. Clapp et Cie, de New-York, que le chiffre donné sera de cent millions de minots. Au 1er mars 1896, les réserves de la culture étaient de 123 millions de minots ; en 1895, de 75 millions ; en 1893, de 114 millions ; en 1892, de 145 millions; en 1891, de 171 millions ; en 1890, de 112 millions; en 1889, de 156 millions; en 1888, de 110 millions; en 1887, de 132 millions, et en 1886, de 122 millions ; soit une moyenne de 126 millions de minots pour les dix dernières années."

On dit que dans le territoire du maïs, on vend les épis de blé d'inde à $1.50 le voyage, pour combustible, et que les épis avec le grain ne se vendent que $2.50 le voyage. Jamais on n'a vu si largement brûler le blé d'inde comme combustible et dans un plus grand nombre d'Etats. Il y a deux ans, c'était précisément le contraire, on engraissait les animaux avec du blé et l'on vendait le blé d'inde....... Nous prédisions que, avant 20 mois écoulés, il n'y aura plus de blé d'inde à brûler.

Les stocks à Montréal ont subi, pendant la semaine dernière, les changements suivants :

Blé, augmentation, 2303 minots.
Maïs, diminution, 440 minots.
Pois, augmentation, 3,717 minots.
Avoine, augmentation, 72 563 minots.
Orge, augmentation, 6,462 minots.
Seigle, augmentation, 1,481 minots.
Farines, diminution de 990 quarts.

Sur notre marché local, les énormes stocks d'avoine: 486,819 minots, contre 262,268, l'année dernière, empêchent tout mouvement entre commerçants. La place de New-York cote un peu plus cher que Montréal, 23¼ cents et l'exportation y est extraordinairement active. Le mouvement d'exportation, disent O. W. Clapp et Cie, dépasse tous les records précédents et égale à peu près les arrivages aux points de concentration. Il empêche les stocks de se gonfler d'une manière marquée, les prix sont bas et nous croyons qu'ils ont plus de chance de monter que de baisser. C'est à peu près la seule chance qui reste à notre commerce : d'écouler notre stock pour l'exportation, sinon dès maintenant par New-York, au moins à l'ouverture de la navigation, dans une couple de mois.

Notre stock de pois est considérable. 178,724 minots, contre 6,362 en 1896. Au prix actuel de 46½ cents, il finira peut-être aussi par trouver un débouché à l'étranger; mais le blé d'inde est à si bon marché. Le sarrasin coûte 32 cents sur place par 48 livres.

### PRODUITS DE LA FERME

Le câble cote aujourd'hui le fromage à 57s à Liverpool. Cette baisse de 1s 6d depuis trois semaines, indique que le marché anglais se croit sûr de son approvisionnement et ne veut pas payer trop cher les premiers fromages de la prochaine saison. Nos fromagers feront bien d'en tenir compte en mettant sur le marché leur fromage de foin dont ils se préparent, nous dit-on, à commencer la fabrication le mois prochain.

Le beurre est sans changement appréciable. Les oeufs frais valent 14 cents encore, aujourd'hui.

### CHARBONS

Le "Journal of Commerce and Commercial Bulletin," de New-York, contient ce qui suit, à la date d'aujourd'hui, 8 mars :

"Le commerce de charbon anthracite, la semaine dernière, a été péniblement terne. Il est évident que le commerce de distribution n'achète qu'en quantités suffisantes pour faire face à la demande courante restreinte de la consommation immédiate. Les compagnies qui comptent parmi les plus forts producteurs et transporteurs, se sont, toutefois, préparées pour un marché de ce genre en restreignant la production et le ton du marché a été, en conséquence, un peu meilleur, que la semaine précédente, malgré la diminution de la demande. Les acheteurs d'anthracite se réservent pour le moment où les compagnies annonceront officiellement le prix d'ouverture du commerce du printemps, prix sur lequel les compagnies paraissent avoir de la difficulté à s'entendre. Quelques-unes qui ne produisent qu'une petite quantité de charbon de qualité supérieure tiennent pour un prix fixé à la base de $1 par tonne, net, pour le stove, f. à b. New-York. Celles qui ont une plus grande production croient que le prix devrait être de $4.25 tandis que d'autres encore voudraient une moyenne entre ces deux prix jusqu'à ce qu'il y ait une décision définitive sur ce point, il ne faut pas compter sur une reprise de l'activité dans la demande. Les commerçants de charbon croient qu'il serait absurde pour eux d'emprunter de l'argent pour acheter du charbon à un moment où une hausse est hors de question et où une baisse est possible. La sauvegarde du marché est la diminution de la production. Les agents vendeurs prétendent que, en mars, ils peuvent facilement disposer des 2,500,000 tonnes de charbon que l'on se propose de tirer des mines.

"Les prix des charbons, à New-York, sont très irréguliers et sont gouvernés par les nécessités des vendeurs. Des ventes de stove ont été faites à $3.90 par de petites compagnies, qui, n'ayant pas de magasinage disponible, sur les quais, sont forcées de vendre au fur et à mesure des arrivages pour décharger les chars et les renvoyer aux mines.

"Les compagnies qui possèdent des entrepôts, accumulent de grandes quantités sur les quais et tiennent bon pour un prix net de $4.10 à $4.25. Mais à ce prix elles ne vendent pas beaucoup. Les autres sortes se vendent avec la différence habituelle sur le stove. Il est clair que le point faible de la situation est la position des compagnies qui n'ont pas de clos et qui n'ont pas de commerce à l'intérieur, à part celui des quais."

## DEPECHES COMMERCIALES

Liverpool, Clôture. — Blé à livrer, soutenu; 6s 3½ mars, 6s 5 mai et juillet; 6s 4¾ septembre. Maïs disponible tranquille américain nouveau, 2s 6¾ ; do, vieux, 2s 10. Maïs à livrer, tranquille, 2s 6¾ mars, 2s 7¼ avril, 2s 8 1-4 mai, 2s 8¾ juin, 2s 9½ juillet, 2s 10¾ septembre. Farines fortes de Minnéapolis, 23s.

Londres, 8 mars. Clôture. — Blé à la côte, soutenu ; en route tranquille : No 1, Californie, prompte expédition, 33s vendeurs, expédition de Russie, 64,000 quarters. Maïs à la côte tranquille; en route ferme, américain à ordre, en route, 12s 7½. Danube disponible, 17s, américain, do, 13s 3. Farines patentes de Minnéapolis, 26s. Mark Lane. Blés anglais, fermes, en hausse de 6d; Blés étrangers, en hausse de 3d. Maïs soutenu, farines fermes.

Anvers, blé disponible terne; No 2, roux d'hiver, 18¾ frs. Paris, blé faible, 21 frs 60 mars, 21 frs 80 avril. Farines faibles : 45 frs 30 mars, 45 frs 40 avril. Importations de la semaine, R. U. 221,000 quarters; blé, 30,000 quarters; maïs, 222,000 quarts farines.

New-York, 8 mars. —Stocks visibles aux Etats-Unis et au Canada, le 6 mars :

Blé, 42,768,000 minots diminution, 1,029,000 minots. Maïs, 27,377,000 minots ; avoine, 13,723,000 minots ; seigle, 3,574,000 minots ; orge, 3,213,000 minots.

## FINANCES

Montréal, 8 mars 1897.

A Londres, la bourse a ouvert encore faible, ce matin, mais elle s'est raffermie ensuite ; les consolidés clôturent à 111 15-16 au comptant et 112 1-16 à terme, ce qui est une hausse de 1 pour cent sur la clôture de samedi. Les valeurs américaines ont pris part au mouvement de reprise et clôturent fermes ; l'Erié en hausse de 1-4, le St Paul, en hausse de 5-8, etc. Les actions première préférence du G. T. R., sont cotées 33. L'escompte sur le marché libre est à 1 5-8 pour cent.

A Paris, la rente monte aussi : elle ouvre à 102 frs 33 et clôture à 103 frs 55. Le change sur Londres, chèques, est à 25 frs 17.

A New-York, la bourse est tout à fait tranquille, avec un ton soutenu, en général A midi, le sucre fait 116½ ; le Burlington et Quincy est en hausse de ½, le St Paul en hausse de 7-8; le Rock Island de 1-4, le Missouri de ¾ et le New-York Central, de ⅝. Par contre, le Manhattan est de nouveau en baisse et perd 1 1-4. Les prêts à demande sont cotés de 1½ à 1¾ pour cent.

MM. J. S. Bache et Cie, de New-York, télégraphient à leur gérant, à Montréal, M. C. D. Monk :

"Londres, 1 heure 30 p.m. — Meilleur ton sur tous les marchés. La réponse de la Grèce à ce que l'on espère, rendra possible un compromis. Consolidés en hausse de ⅛. Chemins de fer anglais tous fermes. Les Grecs font exception en baisse de ½ à 1 pour cent. Les américains en hausse de 3-8 à ½. Le marché fera encore mieux.

"Les dépêches du nord-ouest annoncent une grosse tempête de neige, arrêtant les trains dans le Dakota sud.

"On dit à Washington que les chefs républicains ont décidé de pousser le bill du tarif à la première occasion avant d'étudier les bills de crédits.

"Il est question que quelques sénateurs argentistes s'opposeront au bill du tarif.

A la bourse de Montréal, les transactions ont été peu nombreuses, ce matin, mais les cours ont été fermes. Le Câble a fait 164¾, les Chars de Montréal, ont haussé de 224½ à 225½; les Chars de Halifax ouvrent à 94½ et montent à 95 ; le Gaz est faible ; il perd 7-8 pour cent. Les banques sont fermes.

La seule Maison aux nombreux Départements, à Montréal, ne vendant qu'au comptant

### Le Corset...

Donne à la dame l'apparence que lui refuseraient les plus belles étoffes

Vu l'augmentation du chiffre d'affaires dans notre commerce, nous avons jugé à propos de consacrer plus d'espace et de comptoirs plus spacieux. Nous avons opéré ces changements, tout est maintenant à sa place et nous avons un assortiment de corsets des plus belles formes et des mieux faits de la cité.

Nous avons reçu notre assortiment de corsets de printemps et pouvons donner le meilleur choix dans les lignes de corsets, Canadiens, Américains et Français, dans les couleurs de noir, blanc et gris—Tels que : E. T.—B. & S.—C. B à la Spirite—Armorside—D. & A.—Sonnette T. P.—P. N.—R. & G.—C. P.—P. D.—Elite et les célèbres corsets **Ferris**, pour enfants, jeunes filles et dames.

### La Maison Hamilton

Rue Ste-Catherine, Peel et Carré Dominion.

### Aux Personnes

Qui ont l'intention d'acheter des

### Meubles et . . . . Articles de Literie

Si vous prenez maison ou si vous déménagez ce printemps, c'est maintenant le temps de choisir vos meubles.—Nous avons reçu la plus grande partie de notre stock de printemps et nous avons plus le temps de vous servir maintenant que nous en aurons dans deux mois. Nous offrons des avantages spéciaux aux personnes qui achèteront maintenant. Tous les meubles emmagasinés et assurés gratuitement jusqu'à ce que vous en ayez besoin. Nous exposons notre nouvelle ligne de carrosses de bébés.

### H. A. Wilder & Co

QUARTIERS GENERAUX :

232 A 238 RUE MCGILL.

Succursale du haut de la ville, 2415 Ste-Catherine

## CYCLISME JAPONAIS

Le Japon est un pays essentiellement civilisé. On y peut voir des canons à tir rapide, des navires à vapeur, des locomotives, des fonctionnaires, des bureaucrates et même des habits noirs et des chapeaux hauts de forme, ce qui, paraît-il, indique partout le progrès. Comment se fait-il donc qu'on ne rencontre pas encore couramment au Japon un des derniers produits de la civilisation ? Je veux parler de la bicyclette.

Naguère, deux Américains qui traversèrent la Chine sur la petite monture d'acier nous ont conté l'impression d'ahurissement et de curiosité merveillante qu'ils excitèrent chez les Célestes. Mais de la Chine au Japon, il y a loin comme moeurs. On comprend que les paysans à demi-barbares de l'Empire du Milieu aient plutôt mal accueilli cet animal étrange et nouveau qu'était pour eux la bicyclette. Mais les raffinés du Japon, ces civilisés raffinés qui sont presque Européens ? Constatons cependant qu'il n'y a pas si longtemps qu'en France les vélocipédistes étaient reçus à coups de pierres et qu'au Japon l'accueil a simplement été froid.

* * *

M.Macphail, un reporter américain, collaborateur de l'"Outing", nous conte aujourd'hui ses impressions sur la traversée du Japon à bicyclette. M. Macphail a traversé le Japon — ou plutôt l'île principale Nippon — du Sud au Nord, de Tokio, la capitale actuelle à Kioto, l'ex-capitale, soit 500 kilomètres sur la petite Reine.

Le pays est surtout merveilleux pour faire du cyclisme. Une route qui traverse l'île est très montueuse et inaccessible, mais une seconde, le Nakasendo qui passe le long du littoral,est admirablement entretenue, plantée d'arbres, et M. Macphail déclare que dans aucun pays il n'en a trouvé de meilleure. La bicyclette est d'ailleurs au Japon, pour un Européen, le seul moyen de locomotion pratique et si vous en doutez lisez les détails suivants sur les divers modes de transport qu'on y emploie :

"Le "cago" est une sorte de chaise à porteurs de plus en plus démodée, dont les voyageurs ne se servent plus que pour traverser certains défilés dans les montagnes. Pour contenir dans ces petites boîtes, il faut n'avoir pas du tout de jambes ou comme les Japonais, être doué du talent de les faire entrer dans ses poches. Je n'oserais pas davantage conseiller à un Occidental de se hucher sur un de ces chevaux de somme dont les indigènes se servent pour le transport des personnes et des marchandises. Les selles de bois en usage dans l'empire du Soleil levant sont très hautes, très incommodes, et il ne faut pas songer à obtenir d'un cheval japonais employé à ce genre de travail qu'il accélère son allure, c'est comme si l'on demandait à un crabe de danser la polka.

" La petite voiture à deux roues appelée la "djinrickcha" paraît, à première vue, un peu plus confortable, mais on ne tarde pas à s'apercevoir que les sièges de ces véhicules ont été faits pour des jambes japonaises ; un Européen, de taille un peu haute qui tente l'expérience de ce genre de transport est condamné à tenir ses genoux appuyés contre son menton pendant toute la durée du trajet."

M. Macphail a pu, grâce à la bicyclette, visiter des régions où jamais Européen n'avait séjourné et vivre vraiment un peu la vie japonaise du paysan.

* * *

Il nous conseille simplement si nous voulons suivre son exemple de ne pas oublier le passe-port, car sans passeport on n'est reçu nulle part. La police vous cueille, et si par hasard vous lui échappez, vous ne trouverez nul paysan pour vous loger ou vous nourrir. Beautés administratives que nos sous-préfets vont envier !

Les Japonais ne l'ont d'ailleurs pas accueilli avec une haine trop manifeste.

" Sur mon passage, dit M. Macphail, les paysans qui travaillaient à proximité de la route abandonnaient leur ouvrage et échangeaient leurs impressions sur le spectacle qu'ils avaient sous les yeux. Les uns laissaient percer un sentiment de crainte, les autres et c'était le plus grand nombre, donnaient libre cours à leurs éclats de rire bruyants et contagieux.

" Dans les villages des groupes de petits hommes à face d'un jaune bruni et de petites femmes dont les cheveux noirs et luisants échafaudés avec art faisaient ressortir les traits délicats et le teint mat à reflets d'ivoire se formaient tout le long du chemin pour me voir passer et m'adressaient de la voix et de la main des saluts qui n'avaient rien d'hostile."

M. Macphail ayant même eu à subir les désagréments d'un accident, un pignon rompu, il trouva au premier village un ouvrier assez adroit pour faire une réparation sérieuse en quelques heures, ce qu'il n'aurait pas trouvé dans tous les villages français.

* * *

Cependant, M. Macphail ne nous cache point qu'à son avis la bicyclette a peu d'avenir au Japon. La caractéristique du caractère japonais étant l'appréhension de tout effort violent et de toute fatigue, ils préfèrent être mal en voiture que d'être bien à bicyclette, de peur de se fatiguer.

Faut-il pour cela désespérer du cyclisme au Japon ? Rappelons-nous combien vite le cyclisme a conquis des pays en apparence réfractaires. L'exemple a été donné, la curiosité excitée. Peut-être verrons-nous quelque jour la bicyclette conquérir le pays de Mlle Chrysanthème et des files de cyclistes traverser sur leurs montures le mystérieux Pays du Soleil.

G. PRADE.

## LA MISERE EN ESPAGNE

Madrid, 8 — La misère est grande dans beaucoup de provinces. Les récoltes ont été totalement détruites par les récentes inondations qui ont suivi une grande sécheresse. On annonce de tous côtés que le bétail meurt de faim. Dans la Manche, la récolte des olives a manqué et a empêché les paysans de vendre quoi que ce soit pendant l'hiver. De nombreuses familles n'ont pas vu un morceau de pain depuis plusieurs mois et depuis l'automne, la viande a complètement manqué. La disette se répand plus ou moins fort dans les villes et les campagnes et un grand nombre de personnes sont mortes de faim, tandis que d'autres en sont réduites à se nourrir de glands. On croyait que ce désastre se ferait moins sentir ici, mais plus que 2,500 personnes vivent de charité. Il n'est pas surprenant que dans ces conditions des centaines de familles émigrent au Brésil et que des milliers d'autres quitteraient aussi le pays si elles en avaient les moyens.

Quand un dentiste opère un indigène des côtes barbaresques, il prend le "Maure" aux dents.

NI PASTEURISÉE ni carbonée et exempt d'ingrédients nuisibles à la santé, la bière de Labatt London est la meilleure. 25—n—1—w

### PAR MARCOTTE FRERES

**Grande Vente a l'Encan de Magnifiques Ameublements de Maison**

Nous avons reçu instructions des parties intéressés de vendre sans la moindre réserve le plus bel assortiment de meubles qui ait été offerte à l'encan.

—— Comprenant ——

2 splendides pianos cottage, cabinet Grant, coûtant $450, beaux miroirs, glaces anglaises, splendide cadre, 30 rouleaux de prélart anglais, 25 pièces de tapis de Bruxelles, tapestry en laine, 4 magnifiques sets de salon en turkestan, tables de centre, fauteuils et chaises de fantaisie, canapés à ressorts, 21 autres sets de salon en brocatelle de soie, peluche et crin, bibliothèque, bureau, porte-chapeaux Garderobe, secrétaire de dame, 28 magnifiques sideboards en chêne, noyer noir et bois franc, 6 sets de chaises couvertes en cuir, table à dîner, 36 sets de chambres en noyer noir, en chêne et bois franc, matelas en crin et en laine, ourlés en plumes importées de Marseille, sommiers, sofas, lits, lits corniches, tables, chaises, rideaux, portières, poêles, etc., etc., aussi un stock de banqueroute, un grand lot d'argenterie, vaisselle, verrerie lampes, pendules, etc., etc., le tout pour être vendu positivement sans réserve,

**Mardi Apres-midi, le 9 Mars**

au magasin, 1693 et 1695 rue Notre-Dame. Vente à 2 heures p. m.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

P. S.—Emmagasiné sans charge jusqu'au 1er mai, si on le désire. 104—2

### Vente au Commerce

Les soussignés offriront à leurs salles, rue St Jacques.

**Mercredi, le 10 courant,**

sans réserve et en lots pour les besoins du commerce, un fonds de banqueroute de nouveautés et la balance du stock de C. E. Gagnon & Cie, comprenant un assortiment général de hautes nouveautés tweeds, meltons serges, étoffes à robes et manteaux, bas, chemises blanches, chemise en laine, sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants, corsets, cravates, broderies, dentelles, faux-cols, coton mouchoirs, garnitures pour robes et manteaux, canevas, doublures, boutons, braids, fil, soie, satin, velours, rubans, batiste, etc., etc.

Aussi, un grand nombre de consignations.

**Vente à 10 heures**

Aussi à 2 heures, 25 demi barils de harengs et 30 caisses de champagne.

104—3 MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

### VENTE A L'ENCAN

LUNDI, le 15 Mars prochain, à 11 hrs a.m., seront vendus à l'encan public, à la résidence de feu **Rév. M. Max. Piette**, village de Boucherville, et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, la maison et l'emplacement de feu Rév. Max. Piette, retiré à Boucherville, ancien curé de St Bruno.

La maison a dix appartements. Dépendances parfaites, jardin planté d'arbres fruitiers. Une des plus belles places de Boucherville.

J. S. THEBERGE, Ptre.,
Curé de Varennes,
Exécuteur testamentaire de feu
M. Max. Piette, Ptre.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Varennes, 17 fév ier 1897. 89—18

### PAR BENNING & BARSALOU

**VENTE IMPORTANTE AU COMMERCE**

Par Benning & Barsalou, encanteurs, à leurs salles de ventes Nos 86 et 88 rue St Pierre,

**MERCREDI, le 10 et JEUDI, le 11 MARS**

VENTE HEBDOMADAIRE DE

**Nouveautés, Marchandises d'Etape et de Fantaisie, Vêtements. Chaussures et marchandises générales pour les saisons du Printemps et d'Eté.**

AUSSI

45 caisses de marchandises générales, comprenant tweeds, lainages domestiques et étrangers, cotons, indiennes, soies, velours, toiles, étoffes à robes, robes, rubans, chapeaux de feutre et de paille, fleurs, plumes, dentelles, voiles, bretelles, corsets, corps et caleçons, merceries pour dames et messieurs, notions, etc.

AUSSI

Un stock de banqueroute de hardes faites au montant de $7.500, consistant en habits en serge et tweeds, pour hommes, garçons et enfants, 2000 paires pantalons assortis, chapeaux et casquettes, chemises, cols et cravates, etc.

AUSSI

50 caisses de chaussures assorties et une variété d'autres marchandises.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve, en lots pour le commerce.

Vente chaque jour à DIX heures a.m..

104—3 BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.

### Vente à l'Encan à Rigaud

**LE 11 ET LE 12 COURANT**

**Jeudi et Vendredi Prochains**

On vendra à Rigaud, à la résidence ci-devant occupée par M. J. B. A. Mongenais, tous ses meubles comprenant 3 ameublements de salon complets, 1 ameublement de bibliothèque, pupitre et casier à livres, 8 ameublements de chambres à coucher complets et tous les tapis, 12 chaises de salle à manger, couvertes en cuir, buffet "sideboard", et grande table à rallonge en vieux chêne, poêle de cuisine, poêle à gaz et tous les ustensiles de cuisine. Plusieurs beaux tableaux, gravures sur acier, 4 voitures d'été, Rockaway, Kensington et petits buggies, plusieurs voitures d'hiver, 1 harnais double et 1 beau harnais simple, moissonneuses à pelouses et une quantité d'outils de jardin ; 1 élégant cheval de bonne race, 6 ans. Le tout sera vendu à des conditions faciles, qu'on fera connaître le jour de la vente. 104—2

### Bureaux et Magasins A LOUER

**BLOC FERRIER**

Nos 1586½, 1598 et 1608 rue Notre-Dame...

**BLOC ROY**

Nos 16 et 20 rueSt-Jacques
No 1623 rue Notre-Dame

Magnifiques bureaux avec toutes les améliorations modernes.

Beaux et vastes magasins chauffés, Nos 1604 16 0, 1621 et 1625 rue Notre-Dame.

Conditions avantageuses. S'adresser à

**CHS. DESMARTEAU**

1598 RUE NOTRE-DAME

97—15

Province de Québec, District de Montréal No 62 } **Cour Supérieure** De la Province de Québec

*IN RE*

JEAN BTE BEAUDIN, Jr, Pétitionnaire.

vs.

SEVERE BEAUDIN, commerçant de la paroisse de St-Isidore, dans le district de Montréal et maintenant absent.

Il est ordonné au dit absent et à ses créanciers de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le treizième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens du dit absent.

Montréal, 2 Mars, 1897.

H. COLLARD.
Député Protonotaire, C. S.

104—2

### AMUSEMENTS

**ACADEMIE de MUSIQUE**

Toute cette semaine le plus grand de tous les opéras comiques,

THE MOUNTEBANKS

Par des artistes bien connues de la ville. Directrices, Miles Ella Walker et Ada Moylan. Chef d'orchestre, prof. Couture. Bureau des billets maintenant ouvert. Prix, 25c, 50c, 75c, $1. 101—6

**QUEEN'S THEATRE, Tous les soirs de cette semaine.**

Matinées—Mardi, jeudi et samedi—Le célèbre acteur écossais, **M. Donald Robertson, et Miss Brandon Douglass**, dans la tragédie romanesque de Dumas, "**The Man in he Iron Mask**". Magnifique représentation, riches costumes ; troupe forte. Prix le soir—15c. 25c 35c et 50c. Prix, matinée—15c, 25c et 35c. Semaine prochaine : **McKIE RANKIN.** 103—8

**THEATRE ROYAL** — Chaque après-midi et soir de cette semaine :

A RAILROAD TICKET

Prix matinées, 10c et 20c pas plus. le soir sièges réservés, 10c extra. Plan au théâtre, toute la journée. Semaine prochaine: **Pulse of New York.** 105—6

**THEATRE FRANCAIS**—W. E. Phillips, locataire et gérant. Cette après-midi [illegible] et soir à 8 hrs. [illegible] continue du grand drame de guerre: **HELD BY THE ENEMY** le plus grand triomphe dont on a été témoin ici. Programme de vaudeville nouveau à la tête duquel se trouve **AL. H. WISTON**, le meilleur comédien allemand de l'univers. Semaine prochaine : **The Burglar.** Matinées chaque jour. Prix : 10c, 20c et 30c. 105—6

**CONSERVATOIRE DE DANSE** — Bonne tenue et entraînement physique, 2260 rue Ste-Catherine.

La classe des commençants, les lundis et mercredis à 8 hrs p. m. Classe des avancés, les mardis et samedis à 8 p. m. Les jeunes, les mardis et jeudis à 4.15 p.m. Ma salle est complètement remise à neuf plancher neuf en érable. Envoyez chercher une circulaire. Tél. 4635.
267—n GEO. F. BEAMAN.

**DANSE**

Classes de l'après-midi et le soir, leçons données chaque jour et le soir, sur la manière de monter en bicycle, par des professeurs expérimentés.

Queen's Hall et Elm Hall, Westmount, à louer pour réunions sociales, bals, etc., à bas prix.

Téléphone 4177.
272—n A. ROY MACDONALD, Jr.

**ACADEMIE DE DANSE DU PROFESSEUR DURKEE, 8 Avenue Union**— L'école qui coûte le moins cher, si l'on considère le bien qu'on en retire. Des nouvelles classes pour les commençants se forment maintenant le lundi et le jeudi soir. 266—n

**DANSE ET MANIERE DE MONTER UN BICYCLE**—Sous le patronage vice-royal. Ecole de choix du Prof. FRANK NORMAN, Salle Stanley, 127 rue Stanley. La plus grande et la meilleure académie de la ville. Prix spécialement bas pour le reste de la saison. Leçons privées le jour et le soir. Téléphone 3834. 265—n

### Canada Paper Company

(LIMITED)

AVIS est par les présentes donné que la vingt-quatrième **Assemblée Générale Annuelle** des actionnaires de la Canada Paper Company (Limited) aura lieu au bureau de la Compagnie, **No 580 rue Craig**, en cette ville, **MARDI, le 9 de MARS**, à TROIS heures p.m.

Par ordre du Bureau,

JOHN G. YOUNG,
Secrétaire-trésorier.

Montréal, 26 février 1897. 97—10

### PAR FRASER FRERES

**Vente Régulière à l'Encan de Chevaux, Harnais, Voitures, etc.**

A notre spacieux entrepôt central, Nos 131, 133 et 135,

**Mardi après-midi, 9 Mars, à 2.30 h. s.**

Avances faites au comptant et promptes remises. Les amateurs de chevaux sont priés de se rappeler qu'au commencement d'avril nous aurons fini de construire une grande écurie, bien éclairée et bien aérée, adjacente à notre entrepôt. Cette écurie pourra contenir de 75 à 100 chevaux et sera sous la charge de M. T. Silver, ci-devant de l'entrepôt de Grand, à Toronto.

FRASER FRERES,
Encanteurs.

### AVIS DE FAILLITE

*IN RE*

LA FAILLITE

**ANTHONY WALKER**

MONTREAL

**Commerce de Confiseries de première classe à vendre**

L'actif de cette faillite tel que ci-dessous mentionné est offerte en vente par soumissions :

No 1—Le contenu du magasin 2299 rue Ste Catherine, Montréal ; fonds de commerce, meubles et fixtures de magasin, machines, moteurs électriques, matériel roulant et boulangerie d'après l'inventaire, aussi la balance du bail au 1er mai 1897.

No 2—Le contenu du magasin No 202 rue St Jacques, Montréal ; fonds de commerce, meubles et fixtures de magasin d'après l'inventaire, aussi la balance du bail au 1er mai 1898.

No 3—Le contenu du magasin, 276 rue St Laurent, Montréal ; fonds de commerce, meubles et fixtures du magasin d'après l'inventaire et la balance du bail au 1er mai 1898.

No 4—Matériel roulant, comprenant 2 chevaux, 2 wagons express, 1 buggy Gladstone, 1 phaéton couvert, 1 sleigh express, 1 cutter et robes, 2 harnais.

Les soumissions seront reçues par le curateur, jusqu'à midi

**MERCREDI, LE 10 MARS 1897**

pour tous ou une partie des lots sus-nommés. Un chèque de $100 accepté devra accompagner chaque soumission.

L'actif offert en vente et l'inventaire sont visibles aux magasins respectifs, tel qu'indiqué ci-dessus, de 9 a.m. à 6 p.m., tous les jours, et le matériel roulant à l'écurie de louage de Starr, 70 rue Mansfield, Montréal.

Conditions comptant. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du curateur,

F. W. RADFORD,
Curateur à la faillite A. Walker

Bureau de Radford & Walford,
37 Imperial Buildings,
Rue St Jacques, Montréal. 101—6

MONTREAL HORSE EMPORIUM. T. W. FOSTER. MAN.

### CHEVAUX A L'ENCAN

Vû que nos affaires augmentent, nous ferons, le et après le 8 MARS, des ventes à l'encan chaque jour, à 2.30 heures P. M. Ventes privées chaque jour.

Les vendeurs et les acheteurs trouveront que nos ventes sont les meilleures faites au Canada.

Nous accordons 24 heures d'essai pour tous les chevaux garantis ; 40 à 60 chevaux à votre choix.

**.·. Montreal Horse Emporium.·.**

T. W. FOSTER & CO.

Angle des rues St Paul et McGill.

Tél. 2748. 104—7

## TEMPERATURE

Toronto, 8 — Vent de l'est. Ce soir neige et probablement grésil ou pluie. Température plus élevée.

MONTREAL, 8 Mars 1897.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1642 rue Notre-Dame:

| | |
|---|---|
| Aujourd'hui maximum | 23 |
| Même date l'an dernier | 31 |
| Aujourd'hui minimum | 7 |
| Même date l'an dernier | 15 |

D'après le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m. 30.48 ; 12 hrs a.m., 30.42 2 h. p. m. 30.36.

## Mme. A. DANSEREAU

Vendredi, le 5 mars, à midi et demi, madame Arthur Dansereau, s'en est retournée vers Dieu.

Humble de coeur, mère de famille dans toute l'acception du terme, cette digne femme laisse derrière elle un grand vide. Elle était affectueuse, bonne, accueillante, charitable. Grande dame, elle savait recevoir ses amis avec cette douce hospitalité canadienne qui fait l'honneur de notre race ; mais, là où elle attirait surtout vers elle tous les coeurs, c'est lorsqu'elle était au milieu de sa nombreuse famille qui l'aimait autant qu'elle savait l'aimer. Aujourd'hui, le deuil a pris place à ce foyer naguère si plein de rires d'enfants et d'aimables causeries. Elle est disparue laissant aux siens l'assurance que les familles pieuses, croyantes, ne se disjoignent sur terre que pour se réunir auprès de Dieu.

Madame Dansereau était fille du notaire Stephen Mackay, de St Eustache.

" La Presse " se fait un devoir d'offrir à ceux qui restent, surtout à M. Arthur Dansereau, directeur des postes, à Montréal, et à M. Lionel Dansereau, secrétaire de sa rédaction, ses respectueuses condoléances. Lacordaire avait cent fois raison lors qu'il a dit : Ce qu'il y a de mieux à faire quand un grand coup nous atteint, c'est de nous relever en proportion de ce que nous sommes abattus."

FAUCHER DE ST MAURICE.

## DEFENSE DU TRIBUNAL

L'honorable juge de Lorimier a enjoint à MM. Sabiston de cesser de faire affaires sous la raison sociale de " Sabiston Lithographing and Publishing Co." Ceci ressemble trop à " Sabiston Lithographic and Publishing Co," et peut amener de la confusion.

## CHARPENTIERS ET MENUISIERS

Une assemblée publique des charpentiers et menuisiers aura lieu demain, mardi, le 9 courant, au No 278 St Laurent. Plusieurs orateurs adresseront la parole sur la nécessité de l'union parmi les ouvriers. L'on annoncera une amnistie générale aux anciens membres de la F. U. qui désireront se faire inscrire de nouveau comme membres de F. U. des Charpentiers et Menuisiers.

## ACCIDENT DU TRAVIL

Le procès de Dame veuve Arthur Gagné, dont le mari fut tué par un choc électrique alors qu'il était au haut d'un poteau de télégraphe, rue des Commissaires, contre la compagnie de téléphone Bell et la Royal Electric, se déroule aujourd'hui devant le juge Davidson. Le montant réclamé est de $5,000.

## LES COMMERÇANTS DE VOLAILLES

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu à l'assemblée annuelle de l'association des commerçants de volaille : Président honoraire, M. Thomas Costen ; président, M. E. L. Gnaedinger ; 1er vice-président, M. J. Ainslie ; secrétaire trésorier, M. J. Morton. Comité exécutif, MM. A. Roddick, W Cox, R. Skellier, G. C. Philpot, A. Lavallée, E. Therrien, G. Shetler et T. G. Gnaedinger, R. M. Hooper, S Gravel.

## LES EXPROPRIATIONS

Le juge Bélanger a rendu jugement sur la requête de Ramsay et autres contre la cité de Montréal. Les demandeurs voulaient faire mettre de côté le rapport des commissaires en expropriation de la rue St Nicholas, disant qu'ils sont tenus comme propriétaires expropriés, de la moitié du coût de l'expropriation, mais que leurs terrains ont été évalués à $7 du pied, quand les terrains voisins n'en valent que $2.50 à $3. Ils ne veulent donc pas payer la moitié de $7.

Leur requête est néanmoins renvoyée, car ils n'ont pas prouvé la vérité des faits par eux allégués.

## ENTRE LOCATAIRE ET SOUS-LOCATAIRE

L'honorable juge Archibald a rendu jugement dans une cause de Germain et uxor contre Leclaire. Les demandeurs réclament $128 de dommages, disant qu'ils sont sous locataire de J. Perreault et qu'ils occupent des appartements du défendeur, à raison de $20 par mois.

Le 6 février dernier, on commença des travaux de réparation, à l'étage inférieur : pour ce, on troubla les demandeurs dans leur jouissance. Le défendeur ayant fait des offres, celles-ci sont maintenues et l'action est renvoyée.

Maisons à Louer

Dans les Petites Annonces, 1 fois 10c, 6 fois 50c, (pour 20 mots) 100,000 personnes lisent les Petites Annonces chaque jour.

# UN DRAME A L'EGLISE

### Une vieille femme expire après avoir reçu la communion

### Elle était avec son mari, un vieillard sourd et muet

Une grande sensation a été causée hier matin, à l'église du Sacré-Coeur, rue Ontario, par la mort absolument subite d'une vieille dame qui assistait à la messe basse.

La défunte est Mme Elie Noël, domicilié rue Champlain, 321.

Hier matin, Mme Noël qui était ellemême âgée de 72 ans, conduisait son mari, un vieillard de 86 ans, sourd et aveugle, à l'église, où il devait faire avec elle la communion pascale. Quoique la vieille dame eût souffert de la grippe ces jours derniers, elle ne ressentait plus aucun mal, et rien ne faisait présumer une mort aussi soudaine.

A l'église, Mme Noël resta longtemps agenouillée à côté de son mari, et au moment de la communion, elle conduisit celui-ci à la sainte Table. Elle était depuis quelques instants revenue à sa place lorsqu'un malaise subit la saisit, et elle prit le parti de s'asseoir pour se remettre.

Comme la vieille dame ne bougeait plus, sa fille, qui se trouvait dans un banc voisin, s'approcha d'elle et s'aperçut qu'elle était privée de connaissance. On la transporta à la sacristie où l'on constata qu'elle avait cessé de vivre.

Le médecin a déclaré que la mort était vraisemblablement due à une congestion pulmonaire causée par le froid.

Le cadavre de Mme Noël a été transposté au domicile de son mari. Le coroner a été averti, mais après avoir fait les constations ordinaires, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer un jury.

# LES VENTES DE MACHINES

### Les ventes doivent rembourser l'argent payé

L'honorable juge Bélanger a rendu jugement dans la cause de Moody et al. contre Larose. Les demandeurs revendiquaient du défendeur une machine à battre le grain. Ils prétendent être les propriétaires de cette machine. Ils auraient donné au défendeur la possession de la machine, moyennant la somme de $225, stipulant qu'ils en restaient les propriétaires jusqu'au paiement complet.

L'action est renvoyée. Les demandeurs auraient dû remettre l'argent payé au défendeur, ou au moins lui faire des offres.

# OBJECTIONS RENVOYEES

### La contestation de l'élection du conseiller Cousineau

MM. N. Labelle, H. Cardinal, C. Clermont, N. Jasmin et A. Prévost, de St Laurent, ont présenté une requête au tribunal de la cour de circuit, demandant que l'élection du 11 janvier dernier de Gervais Cousineau, comme conseiller de la municipalité de St Laurent, soit annulée.

Il appert que M. Cousineau avait comme adversaire M. Ferrier Jasmin, et que ce dernier aurait obtenu quatre voix de majorité. Seulement le président de l'élection, François Deguire, aurait retranché 7 voix à M. Jasmin, ce qui aurait donné la palme à M. Cousineau.

Ce dernier a présenté des objections préliminaires, se plaignant de ce que la paroisse ait été mal désignée, dans la requête, qu'on n'aurait pas mentionné le jour, l'heure et le lieu de l'élection, dans cette requête, etc.

Le juge Purcell a renvoyé ces objections et la contestation doit être entendue au mérite.

## MORT EN PRISON

### Victime de l'abus des liqueurs alcooliques

Moïse Montpetit, interné à la prison de Montréal le 4 mars courant, est mort dans la nuit de vendredi à samedi.

Montpetit avait été condamné, le février, à $150 d'amende et aux frais ou à 3 mois de prison, par le magistrat de police, ayant été trouvé coupable d'infraction à la loi des licences. N'ayant pu réaliser le montant nécessaire pour se libérer, il a été incarcéré jeudi dernier à la prison. Il paraissait bien portant.

Dans la nuit de vendredi, le prisonnier s'est trouvé subitement pris de maladie, et on l'a trasporté à l'infirmerie, et le docteur Desmarteau a été appelé auprès de lui. Quelques heures après, Montpetit a expiré.

Le coroner McMahon est allé tenir une enquête, samedi après-midi. Le témoignage médical a établi que Montpetit avait succombé à l'abus des liqueurs alcooliques. Le jury a rendu un verdict en conséquence, exonérant de tout blâme les autorités de la prison.

## DANS UN BARIL

### Un enfant de quatre ans se noie

On écrit de Capelton, Cantons de l'Est, qu'un enfant de quatre ans, fils de M. Napoléon Giroux, en jouant est tombé à la renverse dans un baril plein d'eau et s'est noyé lundi après-midi. Il s'est trouvé la tête au fond du baril et les pieds en l'air et a été asphyxié en peu de temps : tous les efforts faits pour le ramener à la vie ont été inutiles.

## PENDU A UNE ECHELLE

### Il avait marié son garçon le matin

M. le coroner Lofantaine, de Berthier, est allé cette semaine, faire une enquête sur le corps d'un nommé Chs. Charbonneau, cultivateur de la paroisse de St Jean de Matha, qui a été trouvé pendu à une échelle en arrière de sa maison. M. Charbonneau avait marié un de ses fils, le matin, et c'est dans la soirée qu'il s'est pendu. M. Charbonneau, depuis quelque temps, ne paraissait pas avoir toutes ses facultés mentales.

M. Ernest Gagnon, de Québec, vient de publier la deuxième édition de ses "Cantiques populaires" du Canada français.

# M. L'ABBE SORIN VICTIME DE SON DEVOIR

### Il a remboursé à la " Burglary Guarantee Co " le montant de sa réclamation

## MAIS SON HONNEUR EST SAUF

### On voulait lui faire payer le coût des déplacements des détectives

### "J'AI ACHETE LA PAIX AVEC MES ECONOMIES."

### Le R. P. Sorin était tenu par le secret

Le "World", de Toronto, publiait, à la date du 4 mars courant une longue dépêche de Montréal, dans laquelle le correspondant spécial de ce journal fait l'histoire du vol commis chez Cochenthaler, il y a quelques années et des potins aussi nombreux qu'exagérés auxquels le silence de M. l'abbé Sorin a donné lieu. Cette dépêche laisse entendre que cette triste affaire a jeté l'émoi parmi les Sulpiciens et que M. l'abbé Sorin, maintenant en disgrâce, avait souillé le saint habit qu'il porte en retenant des articles qu'il savait être le produit d'un vol. Cette dépêche insinue en outre que, au lieu de restituer les marchandises, "comme tout bon prêtre l'eût fait", M. l'abbé Sorin les a gardées en sa possession, puis les a vendues pour une oeuvre de charité.

Or, un représentant de la "Presse" a eu, ce matin, une entrevue avec M. l'abbé Sorin, qui a raconté les détails de cette malheureuse affaire, et la part qu'il y a prise.

"D'abord, nous a répondu le digne prêtre, laissez-moi vous dire que la dépêche que vous venez de me faire lire est grandement exagérée. En deux mots, oui, j'ai acheté la paix, comprenez-moi bien, j'ai acheté la paix. Mais est-ce parce je me sentais coupable ? Non, Dieu merci, j'ai la conscience parfaitement pure sous ce rapport, et je crois même avoir fait une oeuvre de charité dont mon souverain juge, qui sonde les reins et les coeurs me tiendra un jour compte. Voyant le scandale que cette triste affaire aurait pu créer, je suis en effet entré en négociations avec la Burglary Guarantee Co., et nous sommes tombés d'accord sur une somme qui était six fois plus élevée que le prix qu'on aurait pu obtenir pour les marchandises qui m'avaient été remises. Savez-vous qu'on voulait non seulement me faire payer les marchandises que le voleur m'avait confiées, mais même les frais de déplacements des détectives qui avaient été mis à la recherche des voleurs. Bien plus, j'eus beau leur représenter que les marchandises en question ne représentaient qu'une partie insignifiante de celles qui avaient disparu du magasin, on refusa de m'écouter en prétendant que j'étais responsable. N'est-ce pas absurde. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le voleur ne m'avait remis qu'une partie des bijouteries, l'autre partie avait été vendue séparément. Rien n'y fit, et connaissant la pénible position dans laquelle je me trouvais, on en profita largement, je vous assure.

"Je tiens aujourd'hui, un certificat de la B. C. Co., par lequel l'on déclare formellement "que je suis indemne de toute faute juridique". Hélas c'est une affaires malheureuse et bien triste ; mais que voulez-vous que je fis ? J'était tenu par le secret. Quand on me demanda la liste des articles raflés mon avocat me dit que je n'avais pas le droit de répondre. J'étais donc dans la position d'un homme qui reçoit des coups sans pouvoir tenter le moindre effort pour se défendre.

—Mais, avons-nous demandé, le voleur qui, dans un mouvement de repentir, vous avait restitué le fruit de son vol, vous avait-il fait l'aveu que ces marchandises appartenaient à Cochenthaler et que la B. G. Co. avait payé le montant des pertes subies ?

"Croyez-vous que si j'eus connus tous ces détails, j'aurais retenu les bijouteries ? Pourquoi a-t-on ajouté foi à ce repris de justice quand on refuse de me donner raison ?

"Le séminaire de St Sulpice n'a eu rien à faire dans cette question, j'ai tout réglé seul : il me faudra bien du temps pour réparer la brèche faite à mes économies ; mais avec l'aide de Dieu et des mes amis, j'y parviendrai.

"J'ai été bafoué, méprisé et injurié pour une oeuvre que je considérais humanitaire et divine, et je n'ai pas à m'en repentir. C'est en effet, en affectant ce produit du vol, dont j'ignorais la provenance, en oeuvres de charité, que j'ai cru devoir réparer le mal.

"Quant à la partie de la dépêche qui a trait au deuil dont le séminaire serait affecté par cette affaire, je puis vous dire qu'il n'a pas raison d'en avoir. M. le supérieur est venu luimême à ma chambre me féliciter de mon dévouement et de mon désintéressement. Bref, j'ai la conscience d'avoir agi de bonne foi et de ne pas avoir forfait à l'honneur du prêtre ou du citoyen."

## LES MARCHANDS D'OCCASION

Les poursuites intentées contre les marchands de bric-à-brac, en réclamation du montant de $50 pour taxes d'affaires, devaient être plaidées aujourd'hui devant le recorder, mais, à la demande des défendeurs, toutes ces causes ont été remises à huitaine. D'ici là, les marchands poursuivis vont s'efforcer d'obtenir du comité des finances la diminution de leurs taxes.

## CHEZ LES REVISEURS

Reprise de la séance à deux heures cet après-midi. Les radiations suivantes sont à ajouter à celles que nous publions en première page :

Poll No 10—65 demandes de radiation : 50 maintenues.

Poll No 11—44 demandes de radiation: 34 maintenues.

Poll No 12—83 demandes de radiation : 63 maintenues.

Poll No 13—62 demandes de radiation ; 49 maintenues.

La séance se continue.

## A LA RECHERCHE D'UN CAISSIER

Le détective Oscar Malo, attaché au bureau de l'agence de détectives privés, "Metropolitan," est parti ce soir pour le Michigan, dans l'espoir de découvrir la résidence d'un caissier en fuite, d'une compagnie d'assurance bien connue de cette ville. Le vol n'est pas considérable. Il ne s'agit que de la somme de $350.

# CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

### Il n'y a pas de revenant chez M. Descarries

## INCENDIE

### Les élections municipales à Maisonneuve

ST-HENRI. — Hier, plus d'un millier de personnes se sont rendues aux abords de la maison de Mme Descarries, sur les Coteaux, où l'on prétend que des voix de revenants se font entendre.

Il a fallu l'aide de la police pour empêcher que la foule n'envahisse la maison.

M. le maire Guay s'est rendu chez Mme Descaries, qu'il a trouvé très peinée de voir que les gens persistent à répandre les bruits que sa maison était hantée par des esprits, tandis que la vérité est que les bruits entendus venaient tout simplement de l'air qui s'était introduit dans les calorifères, comme l'ont constaté les plombiers, samedi soir.

On n'a absolument rien entendu hier, ni durant le jour ni durant la nuit, ce qui prouve bien que les ouvriers ont trouvé la clef du mystère.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit samedi, Mme Descarries savaient à quoi s'en tenir sur les bruits qu'on entendait dans sa maison et elle n'a jamais cru un instant que ces bruits eussent pu être causés par des voix de revenants.

A propos des revenants qui s'amuseraient à effrayer la famille Décarrie, qui demeure sur les confins de Saint-Henri, et dont la "Presse" a raconté les exploits samedi, M. l'abbé Lacasse, curé de la paroisse Ste-Elizabeth, nous prie de dire qu'il n'est allé qu'une fois, à la demande de quelque personne intéressée, visiter la famille Décarrie et qu'il n'a entendu aucun bruit étrange et mystérieux dans la maison.

STE-CUNEGONDE. — A dix heures et demie, hier soir, les pompiers de la municipalité et ceux de Montréal, ont été appelés pour un incendie qui s'était déclaré au troisième étage de la maison portant le No 110 rue Richelieu et apartenant à M Crevier. Lorsque les pompiers de Montréal sont arrivés, les pompiers de Ste Cunégonde avaient déjà commencés à travailler. Le feu a causé assez peu de dommages mais l'eau et la fumée ont fait pas mal de dégâts chez les locataires demeurant dans les étages infarieurs. La maison et les meubles de tous ceux qui ont eu à souffrir de cet incendie sont assurés. La maison de M. Crevier, se trouve être dans les limites de Montréal.

Nous regrettons d'apprendre que le pèred u chef Hébert est mourant chez lui à Ste Martine.

MAISONNEUVE— Ce matin, a eu lieu la nomination des candidats pour les prochaines élections municipales dans la ville de Maisonneuve. Le notaire Ecrément agissant comme officier rapporteur. M. Bleau, n'ayant pas d'adversaire, a été déclaré élu par acclamation maire de Maisonneuve. MM. Isidore Renaud et Napoléon Massy ont été mis en nomination pour le quartier Centre.

MM. R. Gilbert, pour le quartier ouest, et Napoléon Houle, pour le quartier Est, n'ayant pas d'opposition, ont été déclarés élus par acclamation.

La votation aura lieu lundi prochain dans le quartier Centre.

Voici les noms des personnes qui ont signé la réquisition présentée au maire Bleau :

MM. C. H. Letourneux, C. Letourneux, J. M. Byris, N. Bourgeois, J. Quevillon, A. Bélair, P. Bois, J. Hamel, J. Lafleur, B. St-Jean, E. Valade, J. B. Lépine, L. Favrault, P. Griffard, P. Renaud, A. Dupuis, M. Lépine, L.Bois, L. Pigeon, O. Lépine, F. Bois, E. Thouin, J. E. Marchand, J. R. Guillemette, R. Gaboury, H. B. Desrochers, C. Champagne, M. Richard, J. Georges, B. Comtois, A. Dusseault, F. Elie et un grand nombre d'autres.

M. Massy, candidat pour le quartier Centre, convoquera une assemblée des contribuables de ce quartier pour mercredi ou jeudi prochain.

Plusieurs orateurs adresseront la parole.

## FATALE IMPRUDENCE

Une petite fille nommée Florence Louisa, enfant de Valentine Mimee, domicilié au No 528 avenue de l'Hôtel de Ville, a été trouvée morte ce matin dans le lit où on l'avait couchée avec ses parents. Elle était âgée de 2 mois.

Le coroner, à qui le père est venu aujourd'hui demander un permis d'inhumer, a fait voir à ce dernier l'imprudence qu'il avait commise en couchant avec lui son enfant et lui a fait de justes reproches.

Le permis a été accordé.

## LA BANQUE DU PEUPLE

L'assemblée annuelle des actionnaires de la banque du Peuple a lieu cette après-midi, à 3 heures. Les directeurs ne pourront annoncer un troisième dividende, à cause de la difficulté qu'ils ont rencontrée dans la perception des créances. Le rapport indiquera que les recettes sont de $5,552.75. Le passif est de $3,543,093.94. L'actif comprend un item de $1,392,736.15 de dettes. Les auditeurs sont MM. Gilman, Levy et J. L. Coutlée.

## LES COURS DU MONUMENT NATIONAL

Depuis le 15 octobre les cours publics du Monument National ont attiré, tous les soirs, un public nombreux dans la salle des conférences pour mettre à profit l'enseignement donné par les différents professeurs. Plusieurs de ces messieurs ont accompli la tâche qu'ils avaient entreprise. Ainsi le Cours d'Economie politique par l'hon. M. Royal, le cours d'histoire universelle, par M. Philippe Demers, la mécanique appliquée par M. E. Lafontaine, la métallurgie par M. A. V. Roy sont terminés. Les cours du commerce, de construction, d'agriculture et d'hygiène se continueront encore pendant quelques semaines.

Nous regrettons d'apprendre que M. le professeur A. V. Roy qui souffrait déjà d'une bronchite a eu un accident de voiture et s'est cassé le bras gauche. Les personnes qui ont suivi les cours maintenant terminés voudront bien présenter leur carte au secrétariat de l'Association Nationale pour recevoir leur certificat de présence signé par le président et le professeur.

## CAUCUS DES JEUNES LIBERAUX

Il y aura, ce soir, à 8 heures, un caucus des jeunes libéraux du Parlement-Modèle à l'Université Laval.

## LE PORTRAIT DE M. LAURIER

M. Laurier est allé posé chez M. George Delfosse, 156 Ontario, pour son portrait à l'huile que ses amis vont lui présenter prochainement.

# UNE BATAILLE DE COQS

### A la Pointe St-Charles, dimanche matin

### TREIZE TEMOINS ET SEPT COQS ENTRE LES MAINS DE LA POLICE

### Les témoins à l'amende et les Coqs à l'abattoir

### Sévérité de la loi

L'inspecteur de la Société protectrice des animaux McGillivray, accompagné des constables Poulin et Corbett, a fait une descente, hier matin, dans une maison vacante située au coin des rues Charlevoix et Grand Tronc, à la Pointe St-Charles, où plusieurs individus étaient engagés à faire battre des coqs. Treize personnes ont été arrêtées. Ce sont les nommés Ludger Bourdon, 33, journalier, rue Chateauguay ; Charles Lafranchise, 50, journalier, rue Centre ; Georges Couturier, 35, journalier, rue des Manufactures ; Stephen Senécal, 43, cocher, rue Chateauguay ; Joseph Pagé, 29, cordonnier, rue Versailles ; Emmanuel Plante, 31, cocher, rue Centre ; Joseph Dubois, 35, mécanicien, de Lachine ; Henri Laroche, 51, journalier, rue Charlevoix ; Louis Lemay, 29, journalier, avenue Taillefer ; Ferdinand Bérubé, 20, cordonnier, rue Chateauguay ; Joseph Lachance, 48, peintre, rue Albert ; Edouard Dumontier, 42, cordonnier, rue Charlevoix, et Fred. Gagné, 36, charretier, rue du Grand Tronc.

Les officiers de police ont saisi en même temps sept coqs. Ces derniers ont été distribués à part égale entre les hôpitaux de la ville.

Les accusés ont comparu ce matin en présence du juge Dugas. Dumontier, le propriétaire, a été condamné à une amende de $10 et les frais ou un mois, et les autres, à $5 ou 20 jours.

Deux des accusés, Henri Laroche et Louis Lemay, ont protesté de leur innocence, et subiront leur procès cette semaine.

L'arrestation a été faite d'après les articles 512 et 513 du Code Criminel. L'article 512 déclare que quiconque encourage de quelque manière, ou assiste à un combat de coqs, etc., est passible d'un emprisonnement de 3 mois de travaux forcés ou d'une amende de $50 avec frais. L'article 513 dit que quiconque entretient une arène pour combats de coqs, sur les lieux lui appartenant ou occupés par lui, sera passible de la même amende.

La bataille des coqs a eu lieu pendant la grand'messe, au grand scandale des citoyens.

## ASSISES CRIMINELLES

### Une sensation en cour

Vers deux heures cette après-midi, les dossiers et autres documents qui se rattachant à la preuve de la couronne dans l'affaire Ciarlo n'étaient pas encore rendus en cour. Le procès restera suspendu jusqu'à ce que ces pièces soient produites devant la cour.

Voici ce qui est arrivé au sujet de ces documents : Samedi dernier, M. J. L. Archambault, ayant demandé qu'on les lui fit parvenir à son domicile, No 152 rue Berri. M. Charles Doucet confia les documents au lieutenant Reid, du poste No 15, qui lui, chargea le constable Grégoire, du poste No 12, de les porter à M. Archambault. Or, les documents n'ayant pas été remis à M. Archambault, on renvoya aujourd'hui un autre constable chez M. Grégoire, qui est retenu chez lui par la maladie, afin de lui faire remettre ces pièces essentielles au procès de l'Italien Pacquelo Ciarlo.

M. Grégoire prétend maintenant avoir remis les documents à servante de la famille de M. Archambault. Il dit que samedi après-midi il est entré dans une résidence de la rue Berri en demandant si c'était bien là chez M. Archambault, et que, sur réponse affirmative, il a remis à la servante les documents en question.

A deux heures vingt le lieutenant Reid est venu mettre fin aux commentaires à ce sujet en produisant les pièces exigées. Elles avaient été laissées par erreur chez un autre M. Archambault, au No 164 de la rue Berri.

Alors, on a commencé l'interrogatoire des témoins dans l'affaire Ciarlo.

## FORTIER vs AMERICAN TOBACCO COMPANY

Le juge Chauveau, de Québec, est arrivé à Montréal, hier soir, dans le but d'entendre les plaidoiries dans la cause de Fortier contre la "American Tobacco Company". Le plaignant, M. Fortier, a pris une poursuite à Québec semblable à celle qui a été instituée à Montréal, et c'est pourquoi le juge Chauveau présidera avec le magistrat de police ici, afin d'empêcher une répétition inutile de l'argument à Québec.

Les plaidoiries dans la cause de M. J. M. Fortier contre la "American Tabacco Co.," ont eu lieu à huis clos, ce matin dans le bureau privé du juge Dugas. MM. St Jean, Greenhields et autres ont porté la parole. A deux heure cette après-midi, la cause se continuait.

## CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vois par "La Presse" de samedi, 6 courant, que M. Beausoleil, M. P., pour Berthier, me fait intervenir dans la lutte et dit que j'aurais parlé politique dans une assemblée à Lanoraie, pour M. Chênevert. M. Beausoleil ferait bien de mieux se renseigner et de dire la vérité. Ce qui est vrai, c'est que me trouvant à une assemblée dans ma paroisse natale, les citoyens, toujours polis et courtois comme ils le sont dans toute circonstance, m'ont demandé de leur parler politique, ce à quoi je me suis refusé, en leur disant que je n'étais pas venu à l'assemblée pour faire de la politique.

M. Beausoleil dit en finissant sa correspondance que lorsqu'on vit dans une maison de verre, on doit s'abstenir de lancer des pierres à son voisin

J'ai souvent entendu dire cela. M. Beausoleil me dira peut-être que je suis trop jeune pour lui donner des conseils. Mais je ne puis m'empêcher de lui dire que s'il est un homme qui devrait s'abstenir de lancer des pierres à son voisin, c'est bien lui.

En vous remerciant de votre courtoisie.

Veuillez me croire, Monsieur le Rédacteur,

Votre bien dévoué,

J. EDOUARD ROBILLARD.

## DECES DE Mme H. W. BEECHER

Stamford, Conn., 8—Mme Henry Ward Beecher est décédée ce matin, à 10.42 heures.

# LA GARE DE L'EST

### La cité ne peut forcer le Pacifique à acheter sa pierre à Montréal et à la faire tailler ici

### Ce que disent les entrepreneurs

On se rappelle que sur la fin de la semaine dernière, conformément à une résolution du conseil, l'avocat de la cité, avait reçu instruction de prendre les mesures nécessaires pour forcer la compagnie du Pacifique à prendre et à faire tailler à Montréal, la pierre nécessaire à la construction de la gare de l'Est. Or, M. Rouer Roy, a déclaré, ce matin, au reporter de "La Presse," qu'il ne peut absolument rien faire, pour la bonne raison qu'il n'existe aucun document attestant que la compagnie s'engageait à n'acheter sa pierre qu'à Montréal: de sorte qu'elle est parfaitement libre de faire comme bon lui semble. D'un autre côté, nous recevons des entrepreneurs, MM. Labelle et Payette, une lettre, à ce sujet, dont nous extrayons les principaux passages suivants :

"Tous nos employés ou presque tous sont des contribuables de Montréal, et afin de vous convaincre de ce que nous énonçons, nous avons ci-annexé, une liste des noms et adresses, aussi complète que possible, de nos employés et parmi lesquels les résidents de la ville figurent dans une proportion de quatre-vingt-quinze pour cent.

"Nous employons suivant le cas et le besoin de la pierre des carrières, du Mile-End, du Côteau St Louis et de St Michel, qui sont toutes et ont toujours été pratiquement parlant, considérées comme carrières de pierre de Montréal.

"Nous employons la pierre de ces différentes carrières, parce que nous avons besoin des différentes espèces de pierre qu'elles contiennent, et que chacune de ces carrières renferme de la pierre de différente dimension. Il nous est absolument nécessaire pour faire le travail qui nous a été confié de recourir à toutes les différentes carrières à la fois.

"D'ailleurs, que la pierre provienne de la Côte Saint Louis ou du Mile-End, cela est bien insignifiant, puisque dans un cas comme dans l'autre, les propriétaires des dites carrières et les ouvriers qui y travaillent sont tous contribuables de la cité de Montréal."

## L'ELECTION DE WRIGHT

### Nomination le 16, scrutin le 23 Mars

Ottawa, Ont., 8 — Le bref pour l'élection de Wright, afin de donner un remplaçant à C. R. Devlin, a été émis. La nomination aura lieu le 16 et l'élection le 23.

—Sir Charles Tupper est de retour des provinces maritimes.

## LE FLEUVE

### Une mare dangereuse à Hochelaga

Le pont temporaire qui reliait la glace du fleuve au quai à la fabrique de coton à Hochelaga, a dû être enlevé, pour la troisième fois, cet hiver. Une mare s'est formée entre le pont de glace et la rive, qui ne permet pas aux voitures d'atterrir. On a construit une passerelle temporaire qui permet aux piétons de faire une traversée en chaloupe, afin de mettre pied sur la glace ferme. L'espace entre le quai et la glace est assez considérable.

La passerelle pour les voitures a été renouvelée à plusieurs reprises. On a abandonné tout espoir de pouvoir la maintenir en position aujourd'hui, car de jour en jour, l'espace libre devient de plus en plus large.

## LES STENOGRAPHES

Les sténographes sont dans l'anxiété, au palais. Tous les jours, la rumeur vient leur dire que les nominations doivent se faire instanter, etc.

La dernière alarme voulait que de tous les sténographes du palais, sept Français et cinq Anglais seulement, reçoivent leur nomination.

On ne sait encore quel salaire on accordera à ces messieurs ; on parle de $1,000 à $1,200.

Il ne semble pas encore décidé qu'on les oblige à transcrire eux-mêmes leurs notes ; peut-être y aura-t-il des clavigravistes spéciaux d'engagés.

Samedi et aujourd'hui, la commission a fait comparaître devant eux les sténographes et leur a posé diverses questions, dans le but de savoir ce qu'un sténographe peut faire d'ouvrage en une heure, etc.

Il appert que l'on peut prendre en moyenne, au cours d'un témoignage, cela dépend beaucoup des avocats, de 5,000 à 7,000 mots à l'heure, ce qui représente une moyenne d'une douzaine de dollars.

## VOL D'OUTILS

Le chef de police Massy, de St Henri, a traduit en cour de police, ce matin un nommé Jean Marie Carrière, qui a été arrêté sous soupçon de vol d'outils dans une maison de construction sur l'avenue du Parc. L'accusé se dit innocent du vol, quoique M. Noé Barbeau ait reconnu certains des outils comme lui appartenant. Procès mercredi.

## BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.

| STOCK | Vend. | Ach. | STOCK | Vend. | Ach. |
|---|---|---|---|---|---|
| Can. P. Ry | 54 | 53 | B. Nationale | ...... | ...... |
| Can. P. L. " | ...... | ...... | B. Union | ...... | 100 |
| D. S. S. A A. | 4 | 2½ | B. Commerce | 130 | 126½ |
| D. S. A. Pr. | 12 | 7 | B. V.-Marie | 100 | 72 |
| G.T.R. 1er Pr | ...... | ...... | B. Hochelaga | 131 | 129 |
| G.T.K. 2e Pr | ...... | ...... | Int. Coal | ...... | ...... |
| Wabash | ...... | ...... | Gas xd | 189½ | 189 |
| Wabash Pr. | ...... | ...... | N.-W. Ld Pr. | 50 | 41 |
| Com. Cable | 165 | 164¼ | Can. S. Co. | ...... | ...... |
| Postal Tel | 98 | 97 | Can. Paper | ...... | ...... |
| M. Tel. Co | 170 | 166¾ | Can. C. Bds | ...... | ...... |
| R. & O. N. xd | 90 | 85 | Ch. et St L. | ...... | ...... |
| M. St. Ry | 225 | 224¼ | Cons. Cord | ...... | ...... |
| Toronto St R | 70½ | 70 | M. Cott. Co | 127 | 122 |
| Halifax T. Co | 96 | 95 | M. Cott. Bds | ...... | ...... |
| Halifax T. Bs | 105 | 102 | C.C.C. Co | ...... | ...... |
| M. Gas Co | 193¾ | 193⅛ | C.C.C. Co Bds | ...... | ...... |
| Bell Tel. Co | 165 | 159 | Granite C MC | ...... | ...... |
| R. E. Light | 145 | 137 | Nat. Cord | ...... | ...... |
| B. Montréal | 231 | 228 | Merch. Mfg | ...... | ...... |
| B. Ontario | 85 | 83 | D. Cott. Co | 87 | 80 |
| B. N. America | ...... | ...... | D. Cott. Bds | ...... | ...... |
| B. Molson | ...... | 190 | M. L. & Mort | ...... | ...... |
| B. Toronto | 235 | 230 | G. Co of N. A. | ...... | ...... |
| B. J.-Cartier | 100 | 89 | Acc. Ins. Co | ...... | ...... |
| B Marchands | 175 | 170½ | Ot. El. St. R. | ...... | ...... |
| J. Merc. Hal. | 175 | 167 | D. Glass Co | ...... | ...... |
| Fast. T. Bk | ...... | ...... | Cons. L. & I. | ...... | ...... |
| B. Québec | ...... | 120 | W. & V.T. Bds | ...... | ...... |

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—50 à 164¾.
Montreal St Ry—3 à 224½, 1 à 225½.
Halifax El. T. Co—50 à 94½, 15 à 94, 25 à 95.
Mont. Gas Co—6 à 193¼, 3 à 193¼, 32 à 192⅞.
Banque Molson—15 à 194.
Banque des Marchands—1 à 170.
Gas x d—25 à 189.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Halifax E. T. Co.—25 à 96.
Montreal Gas Co—100 à 193¼.
Banque de Montréal—5 à 223¼, 10 à 228½, 5 à 229.
Banque Hochelaga—40 à 130.

## BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

| STOCK | Ouv. | Fer. | STOCK | Ouv. | Fer. |
|---|---|---|---|---|---|
| A.T.C. | 12¾ | 11½ | U.S. Cordge | ...... | ...... |
| C. B. & Q. | 76⅝ | 76⅝ | M. O. Pac. | ...... | ...... |
| Can. Pac | ...... | ...... | Nor. Pac. | 14 | 14 |
| N.Y.C. | 96⅝ | 97⅛ | Nor. Pac. pfd | 37⅛ | 37⅝ |
| C.C.C. | 28 | 28½ | Nor. West | 106⅝ | 107⅛ |
| Can. South | ...... | ...... | Wabash pfd | 16 | 16 |
| Del. Hudson | ...... | 108⅞ | Oma. Com | ...... | ...... |
| D. L. & West | ...... | 154⅜ | N. A. | ...... | ...... |
| Erie | ...... | ...... | Pacific Mail | ...... | 26¼ |
| C. Gas | 77 | 77¾ | Reading | 24⅜ | 25⅜ |
| N.Y. & N.En | ...... | ...... | St Paul | 77⅞ | 77⅞ |
| N.J. Cen | ...... | ...... | Tex. Pac | ...... | 9⅝ |
| Lead | ...... | ...... | Union Pac | ...... | 7⅞ |
| Louis & Nash | 48⅞ | 49⅛ | W.U. Tel | 83 | 82⅞ |
| L. Shore | ...... | ...... | Wab. Com | ...... | ...... |
| M.C. | ...... | ...... | R. I. | 67⅝ | 67⅞ |
| Am. S. | 13¾ | 13¾ | Sucre | 116⅞ | 116⅞ |

## MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

| | | Ouverture | Plus haut | Plus bas | Fermeture |
|---|---|---|---|---|---|
| Blé | Mai | 75⅛ | 76 | 74⅞ | 75⅛ |
| | Juill | 72⅞ | 73⅝ | 71⅞ | 72⅝ |
| Blé-d'Inde | Mai | 24⅞ | 25⅛ | 24⅞ | 24⅞ |
| | Juill | 25⅞ | 26⅛ | 25⅞ | 25⅞ |
| Avoines | Mai | 17⅞ | 18 | 17⅞ | 17⅞ |
| | Juill | 18⅛ | 18⅛ | 18⅛ | 18⅛ |
| Lard | Mai | 8.37 | 8.45 | 8.27 | 8.30 |
| | Juill | 8.47 | 8.57 | 8.35 | 8.45 |
| Saindoux | Mai | 4.17 | 4.25 | 4.15 | 4.15 |
| | Juill | 4.27 | 4.32 | 4.25 | 4.25 |
| Son | Mai | 4.37 | 4.42 | 4.37 | 4.37 |
| | Juill | 4.50 | 4.52 | 4.42 | 4.45 |

# LES RAVAGES DE LA ROUGEOLE

### Cinq malades et un mort dans une famille

### Pas de médecin appelé

Il est vraiment déplorable que certaines gens préfèrent exposer la vie de toute une famille plutôt que de se résoudre à envoyer un malade à l'hôpital civique. Un triste cas de ce genre a été porté ce matin à la connaissance du coroner.

Un citoyen de la rue Colborne est venu demander un permis pour inhumer un enfant mort ce matin de la rougeole et a avoué qu'aucun médecin n'avait été appelé. Interrogé par le coroner, le père a reconnu que ses cinq enfants ont été atteints de la rougeole, dont deux sont en voie de guérison et un autre est mort.

Il est évident que la contagion n'aurait pas atteint toute la famille, si le premier enfant qui en a été atteint avait été sur le champ envoyé à l'hôpital. C'est sans doute pour empêcher le bureau de santé d'intervenir et d'exiger qu'il prît cette mesure de prudence, que le père a négligé d'appeler un médecin dans sa famille.

Le coroner a accordé le permis d'inhumer, mais il a averti le bureau de santé de ces cas de maladie contagieuse.

# UN INCENDIE

### A Bedford, Qué.

(Dépêche spéciale)

Bedford, Qué., 8 — Bedford a été, ce matin, entre quatre et cinq heures, le théâtre d'un incendie qui a détruit une maison en bois à deux étages, occupé par Horskin et Hulburd, comme magasin de ferblanterie et de poêles. MM. Horskin et Hulburd ont perdu près de mille dollars. Peu d'assurances. C'est dans le même édifice que se trouve le bureau de poste de Upper Bedford, mais le courrier a été complètement sauvé.

A l'étage supérieur demeurait un nommé McClatchie avec sa femme et ses deux enfants qui se sont sauvés précipitemment, mais qui ont réussi à sauver la moitié de leurs effets. M. Arless, photographe de Montréal, avait un atelier aussi à l'étage supérieur. Il a perdu des instruments et autres effets valant à peu près $200. La maison appartenait à M. Marvin Smith, et était bien assurée.

Une autre maison sise à seulement dix pieds de celle qui est brûlée et occupée par M. Couture, a été atteinte par le feu, mais les citoyens ont réussi à la sauver.

Cet incendie est le sixième dans cette ville depuis trois ans, et il n'y a pas d'appareils convenables pour combattre le feu. Heureusement, il ne faisait point de vent ce matin, autrement il y aurait eu de grosses pertes.

## BAMBINS PUNIS

Le recorder de Montigny a condamné ce matin à $1 ou 8 jours, chacun, trois petits garçons que la police a arrêtés hier soir parce qu'ils glissaient sur les trottoirs avec des traîneaux. Ce sont : Arthur Lespérance, 13 ans, demeurant rue Visitation ; Joseph Gariepy, de la rue Logan, âgé de 10 ans, et Joseph Ouellette, âgé de 13 ans, domicilié rue St André.

Le recorder, après avoir montré le danger qu'il y avait à permettre aux gamins de convertir les trottoirs en glissoires, a exprimé l'intention de punir tous ceux qui seraient à l'avenir traduits devant lui pour de telles délits.

## NAISSANCES

CHOUINARD—A St Isidore, le 6 courant, l'épouse de M. D. Chouinard, un fils. Parrain et marraine, M. Euclide Archambault et Mlle Clémentine de Blois.

DESNOYERS—En cette ville, le 6 courant, au No 341 St Denis l'épouse de M. J. G. Desnoyers, fabricant, un fils.

LAMARCHE. — A la Pointe aux Trembles, le 3 courant, l'épouse de M. O. Lamarche, cultivateur, un fils.

Parrain, M. O. David ; marraine, Mlle M. J. Lamarche.

PROVOST—A Montréal, le 4 courant, l'épouse de M. Alphonse Provost, un fils. Parrain et marraine, Arthur Habig et sa dame.

ROY. — A Montréal, le 3 courant, au No 1 rue Vitré, Madame Henri Roy, un fils.

SAUVE. — M. Ovila Sauvé boucher, et Madame Sauvé, font part à leurs parents et amis de la naissance de leur fille, Marie Léa Aurore, arrivée le 4 courant.

Parrain et marraine, M. Arthur Taillefer, maître boucher et Mlle Léa Denis.

## MARIAGES

LAFRANCE-GAGNON — A Farnham, Qué, le 1er mars courant, à l'église St Romuald, M. A. M. Lafrance, libraire, à Mlle Vitaline Gagnon. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. Decelles.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

## DECES

BOURRELLE—A St Henri, le 7 courant, à l'âge de 55 ans Narcisse Bourrelle.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 64 rue Lacroix à 8¼ hrs. pour se rendre à l'église St Henri, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANSEREAU. — En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 43 ans et 1 mois, Madame Marie Stephanie Mackay, épouse de M. Arthur Dansereau, maître de poste, Montréal.

Les funérailles auront lieu mardi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 600 rue Sherbrooke, à 8 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LEBLANC. — En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 67 ans, 10 mois et 5 jours, Joseph Leblanc, bourgeois.

Les funérailles auront lieu mardi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 527 rue William, à 8 heures, pour se rendre à l'église St Joseph et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

NOEL—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 72 ans, Dame Catherine Lamarche dit Bricault, épouse de Elie Noël, bourgeois.

Les funérailles auront lieu mardi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 321 rue Champlain, à 8¼ heures, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATRIE—En cette ville le 6 courant, à l'âge de 37 ans, Paméla Chaput, épouse de Alfred Patrie.

Les funérailles auront lieu mardi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire No 343 rue Beaudry, à 7 heures, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, et de là au Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 86 ans et 7 mois, Marie Théotiste Gravel, épouse de feu Joseph Vincent Valiquette. Elle était mère de 23 enfants et a vu la troisième génération.

Les funérailles auront lieu mardi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire No 1197 Ave de l'Hôtel de Ville, à 7½ heures, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VINCENT—A la Pointe aux Trembles, le 6 courant, à l'âge de 59 ans et 8 jours, J. B. Vincent, bourgeois.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 courant, à 8½ heures, à l'église paroissiale et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.